

SAMEDI 12 JUIN 1971 (Matinée)

La séance est ouverte sous la présidence de Nicole Questiau, assistée de Gau et de Dayan.

La Présidente - Camarades, la séance est ouverte.

Je demande aux camarades Pierre Barrère, du Gard, Gérard Vincent de la Haute-Vienne, et Baraton, des Charente-Maritime, Kieffer de l'Isère, de se joindre à nous à la tribune.

Notre ordre du jour qui a été quelque peu changé appelle maintenant le débat sur les structures.

Je rappelle aux camarades que l'heure limite pour les candidatures au Comité Directeur est fixée à 15 heures. Elles doivent être remises à Gau qui est à ma droite ; il n'y a pas de formulaire particulier ; il suffit de donner son nom et sa Fédération.

La Commission des Structures, après avoir siégé jusqu'à une heure avancée de la nuit, a terminé ses travaux. Elle a nommé un rapporteur, qui est Pierre Joxe et qui va vous faire son rapport. D'autre part, sur les questions qui ont donné lieu à une grande discussion au sein de la Commission, il y aura éventuellement une intervention d'autres rapporteurs. Enfin, la discussion sera ouverte sur l'ensemble des propositions de la Commission des Structures.

Je donne la parole à Pierre Joxe, notre rapporteur de la Commission des Structures.

Pierre JOXE - Camarades, la Commission des Statuts a siégé pendant dix heures ; cela a entraîné un retard, un bouleversement même dans les travaux du Congrès, mais nous espérons que cela aura au moins une conséquence favorable, c'est que cela aura mieux préparé les débats du Congrès et que cela permettra d'avoir à la fois un débat plus clair et un débat relativement court.

Il peut paraître paradoxal de vouloir avoir un débat court sur ces questions aussi importantes que les statuts du Parti, mais à vrai dire, pour la plupart de ceux qui sont ici, le travail était déjà largement commencé, avant même que la préparation du Congrès de l'Unité ne commence.

En effet, nous étions convenus de soumettre à la Commission des Statuts, comme texte de base, les statuts de l'actuel Parti Socialiste. Ces statuts, vous vous en souvenez, avaient été élaborés par un collectif national, il y a deux ans, qui regroupait les représentants du Parti Socialiste SFIO, de la Convention des Institutions Républicaines, de l'UCRG et de l'UGCS de l'époque.

C'est effectivement, sur ce document - comme document de base - que la Commission a travaillé, mais elle a travaillé également en partant de toutes les propositions - et elles étaient très nombreuses - qui étaient contenues dans un grand nombre de motions.

Pratiquement toutes les motions qui ont été diffusées aux délégués, toutes ces motions contenaient une ou plusieurs questions concernant les problèmes d'organisation.

La Commission a travaillé à partir des statuts du Parti Socialiste et à partir d'un document de travail qui avait été élaboré par Florian, des Ardennes, qui présentait l'ensemble des propositions contenues dans les motions. A partir de ces différents documents, elle est arrivée à un accord sur un très grand nombre de questions et l'on peut dire que nous sommes en état de vous soumettre un texte de statut qui, pour l'essentiel, a été adopté par la Commission des Statuts, soit à l'unanimité, soit à une très large majorité.

C'est la raison pour laquelle je serai amené, dans le court de mon rapport, à plusieurs reprises, à vous proposer de faire confiance à la Commission pour un ensemble d'articles que je me bornerai à résumer en vous indiquant qu'ils ont été adoptés soit tels que, soit avec des modifications très brèves, par la Commission, à l'unanimité ou à une très large majorité.

Dans d'autres cas, au contraire, je serai amené à vous indiquer et à vous lire des textes sur lesquels la Commission s'est partagée, parfois en deux, parfois en trois courants.

Je pense que si la présidence veut bien organiser, successivement, des votes, dans la

plupart des cas, à mains levées, sur les questions qui ne posent pas ou peu de problèmes, nous pourrions avoir un débat circonscrit aux deux, trois, ou quatre questions qui ont véritablement partagé la Commission.

Je commence maintenant par la première, qui concerne le titre du Parti. La Commission a adopté, par 22 voix sur 34, le titre : "Parti Socialiste". 11 voix s'étaient portées sur un autre titre : "Nouveau Parti Socialiste".

Cette proposition doit être ratifiée ou rejetée par le Congrès.

LA PRESIDENTE - Je vous consulte à la fois sur la procédure proposée par Joxe, à savoir voter immédiatement sur les articles qui, devant la Commission, n'ont posé aucune difficulté et circonscire le débat aux questions qui ont bien divisé nettement la Commission.

Êtes-vous d'accord avec cette procédure ?

Voulez-vous le manifester ?

...

Cette procédure est adoptée.

Vous avez entendu l'exposé du premier article.

Je mets cet article aux voix.

JOXE - La proposition de la Commission est : "Le titre du Parti est le Parti Socialiste".

LA PRESIDENTE - La proposition me paraît adoptée.
(applaudissements).

JOXE - L'article 2 des statuts du Parti Socialiste qui nous servait de document de base prévoit : "Le Parti Socialiste adhère à l'Internationale Socialiste".

La commission a adopté la position suivante, par 19 voix contre 14. La commission a décidé de considérer que cette question n'était pas statutaire.

(protestations).

Je vous rappelle que la déclaration de principe qui précède les statuts, qui a été approuvée par nous tous, prévoit que le Parti - c'est dans la déclaration de principe - participe au développement de l'action Internationale socialiste. Mettre cette question dans les statuts, l'adhésion du Parti à l'Internationale Socialiste, est une conception évidemment parfaitement défendable, mais la Commission a considéré que le problème de l'Internationale Socialiste, de son rôle, de son action actuelle, n'avait pas été suffisamment débattu, ni mis même à l'ordre du jour de ce Congrès, pour que cette question soit inscrite dans les statuts.

Elle vous propose donc :

1°) qu'une décision non statutaire soit prise et si on le veut, immédiatement, sur cette question, mais que

2°) cette décision ne soit pas adoptée comme article des statuts et que, par conséquent, cet article 2 actuel soit supprimé.

Je pense qu'il faut mettre aux voix, successivement, la première question. Est-ce qu'on inscrit ou non l'adhésion à l'Internationale Socialiste dans les statuts ?

Seconde question : en cas de désaccord, si c'est supprimé des statuts, est-ce que l'adhésion est quand même décidée. Je crois que, sur cette question, il y a une demande de prise de parole.

LA PRESIDENTE - Je suis obligée de saisir le Congrès, à cet égard, de deux questions.

Je suis saisie d'abord par un camarade qui est l'auteur d'une motion préalable d'une demande tenant à ce que toutes ces questions des statuts soient renvoyées à une autre procédure, ce camarade conteste donc la procédure immédiate que nous avons adoptée. Je vous consulte sur le point de savoir si vous voulez ou non interrompre un instant cette discussion pour lui donner la parole. Voulez-vous voter s'il vous plaît ?

Il s'agit de voter sur la proposition du camarade qui souhaite interrompre la discussion ?

DANS LA SALLE - Qui est ce camarade ?

JOXE - Une question préalable a été posée par une motion ; d'ailleurs, elle figure dans le recueil des motions et a été diffusée. Elle veut faire déclarer, en quelque sorte, le Congrès ici réuni, non pas incompetent, mais non concerné par ces questions et demande la convocation d'un Congrès ultérieur pour les statuts.
(protestations).

La question que pose la présidente peut être formulée ainsi : quels sont ceux qui adoptent ce point de vue et qui veulent rejeter à plus tard l'adoption définitive des statuts ?

LA PRESIDENTE - Je pose au Congrès la question telle qu'elle a été posée par le camarade. Voulez-vous qu'il intervienne à ce stade du débat, interrompant maintenant la procédure ? Voulez-vous avoir la gentillesse de voter sur ce point ?

Qui est pour cette proposition ?

...

Avis contraire ?

...

Nous poursuivons le débat dans sa forme actuelle.
(applaudissements).

Deuxième point : nous sommes saisis, sur l'article 2 que vient de vous lire Joxe, d'une proposition d'amendement.

Je donne la parole à l'auteur de la proposition d'amendement.

VERDIER - Camarades,

Mon amendement, l'amendement que je sou mets au congrès consiste à repousser la proposition de la majorité de la Commission et à vous proposer de reprendre l'article 2 des statuts du Parti socialiste... (applaudissements).

Je sais très bien que si nous nous engageons dans un débat de caractère juridique nous pouvons discuter probablement assez longtemps pour savoir si une telle affirmation, "l'appartenance du Parti à l'Internationale socialiste" relève des statuts ou relève d'une décision de toute autre nature.

Mais je ne veux pas m'engager dans ce débat de caractère statutaire et purement formel, je vous dis que quelles que soient les opinions qu'on ait là-dessus et sur l'opportunité de ce débat, que vous le vouliez ou non, et quelles que soient vos intentions, adopter la proposition de la majorité de la Commission vous savez très bien comment cela serait interprété, cela signifierait inévitablement qu'il y a une majorité dans ce parti pour se détacher de l'Internationale socialiste et rompre ses liens avec elle.

(vifs applaudissements).

Je ne sais pas quelles sont les raisons qui ont été données pour faire cette proposition ; je suppose qu'on a adressé un certain nombre de critiques à l'Internationale socialiste et aux partis qui la composent, et je veux bien admettre par principe qu'un certain nombre de ces critiques, ou les constatations des faiblesses de cette organisation, nous pourrions peut-être tous les reprendre à notre compte.

Mais, même dans ce cas, je vous dis qu'il est extrêmement important, capital même, que nous maintenions l'appartenance de notre parti à l'Internationale socialiste.

(applaudissements).

Celle-ci vient de tenir pendant quelques jours, à Helsinki, une réunion à laquelle une délégation du Parti socialiste était présente. Naturellement, je ne vais pas ici, présentant simplement un amendement, vous faire une espèce de compte-rendu de ses travaux, je veux seulement vous prendre un exemple pour vous montrer l'importance du maintien de ses liens, si imparfaits, si faibles, si incohérents soient-ils :

Une des manifestations les plus nettes de cette réunion d'Helsinki a été de marquer l'approbation unanime et chaleureuse de l'ensemble des partis socialistes au discours qui a été prononcé par Willy Brandt, et à l'ensemble des politiques d'ouverture à l'est. Croyez-vous, Camarades, qu'il soit sans importance pour l'évolution de la situation internationale que de telles manifestations de solidarité à l'égard de cette politique ne puisse pas avoir lieu au sein d'une organisation comme l'Internationale socialiste ? (applaudissements).

Il s'agit d'un simple amendement et je ne veux pas engager un débat de fond, mais je pense à la difficulté où vous risquez de vous trouver demain, quand vous serez obligés d'engager des débats entre Parti Socialiste, sur l'évolution de la construction européenne et que vous aurez en face de vous cinquante Partis, demain peut-être neuf autres Partis, qui sont tous membres de l'Internationale Socialiste. Alors, dans quelle position vous trouverez vous à l'égard de ces Partis ?

Et puis enfin, et ce sera mon dernier mot, je voudrais bien que nous soyons capables de prendre avec quelque lucidité, la mesure exacte de ce que nous sommes et de ce que sont les autres Partis Socialistes, et je fais allusion à un argument qui était déjà exprimé dans le discours d'Alain Savary hier, nous avons un peu tendance parfois à vouloir donner des leçons aux autres.

Camarades, voulez-vous vous rappeler ce que sont les principaux partis de l'Internationale Socialiste ? Des Partis qui comptent, pour certains, 850.000 membres, 1 million de membres, parfois beaucoup plus et qui surtout, dans leur pays, représentent l'ensemble de la classe ouvrière et l'ensemble de la gauche et s'appuient sur les organisations syndicales.

(Vifs applaudissements).

Alors, camarades, ayons un peu de modestie et de pudeur, ne le prenons pas trop de haut avec ces Partis. Je souhaiterais que nous soyons à leur niveau.

(Vifs applaudissements).

La Présidente - Camarades, vous excuserez mon inexpérience, je n'ai pas interrompu l'orateur, mais je crois que nous devons fixer très clairement les règles de ce débat et le temps de parole de chacun.

Je vous signale que, comme vous l'avez accepté, je ne donnerai la parole, au cours du rapport de Joxe, qu'aux seuls auteurs d'amendements et je les inviterai à ce moment-là à s'exprimer en cinq minutes maximum. Excusez-moi si vous l'avez fait en cinq minutes. Ensuite, dès que le rapport de Joxe sera terminé et qu'éventuellement les contre-rapporteurs auront exprimé leur point de vue, nous serons obligés de répartir les temps de parole. Il y a actuellement une vingtaine d'inscrits pour le débat sur les structures.

Je reviens à la discussion.

J'ai l'impression, à moins que quelqu'un s'oppose à cette procédure, que l'amendement de Verdier est en réalité le retour au texte d'origine des statuts.

C'est bien d'accord ?

Par conséquent je pense convenable de mettre aux voix la proposition de la Commission.... (protestations).

DANS LA SALLE - Nous demandons un vote par mandats.

LA PRESIDENTE - Il est bien entendu que je mets aux voix le texte de la Commission, qui est le texte modifié, parce que cela me paraît plus clair.

Un vote par mandats est demandé, il est de droit si le dixième des délégués approuve cette demande.

Voulez-vous bien manifester votre opinion sur le vote par mandats s'il vous plaît ?

Il est accepté.

Tout le monde est d'accord ?

(Mouvements divers)

Voulez-vous voter de nouveau, s'il vous plaît ?

...

Nous allons vérifier si le dixième des délégués demande le vote par mandats.

...

Je crois vraiment que oui, il y a plus du dixième des délégués.

Le vote par mandats est donc accepté.

Je rappelle que je vais mettre aux voix le texte initial de la Commission, dans la rédaction lue par Joxe.

Voulez-vous qu'on la relise ?

(Mouvements divers)

Oui, je pense que, d'une façon générale, il vaudra mieux voter sur les modifications aux statuts d'abord.

Il m'est demandé de considérer cette proposition comme un amendement, je mets donc aux voix le texte actuel de l'article 2, puisque c'est le texte de l'amendement Verdier.

Un vote pas mandats est demandé, il faut appeler les Fédérations, par conséquent.

Nous allons suspendre quelques minutes....

Non, je vous prie de vous asseoir. Cazelles demande la parole pour une question d'organisation de ce vote par mandats.

CAZELLES - Mes chers camarades, si j'ai bien compris, un vote par mandats est demandé sur l'article 2 des statuts.

Je vous demande de réserver pendant dix minutes un quart d'heure, environ, ce vote sur l'article 2, afin que les Cahiers de vote par mandats soient terminés, ils sont actuellement en préparation.

Je demande donc que le vote sur l'article 2 soit réservé pendant un quart d'heure.

LA PRESIDENTE - C'est la seule procédure possible.

Je redonne la parole à Joxe pour la suite de son rapport.

Pierre JOXE - Je continue donc avec l'article 3.

La Commission vous propose d'adopter l'article 3 sans modification.

Elle vous propose également d'adopter l'article 4 et jusqu'à l'article 10, avec de légères modifications qui portent, d'abord sur le fond, pour l'article 4, au sujet des Sections d'entreprises et d'universités, et ensuite, pour une autre question, en ce qui concerne les adhésions.

Je vous lis le texte proposé par la Commission, qui est le suivant :

"Les membres du Parti, dans une commune, une entreprise, ou une université, ou un canton, peuvent former des sections, qui sont les organisations de base du Parti, disposant des mêmes pouvoirs de décisions, sous réserve des dispositions de l'article 5." Et, que dit l'article 5 ?

Voici ce que prévoit l'article 5 :

"Dans chaque commune, sur le territoire de laquelle existent plusieurs sections, l'unité d'action, et probablement du Parti, est assurée par un Comité de ville élu à la proportionnelle des effectifs de chaque section."

Vous voyez donc le contenu de ces deux articles, il consiste à donner des droits égaux aux sections d'entreprises et d'universités, comme aux sections territoriales, mais à reconstituer l'unité de décision politique à l'intérieur d'une ville, par un Comité de ville. L'article 6 vous est proposé avec une légère modification, qui est la suivante, c'est plutôt une adjonction, qui consiste à prévoir une procédure en cas de refus de l'adhérent.

Il est proposé :

"qu'une adhésion individuelle ne peut être refusée qu'à la majorité des trois quarts de la section, après audition d'un postulant".

C'est-à-dire qu'il est demandé que la section se réunisse et délibère, entende le postulant et

qu'elle ne puisse refuser l'adhésion qu'à la majorité des trois quarts.

Enfin, l'article 7, qui fait partie du même groupe, est repris tel quel, c'est-à-dire qu'en réunion de section, seuls les présents votent (?).

Les articles 9 et 10 concernent les dispositions classiques sur l'organisation des assises départementales et donnent le système de représentation, les conditions dans lesquelles sont fixés les taux de cotisations et l'article 10, prévoit que les membres du Parti doivent appartenir à une organisation syndicale de leur profession, ainsi qu'à la coopérative de leur localité.

Je vous propose donc, étant donné que tous ces articles, avec les modifications que je vous ai indiquées, ont été adoptés, soit à l'unanimité, soit à une très large majorité, sans débat important à l'intérieur de la Commission, de les approuver tel que je viens de vous les indiquer.

LA PRESIDENTE - S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais vous demander d'émettre un vote sur l'ensemble des articles 4 à 10.

Quels sont ceux qui sont pour l'adoption de la rédaction de ces articles, telle qu'elle vous a été indiquée ?

...

Avis contraires ?

....

Les articles 4 à 10 sont adoptés.

Pierre JOXE - L'article 11, vous le savez, soulève une question qui a été concrétisée en particulier par une motion des Fédérations socialistes de Bretagne, qui demande, comme d'autres motions le demandaient également, qu'une structure régionale soit élaborée à l'intérieur du Parti.

La Commission vous propose pourtant de ne pas modifier l'article 11, qui organise le Parti en Fédérations départementales, mais de prendre une décision particulière renvoyant à une Commission l'étude de cette question des structures régionales du Parti.

La proposition de la Commission est donc la suivante :

1/ L'article 11, qui prévoit l'organisation des Fédérations et qui crée déjà la possibilité d'inter-Fédérations entre départements,

2/ Elle propose de renvoyer à une Commission qui sera constituée par le Comité Directeur, la question des structures régionales dans le Parti.

Il faut un vote sur cette question.

LA PRESIDENTE - Personne ne demande la parole ?

Personne n'a d'amendement à présenter sur cet article 11 ?

Je le mets donc aux voix.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main ?

....

Avis contraires ?

....

Il y a un amendement dans la salle.... excusez-moi.

Pierre JOXE - Le vote est acquis.

Alors je passe à l'article suivant, article 12. Les articles 12 à 15 concernent les droits des fédérations à être représentées aux Assises du Parti, à condition qu'elles comptent au moins 50 membres.

L'article 13 précise que les Fédérations doivent avoir des statuts conforme aux statuts nationaux.

L'article 14 précise que les Fédérations sont administrées, dans l'intervalle des congrès fédéraux, par une Commission exécutive.

L'article 15 prévoit que lorsque, dans les congrès fédéraux, il y a partage entre la majorité

et la minorité, la minorité a droit à une protection, c'est-à-dire à être représentée.
Ces articles 12, 13, 14 et 15 vous sont proposés par la Commission dans le texte actuel du Parti Socialiste.

Il faudrait un vote sur ces quatre articles s'il n'y a pas de demande d'intervention.

LA PRESIDENTE - Je mets aux voix le texte tel qu'il vous a été lu par Pierre Joxe.
Veuillez lever la main, ceux qui sont d'avis de les adopter ?

...

Avis contraires ?

...

Ces articles sont adoptés.

Nous allons maintenant interrompre le cours du rapport de Joxe, parce que Cazelles fait savoir qu'il est prêt pour le vote par mandats sur l'article 2.

Nous allons donc procéder au vote par mandats.

Besson demande la parole pour une motion d'ordre.

BESSON - Mes chers camarades, il faut que nous ayons fini cette discussion dans un délai raisonnable, alors je vous fais la proposition suivante : que tous les votes par mandats qui pourraient intervenir au sujet des votes sur les structures, soient bloqués et que l'on procède à l'appel des sections en un seul vote.
(Applaudissements).

LA PRESIDENTE -La parole est également à Gau, pour une motion d'ordre.

GAU - Camarades, je comprends bien le souci de Besson et nous le partageons tous, mais je crois que vous voyez les difficultés qu'il y aurait à organiser le vote, je vous demande d'imaginer ce que serait un vote par mandats bloqué, à la fin, sur lequel chaque Fédération devrait dire : "sur l'article 2 tant de mandats pour, tant contre..., sur l'article x., tant de mandats pour, tant de mandats contre... etc..." je crois vraiment que nous risquerions d'aller à la catastrophe et qu'il faut procéder d'une façon plus régulière en votant sur chaque article, lorsque le vote par mandats sera demandé. (Applaudissements).

LA PRESIDENTE - Je pense qu'au vu de ces suggestions, il vaudrait mieux procéder immédiatement au vote par mandat sur l'article 2, c'est-à-dire sur le texte initial de l'article qui est le résultat de l'amendement Verdier.

Il m'est demandé une précision sur le texte de l'amendement Verdier, je vais donc le lire, sous son contrôle :

"Le Parti Socialiste adhère à l'Internationale Socialiste.

Nous allons procéder au vote.

(il est procédé au vote par mandats).

Le scrutin est clos, nous proclamerons les résultats dès que les comptes seront faits.

Je donne la parole à Joxe pour la suite de son rapport.

Pierre JOXE - Après cet article 2, sur lequel le dépouillement s'achève et fait apparaître que déjà le vote est acquis, nous avons à l'heure qu'il est adopté 15 articles des statuts. L'article 16, auquel nous arrivons maintenant, pose un problème particulier, celui du mode d'élection au Comité Directeur, qui d'ailleurs ne concerne pas seulement l'article 16, mais également l'article 38 des statuts.

Sur ce point, je vous indique tout de suite que la Commission s'est partagée sur trois positions.

Je me propose, pour commencer, de vous rappeler quels sont les articles sur lesquels nous allons travailler, article 16 et article 38 des statuts actuels, et ensuite de vous exposer les conditions dans lesquelles le débat a eu lieu dans la Commission.

L'article 16 dit : "Les organismes de direction et d'exécution à tous les degrés de

l'organisation sont élus au bulletin secret, à la majorité des membres présents des assemblées qualifiées du Parti." Il ajoute : "En cas de désaccord, une minorité peut réclamer une garantie de représentation égale au 2/3 de celle qu'appellerait la représentation proportionnelle."

Mais l'article 38 précise que cette minorité n'obtient cette protection que si elle a déjà obtenu 20 % sur une position politique.

Que signifie ce mode de scrutin ?

C'est un mode de scrutin majoritaire, tempéré par un système proportionnel, et c'est autour de ces deux thèmes que s'est engagée tout d'abord la discussion de la Commission.

Sur ce point, la Commission vous propose de conserver le système qui est défini par les deux articles que je viens de rappeler. La Commission vous fait cette proposition à une majorité de 19 voix, mais on doit tenir compte du fait que les deux autres systèmes vous sont proposés.

Là-dessus, je voudrais intervenir rapidement pour essayer d'indiquer les problèmes qui se posent.

Quels sont les objectifs poursuivis par un mode de scrutin, et en particulier par le mode de scrutin d'un Comité Directeur, d'un organisme dirigeant d'une organisation ? Il y a deux objectifs :

- créer une majorité,
- protéger les minorités.

Créer une majorité, cela veut dire qu'à l'intérieur de cet organisme il y ait une majorité cohérente, une majorité qui puisse, en quelque sorte, gouverner.

Mais il faut protéger les minorités parce qu'il est bon, nécessaire, indispensable que ces minorités, qui ont pu s'exprimer, par exemple, dans un Congrès, puissent aussi s'exprimer à l'intérieur de l'organisme dirigeant, entre les Congrès.

Là-dessus, après une très longue discussion, la Commission a été amenée à voter sur trois positions différentes, trois systèmes différents :

- l'un, celui que nous vous proposons pour la majorité d'entre nous, que j'appellerai le système majoritaire avec protection des minorités.

- un second, qui est un système différent, que j'appellerai la proportionnelle intégrale, parce qu'il consiste à appliquer purement et simplement les règles du scrutin proportionnel, c'est-à-dire qu'après qu'un vote soit intervenu sur différentes motions, chaque motion ayant obtenu un pourcentage de voix et chaque motion ayant une liste annexée, eh bien le nombre d'élus de chaque liste est déterminé par le pourcentage des voix obtenues par chaque motion.

Donc, premier système, scrutin majoritaire avec protection des minorités, deuxième système, scrutin proportionnel intégral.

- troisième système, que j'appellerai proportionnel avec pénalisation des minorités, qui consiste à appliquer la proportionnelle, mais à ne donner le droit à la représentation proportionnelle qu'aux courants qui sont arrivés à un certain seuil ; il a été proposé 15 %, 10 %, il y a eu plusieurs variantes, mais ce qui est important c'est le système général.

Je voudrais sur ce point, bien insister sur une chose. La discussion très longue qui a eu lieu dans la Commission a permis d'aboutir à ce que les positions se précisent sur trois systèmes différents. Bien évidemment, un débat extrêmement long pourrait avoir lieu ici, et chacun pourrait non seulement critiquer et amender un des trois systèmes proposés, mais en inventer un quatrième entièrement différent, jusqu'au point d'arriver à une situation intermédiaire ; tout est possible dans ce domaine, car on joue sur des pourcentages, sur des indices.

Je vous propose cependant d'admettre que le travail de la Commission a servi vos débats, a préparé votre décision, et de prendre en considération les trois systèmes qui vous sont proposés pour choisir entre eux. Je pense que c'est une première décision qui pourrait être prise.

Cela dit, je pense qu'il est maintenant nécessaire de donner la parole à ceux qui voudront défendre les trois systèmes, qui les exposeront avec leur contenu, et sur ce point je suis

mandaté par la majorité de la Commission pour exposer le premier système, qui est d'ailleurs bien connu des membres du Parti Socialiste, mais qui doit être expliqué avec précision pour les Conventionnels et nouveaux adhérents qui ne le connaissent pas nécessairement très bien.

Les trois thèses en présence ont désigné chacune un orateur, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on leur donne la parole dans l'ordre où les votes ont été exprimés, c'est-à-dire d'abord la position de la majorité de la Commission, ensuite la position qui serait défendue par Taddéi sur le système proportionnel avec pénalisation des minorités, enfin la position de la proportionnelle intégrale ?

LA PRESIDENTE - Vous avez entendu la proposition de Joxe, qui est d'ailleurs le reflet de la position décidée hier soir par la commission des structures. Vous avez donc trois rapports, celui de Joxe, et ceux des autres positions.

Je consulte le Congrès sur l'approbation de cette manière de procéder. Vous êtes d'accord ?

...

Joxe a la parole.

Pierre JOXE - Camarades, je m'exprime maintenant non plus en tant que rapporteur de la Commission, mais au nom de sa majorité, et en mon nom personnel également.

Il y a un instant, dans une mesure qui n'est pas encore connue, vous venez d'approuver l'adoption de l'article 2 des statuts concernant l'inscription dans les statuts de l'adhésion à l'Internationale.

A présent, je crois que c'est significatif, nous allons avoir un deuxième débat important : le mode d'élection au Comité Directeur.

Le premier débat important a été très bref, en vérité seul Verdier a pris la parole ; je pense qu'il devra s'étendre car c'est celui des problèmes de politique étrangère dans le Parti.

Le deuxième débat, celui que nous avons maintenant, est vraiment un débat des plus internes que nous puissions avoir, c'est celui de la désignation des organismes directeurs du Parti. Il va sans doute prendre un peu de temps, il sera sans doute difficile à suivre pour certains camarades qui considéreront que ce sont des questions d'ordre juridique, mais je demande à chacun de penser qu'il s'agit d'une décision très importante.

Quelle décision ?

Pour nous, qui avons milité pendant un certain nombre d'années dans une organisation politique, qui avons milité en tant que militants politiques dans le pays, dans nos communes, nous savons tous que le choix d'un mode de scrutin est un acte politique. Aucune considération technique n'est jamais convaincante ni suffisante, aucune considération de justice ou d'équité n'est le maître absolu.

La proportionnelle serait le système le plus équitable, oui, si l'on veut permettre à chacun de faire représenter son point de vue, non, si l'équité est d'assurer à chacun qu'effectivement il va y avoir une majorité capable d'agir avec efficacité à la tête de son Parti ou à la tête de son pays.

On va dire : le scrutin majoritaire serait plus efficace. Oui, s'il s'agit d'avoir une majorité cohérente, solide, monolithique, non, si l'efficacité c'est aussi d'assurer la vie démocratique dans l'organisation.

Donc, si ni le scrutin majoritaire ni le scrutin proportionnel ne sont plus efficace ni plus équitable, chacun est nécessairement conduit à trouver une position intermédiaire, sauf - et il y en a ici - si l'on veut effectivement organiser le maximum de représentation des tendances, ou sauf, - mais il n'y en a pas ici - si l'on veut assurer la domination d'une majorité qui peut être une majorité de passage.

Donc, le débat, finalement, je le rédis, il ne se situe pas véritablement entre le scrutin majoritaire pur et la proportionnelle intégrale. Personne ici ne défend le scrutin majoritaire pur. Certains défendent la proportionnelle intégrale. Encore apportent-ils de très légers amendements.

A l'intérieur de cette fourchette, comme disent les statisticiens, entre cette proportionnelle intégrale et les amendements qu'il faut apporter au scrutin majoritaire pour assurer la protection des minorités, quel choix devons-nous faire ?

Eh bien, un choix qui est indépendant des grands problèmes dont je parlais tout à l'heure en disant : efficacité, équité. Un choix politique, lui aussi. C'est le choix du mode de vie du parti ; un mode de scrutin qui permettrait, qui encouragerait, qui faciliterait l'organisation de tendances, un mode de scrutin adopté par le congrès de l'unité des socialistes qui favoriserait la division des socialistes dans leur propre parti serait mauvais... (applaudissements).

... Un mode de scrutin qui, sous prétexte d'assurer ici la proportionnelle, serait obtenu par un seul changement dans des statuts qui effectivement en appellent quelques-uns, mais pas nécessairement dans ce domaine, ce mode de scrutin serait mal augurer de la vie du parti qui naîtra du congrès de l'unité des socialistes.

Et je bornerai mon intervention à démontrer que le mode de scrutin que je propose est à la fois efficace, qu'il assure une majorité équitable, qu'il assure la protection des minorités, et surtout est garant de l'unité du parti, dans l'avenir... Je ne dis pas "de l'unanimité du parti"... Nous n'y croyons pas et nous n'en voulons pas, car il faut que les débats aient lieu, car, lorsqu'ils n'ont pas lieu oralement, publiquement, eh bien, c'est qu'ils sont étouffés. Mais "l'unité du Parti".

Pourquoi est-ce que le scrutin que je propose d'abord est efficace ?

Eh bien, parce qu'il s'inspire et il avant tout un scrutin majoritaire. Un scrutin majoritaire, c'est-à-dire qu'on vote, et on vote sur des noms, sur des individus, et ceux qui ont une majorité de voix sont élus. Eh bien, ceux-là, on sait qu'ils ont été élus par une majorité de délégués. A ma connaissance c'est le seul moyen d'être sûr qu'on est bien élu, c'est que la majorité des délégués ait mis sa voix sur vous. Avantage que n'offre pas le scrutin proportionnel, car, avec lui, on vote pour une liste, et on n'a pas le choix dans la liste, on vote pour une tendance, pour une motion, et derrière, une liste est accrochée, et on ne sait pas qui sera élu dans cette liste ; les premiers, on en est sûr, les seconds moins sûr, le 40ème, on n'en sait rien.

Donc, efficace parce que c'est un scrutin majoritaire et que, finalement, tous ceux qui sont élus là, ayant été élus individuellement, savent et peuvent dire tous qu'ils parlent au nom du parti, de la majorité du congrès.

C'est un premier point.

Deuxièmement : pourquoi est-ce que c'est un système équitable ?

Équitable, parce qu'il assure une protection aux minorités. La même, d'ailleurs, je vous demande de vous rappeler - puisque le fait que je rapporte pour la position majoritaire me donne la parole en premier -, je vous demande de vous rappeler cela : lorsque vous entendrez exposer le système de protection des minorités, l'autre système, celui que j'appelle "proportionnel", avec pénalisation des minorités : là, la pénalisation de la minorité se manifeste par le fait que la majorité qui s'est engagée à partir du vote majoritaire doit être corrigée par l'application partielle d'un système proportionnel.

Dans le système que nous vous proposons, et qui est, je le répète, la combinaison des articles 16 et 38 des statuts actuels du parti socialiste, c'est un scrutin majoritaire, mais on applique une proportionnelle tempérée aux minorités qui n'auraient pas obtenu, par le seul scrutin majoritaire, une représentation dans le Comité Directeur.

Ce système est donc efficace lorsqu'il assure une majorité. Il est équitable lorsqu'il protège les minorités. Enfin, mais je dirai peut-être "surtout", il lutte contre la tendance aux tendances, il refuse de donner une prime à tous ceux ou à toutes celles qui, pour arriver à faire prévaloir leurs vues à l'intérieur du parti, sont amenés à accuser, à rechercher des différences, des divisions, et qui, pour arriver à faire prévaloir leur point de vue à l'intérieur du Parti, sont amenés à rechercher une organisation à l'intérieur du parti lui-même, ou parallèlement au parti lui-même.

Pourquoi est-ce qu'il lutte contre cette tendance ? Parce que précisément il ne s'inspire pas du mode proportionnel, qu'il repose avant tout sur un scrutin majoritaire.

Pourquoi est-ce que ce troisième argument me paraît aujourd'hui le plus important ? Pourquoi est-ce que je disais en commençant que le choix d'un mode de scrutin ne relève jamais de la pure logique, de la pure rationalité, mais est un choix politique avant tout ? Parce que nous sommes ici, au congrès de l'unité socialiste, parce que nous savons qu'existent, ici réunis, en vérité, plusieurs groupes, plusieurs tendances. Les uns se trouvent à l'intérieur du parti socialiste. Ils sont souvent organisés, ils ont souvent leur propre journal. Les autres se trouvent à l'extérieur du parti socialiste. C'est par exemple la Convention, c'est aussi les groupes venus de "Vie Nouvelle", d'"Objectif 72". Il faut que, pour le parti socialiste que nous créons aujourd'hui et demain, tout soit fait pour assurer l'unité, l'unification véritable de tous ces courants, tout soit fait pour éviter que les courants qui se réunissent aujourd'hui ne se subdivisent demain à la suite d'un vote, que tout soit fait pour que, dans les années qui viennent, cette unification, qui aura été commencée aujourd'hui, s'affermisse, permette de recruter, permette d'étendre le parti, de lui donner la puissance, et finalement de l'amener au Pouvoir. Pour cela il faut tout faire. Et alors, tout faire, c'est tout faire contre le système de la proportionnelle. Le système de la proportionnelle va être défendu par d'autres camarades. Je m'arrêterai maintenant, en insistant auprès de vous sur le fait qu'il n'y a pas aujourd'hui à choisir un système idéal, un système parfait ; il y a à choisir le système qui permettra au congrès de l'unité de déboucher véritablement sur le parti de l'unité socialiste, sur un parti socialiste où l'unité soit non seulement réalisée mais assurée pour l'avenir. (applaudissements).

LA PRESIDENTE - Je donne tout de suite le résultat du vote sur l'article 2 :

Mandats : 90.687

Pour l'amendement Verdier : 76.696

(applaudissements)

Contre : 10.341

Ne prenant pas part au vote : 1.127

Abstentions : 2.144

Absents : 379.

Donc, l'amendement Verdier est adopté.

(applaudissements).

La discussion reprend avec, comme il vous a été dit, le rapport des deux autres positions sur les articles 16 et 38.

La parole est au camarade Taddei.

TADDEI - Je crois, camarades, que nous avons tous conscience de l'importance de la question. Non pas que chacun cherche à avoir le maximum de chance d'être élu au Comité directeur. Ce n'est pas cela qui est en question. Et d'ailleurs, serait-il cela, la majorité de la Commission vous proposera tout à l'heure, soyez tranquilles, d'augmenter encore le nombre du Comité directeur, pour que vous ayez le maximum de chance. Ce n'est donc pas cela qui est en cause.

Ce qui est en cause, c'est une question de principe, et Pierre Joxe vient de proposer le maintien du statu quo, de ce qui existait dans le parti socialiste d'hier. Il s'est trouvé hier soir, à la Commission des structures, 16 camarades pour repousser ce statu quo et pour se prononcer pour des formules diverses de proportionnelle. 16 camarades contre 18 pour la majorité. Pour une Commission dont, on est bien obligé de le dire maintenant, on vient de voir le caractère très relativement représentatif...

(applaudissements).

...puisque'il y a eu, fait extraordinaire, 76.000 contre 10.000, ou quelque chose comme ça, pour repousser la position de la majorité de la Commission. Cela mérite quand même que la minorité s'exprime tranquillement et puisse indiquer ce que l'on propose...

(applaudissements).

Ce que nous proposons, je vous le donne tout de suite. Ce sont deux principes

généraux... Et Joxe a raison, il ne faut pas qu'on rentre dans les détails de cuisine.

1°- Nous demandons que le Congrès retienne le principe de la proportionnelle sur les votes, à l'issue de la Commission des résolutions...

(applaudissements).

2°- On demande, car nous connaissons tous les inconvénients, et Joxe nous les a rappelés, d'un système proportionnel pur, nous demandons que cette proportionnelle soit amendée notamment par l'existence d'un plancher, pour éviter l'émiettement du parti.

Camarades, qu'est-ce qui est en cause ?

Ce qui est en cause, pour ceux qui étaient au parti socialiste d'hier ou à celui d'avant-hier, c'est le système qu'ils ont connu, et que nous venons de voir.

Ce système, Joxe nous dit que c'est le plus juste et le plus efficace. Moi je lui vois, pour l'avoir connu en pratique, un assez grand nombre d'inconvénients. Vous me permettrez de vous dire lesquels.

Eh bien, d'abord, les inconvénients de principe :

C'est un scrutin majoritaire. Êtes-vous sûrs, en tant que congrès socialiste, d'être tellement contents d'entendre faire l'apologie d'un scrutin majoritaire ?

(applaudissements).

Et puis, enfin, c'est le seul endroit, c'est quand même choquant, dans nos statuts, où nous retenons un principe majoritaire.

Prenez l'article 29 ; il s'agit d'autre chose, d'accord, mais enfin, l'article 29, quand il s'agit de choisir les délégués dans les fédérations, on trouve tout à fait normal, on ne trouve pas injuste, on ne trouve pas inefficace de choisir le proportionnelle.

Mais là, pour le Comité Directeur, c'est le scrutin majoritaire. Pourquoi ? Pourquoi est-ce seulement là le scrutin majoritaire ?

Cela, c'est l'inconvénient de principe, nous les connaissons tous, je n'insisterai pas.

Seulement, je voudrais dire aux camarades les moins bien informés, qu'il y a deux autres inconvénients considérables.

Deuxième inconvénient, donc : on va pouvoir ainsi décapiter les tendances, mais les courants d'opinion qui s'expriment à un moment donné, dans le Parti, avec ce système on va pouvoir jouer au petit jeu hérité de la Foire du Trône qui consiste en réalité à faire choisir les membres du Comité Directeur d'un courant d'opinion par ceux du courant d'opinion d'en face, parce qu'on raie systématiquement les hommes dangereux et connus.

(applaudissements).

Vous trouvez cela juste ? Moi je ne trouve pas cela joli. Vous trouvez cela efficace ? Non ce n'est pas efficace parce que, comme il n'y a pas de secret, on joue au même jeu des deux côtés. Tous ceux qui peuvent compter dans ce Parti, qui, à un moment donné, peuvent prendre des responsabilités risquent de se retrouver à la porte et surtout dans un tel congrès dont nous savons bien que le scrutin va être serré, on risque de décapiter en réalité tous les courants d'opinion qui devraient normalement s'exprimer au Comité Directeur.

Camarades, je crois que les deux points sont importants.

Permettez-moi de faire une hiérarchie et de vous dire que le troisième l'est encore plus ?

Vous risquez, avec ce système, d'avoir une majorité au vote d'orientation politique et j'ai quand même quelques raisons de penser que, très largement aujourd'hui, ce Parti va se prononcer pour l'union de la gauche et le rejet de toutes les tentations d'orientations.

(applaudissements).

Vous risquez d'avoir un Comité Directeur chargé d'appliquer cette ligne, qui ne pense pas la même chose. Vous trouvez cela juste ?

(applaudissements).

Et vous trouvez cela efficace ? Moi pas.

Je souhaite bien du plaisir aux camarades chargés d'appliquer la ligne qu'ils ont combattue dans le Congrès pendant deux ans, parce que, de deux choses l'une, ou bien ils ne vont pas l'appliquer, alors où est passée la démocratie dans ce Parti, ou ils vont l'appliquer avec la meilleure bonne volonté, mais comme ce n'est pas celle à laquelle ils croient, pensez-

vous que cela va être valable et efficace ?

Je crois que vous êtes les uns et les autres, malgré tout, suffisamment informés. La Grande Presse, mon journal départemental, "Le Courrier Picard" qui parle bien rarement du Parti Socialiste, a expliqué cela à longueur de colonnes, avant-hier. On le sait même au fond des campagnes ; on sait ce qui est en train de se passer. On n'est quand même pas entre naïfs.

Non, camarades, ces raisons-là, je crois, sont fondamentales. Et puis il y a une raison de circonstance. Si nous gardons le statu quo (nous avons 1000 délégués, tant mieux) nous allons avoir plusieurs centaines de candidatures, nous le savons déjà, c'est évident, tant mieux. Je trouve cela très bien. Mais enfin vous allez avoir 1000 délégués qui vont avoir à choisir entre 300 camarades, pour 80 postes. Vous croyez qu'ils auront véritablement l'occasion de s'exprimer démocratiquement à travers cette espèce de foire que va être le vote. En réalité, vous privez de fait les nouveaux, dans ce Congrès, que ce soit des nouveaux adhérents ou que ce soit des camarades de la CIR ou du PS qui viennent pour la première fois à un Congrès National et qui ne sont pas encore "au parfum", comme on dit, vous les privez d'une véritable possibilité de choix. Tout le monde sait très bien que, quand il faut choisir 80 entre 300, avec 1.000 personnes, il n'y a plus de véritable choix. (applaudissements).

Et puis enfin, permettez au jeune ancien que je suis de vous dire que j'ai vécu cela, il y a deux ans, à Issy-les-Moulineaux. Pour la première fois, j'étais dans un Congrès National - je n'étais pas le seul, il y avait beaucoup de têtes nouvelles, il y en a beaucoup aujourd'hui, j'espère qu'il y en aura beaucoup dans les Congrès, si l'on nous suit sur les propositions de rotation. Croyez-moi, le nouveau, devant ce système, est complètement désemparé. Il doit voter pour des hommes ; il y en a quelques-uns qu'il connaît. Comme il les connaît surtout par la grande presse bourgeoise, il a tendance systématiquement à les rayer... (mouvements divers)

... et par conséquent...

Je n'ai pas peur que l'on me raye, Mauroy, cela ne me dérange pas, je suis extrêmement à l'aise en la matière.

(applaudissements).

Je propose qu'on mette 61 membres au Comité Directeur et non pas 80. On y reviendra tout à l'heure.

Par conséquent, je dis par expérience que j'ai vécu cela il y a deux ans, à Issy-les-Moulineaux, je dis que le nouveau est désemparé, qu'il ne sait pas comment voter, qu'il a le réflexe malheureux de rayer les camarades à grosse Fédération, ce qui est ridicule. Il a cette tendance, c'est un fait et il n'a finalement, pour se raccrocher, que des listes qu'on lui fait passer sous le manteau...

(protestations et vifs applaudissements).

Je suis d'accord, bien sûr, pour les approbations et les désapprobations.

Je le dis aux nouveaux ; si l'on suit Pierre Joxe, ils verront ce qui va se passer ; ils pourront par eux-mêmes se faire une opinion, cela nous mettra tous d'accord.

Par conséquent, camarades, pour les raisons de principes, pour les raisons de circonstances, pour les raisons d'expérience, je vous dis que nous ne pouvons pas continuer comme cela.

Et puis enfin, camarades, on nous parle depuis des semaines et des mois, de renouveau et de rénovation. Bien, tant mieux, d'accord, nous sommes pour. Vous pouvez déjà constater, par les articles que l'on a votés et par ceux que vous allez voter tout à l'heure, que, finalement cette grande bataille de la rénovation, elle se limite à très peu de chose, car en fin de compte - je m'adressais tout à l'heure aux nouveaux, je m'adresse maintenant aux anciens, eux qui ont été tellement décriés du temps de la SFIO (ce n'était pas démocratique, ce Parti n'était pas bien), ils viennent de trouver un avocat formidable en la personne de Pierre Joxe et je soupçonne qu'ils ne savaient pas que leurs anciens statuts étaient si bien que cela, avant que Pierre Joxe ne vienne le leur expliquer....

(applaudissements).

DANS LA SALLE - Cela suffit !

TADDEI - J'ai pratiquement terminé.
(protestations).

LA PRESIDENTE - La présidente demande la parole.
Je veux simplement vous demander de prendre ce débat avec calme, parce qu'il est d'une importance extrême. La présidente essaie de faire respecter une égalité de temps de parole entre les trois formules qui vous sont proposées.
Par conséquent, je demande aux rapporteurs de respecter également cette égalité.
(applaudissements).

TADDEI - Camarades, finalement, il n'y a pas de véritable rénovation proposée qu'à travers ces articles-là, et le temps que nous allons y passer le démontre bien.
Camarades, le vote que vous allez émettre sur cette question c'est le test de la rénovation. C'est au pied du mur que ces affaires-là se jugent et non pas en parole.
Camarades, devant l'importance de la question, parce que, pour une fois, la morale et l'efficacité sont du même côté, je vous demande de rejeter le statu quo des anciens ; je vous demande de rejeter les propositions que vous a faites Pierre Joxe et il va de soi que, dans un débat d'une telle importance, nous demanderons le vote par mandat.
(applaudissements).

LA PRESIDENTE - Je vous signale que les deux orateurs ont parlé environ un quart d'heure.
La parole est à Chevènement.

CHEVENEMENT - Camarades, vous venez d'entendre Pierre Joxe expliquer aux nouveaux adhérents l'attrait des statuts de la vieille SFIO Vous avez entendu ensuite le jeune ancien Dominique Taddei vanter, au nom de la vieille SFIO les avantages d'un système de la proportionnelle que la vieille SFIO a toujours combattu, du moins depuis 25 ans.
(applaudissements).
Je pense, et vous le penserez comme moi, que ce Congrès doit sortir, non pas par le bas, mais par le haut, par la voie qui est celle de l'honnêteté, de la clarté et de la rigueur.
Le problème principal de ce Congrès n'est pas seulement le texte d'orientation qui en sortira, tout le monde le sait bien. Un texte ne vaut que par son application. Le problème est donc de savoir qui dirigera le Parti.
Le problème, c'est la direction du Parti et il se trouve, en effet, qu'il n'y a pas de majorité nette ou plus exactement qu'il y a plusieurs combinaisons possibles.
Le problème qui vous est soumis par la Commission des structures est donc déterminant, c'est le point capital. Comment sera choisie la direction ? Quel sera le mode de désignation du Comité Directeur ?
Il y a trois possibilités :
- le scrutin de liste majoritaire défendue par Pierre Joxe, c'est-à-dire le statu quo,
- la proportionnelle au vote indicatif avec barre à 5 % que je défends,
- et ce que j'appellerai la proportionnelle corrigée ou grossissante ou déformante qui est le mode de désignation qui a été proposé en commission.
Je crois que pour la clarté du débat, il est bon de dire quels sont les deux textes qui se sont opposés en commission en ce qui concerne cette proportionnelle. Je commencerai par le texte que je défends, si vous voulez bien, qui vise l'article 16 de notre constitution. Ce texte serait le suivant :
"Les organismes de direction et d'exécution à tous les degrés de l'organisation, sections, fédérations départementales, organisation centrale, sont élus à la proportionnelle du

nombre des mandats qui se sont portés sur les motions soumises au vote indicatif. Une liste de noms sera annexés à chacune de ces motions. Une minorité ne peut obtenir de représentation qu'à partir d'un seuil de 5 %."

Je crois qu'il n'est pas inutile également de dire ce qu'a été le texte proposé par Taddei et par Feuilly en commission des structures ; cette proposition, et je voudrais que vous y soyez attentifs, est la suivante :

"Les organes de direction sont élus au scrutin de liste par les courants ayant réuni au moins 20 %, ou 15 %, a-t-on dit en commission... je vois que Feuilly me dit maintenant 10 %, c'est la preuve qu'il baisse les prix !... (applaudissements).. au moins donc 10 % des suffrages après la commission de résolutions. Les listes autres que celles arrivées en tête on droit aux 3/3 de la représentation proportionnelle à laquelle elles ont droit", c'est ce qui a été dit en commission.

Passons maintenant aux faits. Le système actuel a des inconvénients, il n'est pas clair, c'est effectivement une prime aux grandes manoeuvres, et malheur à ceux qui ne savent pas manoeuvrer. C'est sans doute, je pense, l'origine des bruits que font courir avec persistance depuis hier certains qui, au Conseil national de Bondy, que je sache, n'avaient pas dédaigné l'alliance de Pierre Mauroy et de Gaston Defferre... (protestations et applaudissements)...

Pensez-vous, Camarades, que nous puissions changer le sens de notre combat ?

Je dis que ce scrutin n'est pas clair, je dis aussi qu'il est paradoxal ; c'est vrai, que les délégués d'un courant ne peuvent rayer les délégués d'un autre courant, et c'est un scrutin que je qualifierai de centristes.

Prenons le cas d'Issy-les-Moulineaux.

A Issy-les-Moulineaux, il y avait 800 votants. Nos grands leaders, par un système de sécurité sociale, si j'ose dire, ou par le fait de l'estime qui leur est due, ont obtenu des chiffres de voix généralement très confortables. Je citerai Georges Guille arrivé en tête avec 685 voix, Alain Savary avec 659, Pierre Mauroy avec 601, il est le 3ème, et André Labarrère avec 565.

Inversement, je vois que Chandernagor en a obtenu 331, repêché de justesse, quant à Sarre, Chevènement... ils ont plafonné aux environ de 200, 207.

La signification du vote actuel de désignation de la direction est donc assez claire.

On nous dit également que ce mode de désignation comporte un risque, à vrai dire, assez théorique, que la majorité du Comité directeur ne soit pas sur la même ligne... ne soit pas sur la ligne d'orientation générale et on évoque Issy-les-Moulineaux... mais à Issy-les-Moulineaux, Camarades, Pierre Mauroy et Alain Savary étaient sur la même ligne, ils ont voté le texte d'orientation d'Issy-les-Moulineaux et pour une raison très simple, vous le savez, c'est que pour gouverner le Parti, il faut être majoritaire au Comité directeur, mais il n'est pas mauvais d'être majoritaires sur le texte d'orientation aussi !

Donc, nous ne sommes pas pour le système actuel, et nous pensons, comme nous l'avons dit dans la motion Unité - rénovation - et nous sommes les seuls à l'avoir dit clairement - que nous sommes pour la proportionnelle.

La proportionnelle, c'est un scrutin qui est clair, camarades, c'est un scrutin qui ne prête pas à équivoque, ni à manoeuvre, c'est un scrutin qui permet à tous les courants de s'exprimer, dans un Parti où ils ont été trop longtemps, et nous en savons quelque chose, étouffés.

C'est la condition d'une véritable rénovation, c'est parce que les nouveaux, c'est parce que les jeunes qui expriment la volonté socialistes des jeunes générations peuvent s'exprimer à travers un mode de scrutin de cette sorte que le Parti peut revivre, parce que c'est à travers l'aile gauche de ce Parti que sont posés un certain nombre de problèmes ; c'est à partir de nous que le dialogue qui existe ici n'est plus le dialogue du berger et de la bergère !

Alors, nous pensons que ce mode de scrutin est bon, parce qu'il permet aux Camarades du Parti de parler entre eux. C'est un mode de scrutin qui assainit le climat du Parti, parce qu'on ne peut pas avoir le même avis dans un Parti, c'est parfaitement légitime, c'est même souhaitable dans un parti démocratique et cela ne me gêne pas du tout de n'être pas du

même avis que Pierre, Paul ou Jacques, mais il faut que le dialogue soit franc si nous voulons qu'il soit amical, et, à cet égard, je crois que la liberté d'expression dans le Parti est la condition de son unité.

Donc, nous sommes pour la proportionnelle avec barre à 5 % au vote indicatif et nous réfutons les arguments qui sont lancés contre la proportionnelle.

On nous dit que la proportionnelle empêcherait le gouvernement du Parti, mais vous savez, Camarades, que le Comité directeur qu'il soit de 61 ou 80 membres, est un peu le Parlement du Parti, il se réunit tous les mois. Les fonctions qui lui sont attribuées par l'article 36 peuvent fort bien être remplies par un organisme qui serait composé à la proportionnelle, il n'y a aucune incompatibilité, il n'est pas utile d'avoir un comité directeur homogène pour faire de la propagande, pour nommer le directeur d'un journal du Parti, si tant est que le Parti soit capable de s'en donner un, on n'a pas besoin du scrutin majoritaire pour contrôler les militants et l'exécution stricte, loyale des décisions de Congrès.

On nous dit que la proportionnelle favoriserait les tendances et on évoque le spectre des années 1930, l'époque de Marceau Pivert. Mais quelle vie, Camarades, dans la SFIO de 1930 ! Quel dynamisme ! Ce qui a brisé la SFIO, est-ce que c'est Marceau Pivert ? Non, non, c'est l'enlèvement du Front Populaire, c'est la non intervention en Espagne, c'est la pause en 1937, ce n'est pas Marceau Pivert ! (protestations)... C'est Munich, ce n'est pas Marceau Pivert ! Ce ne sont pas les tendances... ce sont, les tendances, les boucs émissaires qu'on dissout, qu'on exclut, qu'on excommunie, et pourquoi ? Les tendances sont un peu ces pelés, ces galeux d'où vient le mal, mais en réalité il faut le dire, s'il n'y a pas de presse organisée, ce n'est pas la faute des Cahiers du CERES, la réalité, mes Camarades, et c'est la raison pour laquelle les courants se développent, c'est que le Parti est tellement ankylosé qu'il ne mobilise plus par lui-même, il ne mobilise que des gens qui veulent le changer, et c'est effectivement ce que nous devons faire maintenant en permettant qu'il y ait de la vie dans le Parti !

Troisième argument contre la proportionnelle : la proportionnelle au vote indicatif, nous dit-on, rendrait le Congrès inutile. Mais pas du tout, un tel mode de scrutin donnerait la parole aux militants !

Quatrième argument : la proportionnelle à 5 % favoriserait la balkanisation du Parti. Je fais remarquer que 5 %, c'est 4.500 militants, que pour les réunir, il faut le faire et que si la motion Unité-rénovation réunie plus de 8.000 militants, sachez camarades, parce que ces mandats personne ne nous les a donnés, que c'est le travail de huit ans de militantisme.

J'en viens maintenant et c'est mon dernier point, à la critique du système proposé par Dominique Taddei, que j'appellerai : la fausse rénovation.

Ce système, c'est le système de la barre à 10 % mettons, et de la proportionnelle d'origine, puisque toutes les motions qui n'arriveraient pas en tête n'auraient droit qu'à 2/3 de leur représentation.

Alors, les résultats d'un tel système sont excessivement simples : vous savez qu'après la Commission des résolutions, il est d'usage de faire ce que Jacques Piette appelait hier en commission, non pas des synthèses, mais des rapprochements, parce que synthèse cela fait un peu nègre-blanc, disait-il. La barre, c'est un moyen d'éliminer les courants les plus faibles, même s'ils sont les plus porteurs d'avenir, parce que, au fond, ils n'ont pas encore atteint le seuil fatidique.

Enfin, et surtout, nous considérons que ce système de proportionnelle corrigée, de proportionnelle grossissante ou déformante, il faut le dire, parce qu'encore une fois c'est par la franchise que nous allons nous sortir de ce pas, Camarades, c'est le moyen de perpétuer la direction actuelle, c'est le moyen de perpétuer le pouvoir du courant, disons, qui est à la tête du Parti depuis vingt-cinq ans, c'est le moyen du statu quo, et je prends un exemple :

Appliquons ce système à un comité directeur où, et l'hypothèse n'est pas improbable, je voudrais que vous m'écoutez, à la sortie de la commission des résolutions, nous ayons une motion majoritaire qui fasse 45 %, une motion minoritaire qui fasse autour de 40, un

peu plus un peu moins, et puis une ou deux motions qui soient en dessous du seuil fatidique de 20, 15 ou 10 %, que se passera-t-il ?

Les deux dernières motions seront éliminées, il restera la motion qui a 45 % et celle qui est autour de 40. Dans ce cas là, la motion qui a 45 % des mandats, dans le Parti, obtiendra, en appliquant la règle des 2/3, 72 % des places au comité directeur, et l'autre 28 %. Est-ce la justice ?

Je crois vous avoir suffisamment entretenus maintenant pour vous montrer quelles sont les arrière-pensées des uns et des autres, et je pense que dans cette situation, Camarades, nous devons nous déterminer par le haut, en socialistes, en hommes de rigueur ; la proportionnelle non pas intégrale, puisque nous proposons une barre à 5 % au vote indicatif est un système qui assure la représentation de tous les courants au sein du Comité directeur. C'est une règle de justice, je vous demande de peser vos responsabilités pour le Parti et pour le socialisme, comme nous mêmes nous pesons les nôtres. Pensez, Camarades, au spectacle que nous donnons maintenant et faites, je vous en prie, que ce congrès d'unité soit un congrès de clarté ! (applaudissements).

LA PRESIDENTE - Camarades, vous avez entendu l'exposé des trois rapporteurs.

Maintenant sur cette question d'une exceptionnelle importance où les débats ont vraiment une très haute qualité, je suis dans la situation suivante :

En ce qui concerne le commentaire de ces rapports, en principe, le parole est de droit aux auteurs d'amendements. Je suis saisie d'un amendement écrit du camarade Fournier des Hauts de Seine.

D'autre part, un certain nombre de camarades, inscrits à l'avance dans le débat général, m'ont demandé d'intervenir à ce stade.

Je consulte le congrès sur le point de savoir si à ce moment, et à condition de demander aux intéressés de limiter leur exposé à cinq minutes, comme c'est le cas pour les auteurs d'amendements, on doit faire appel à ceux qui désirent également parler sur cette question ?

Que ceux qui sont d'avis d'accepter que ceux qui étaient inscrits dans le débat général interviennent maintenant le manifestent en levant la main ?

...

Épreuve contraire ?

Je crois que j'ai l'accord du Congrès... (protestations).

Nous allons revoter ?

Ceux qui sont partisans de donner la parole maintenant à ceux qui étaient inscrits dans le débat général le manifestent en levant la main ?

...

Épreuve contraire ?

Ce sont les contre qui ont la majorité.

(applaudissements et protestations).

Je vous signale que je suis saisie d'une demande de suspension de séance de 20 minutes par les inorganisés du Vaucluse. Je consulte le Congrès ? (brouhaha).

Je vous demande de garder le silence, s'il vous plaît. La règle de la suspension de séance est de droit si 10 % du congrès en sont d'accord.

Qui est d'accord pour accorder une suspension de séance demandée par le Vaucluse ?

...

Contre ?

Les 10 % ne sont pas atteints.

Je donne donc la parole à Fournier des Hauts-de-Seine auteur d'un amendement écrit.

LA PRESIDENTE - La parole est au Camarade Fournier.

Fournier - Camarades, je parle ici en tant qu'inorganisé et, en tant que tels, nous souhaitons que de ce débat sorte une solution claire et, à cet égard, je me permets tout de

suite de poser une question car, selon la réponse qui sera donnée à cette question, mon amendement aura ou n'aura pas d'objet.

La question que je pose est la suivante :

La motion qui nous a été présentée tout à l'heure par le camarade Taddei, est-elle telle qu'il l'a décrite à la tribune, c'est-à-dire régime de proportionnelle, après passage en Commission des résolutions, avec un seuil, ou est-ce que cette motion comporte également une prime à la majorité, c'est-à-dire que les listes autres que celles qui arrivent en tête, n'ont droit qu'à deux tiers de leurs sièges ?

Je voudrais savoir quel est le sens de cette proposition avant de défendre ou de ne pas défendre son amendement.

Le camarade Taddei veut-il répondre à ma question ?

LA PRESIDENTE - Je demande au Camarade Taddei de répondre brièvement à la question.

TADDEI - Je vais essayer.

Camarades, nous parlons tous de démocratie, maintenant il faut bien se mettre d'accord. Il est clair que tout le congrès a le droit de s'exprimer pour savoir s'il préfère une base de 5 % ou de 10 %, s'il veut qu'il y ait la proportionnelle ou l'intégrale ou les deux tiers... (protestations).

... je dis que le congrès a le droit de se prononcer sur ces différentes modalités, que je sache. Alors, comment voulez-vous procéder autrement qu'en ayant d'abord un vote de principe pour savoir ?

LA PRESIDENTE - Je regrette, je suis dans l'obligation d'interrompre le camarade Taddei, je ne lui donnais la parole que pour répondre à la question posée par l'auteur de l'amendement.

(applaudissements).

TADDEI - Je demande qu'il y ait d'abord un vote sur le principe de la proportionnelle, à la sortie de la Commission des résolutions, avec un plancher et je dis que, personnellement 5 %, 10 %, 15 %, cela m'est égal.

Alors, on demande la disjonction éventuellement, si cette proposition est adoptée, nous nous réservons de demander que ce soit les 2/3, ou les 3/4, ou les 4/5 de la proportionnelle intégrale et nous en reparlerons après... (mouvements divers)

LA PRESIDENTE - Je redonne la parole au camarade Fournier.

FOURNIER - Je comprends personnellement la réponse qui a été donnée comme comportant, d'une manière ou d'une autre, cette prime à la majorité, par conséquent je présente mon amendement.

En tant qu'inorganisé moi-même, avec quelques-uns d'entre nous, avec lesquels j'ai discuté, nous souhaitons que de ce débat sorte :

1/ une solution claire,

2/ une solution qui, en ce qui concerne la composition du Comité Directeur, assure la concordance entre la composition de ce Comité directeur et les orientations politiques qui auront été décidées au Congrès. (applaudissements).

3/ Une solution qui exclue tout monopole de la part d'un courant à l'intérieur du Parti. (applaudissements).

4/ une solution sur laquelle autant que possible puisse se réaliser un accord assez général.

Dans cette perspective, nous constatons ceci :

1/ En ce qui concerne le maintien du système actuel car il n'assure pas la concordance entre la composition du Comité directeur et les orientations politiques qui se dégagent du congrès et il permet, pour les élections à ce comité directeur, des alliances contre nature.

(vifs applaudissements).

2/ En ce qui concerne la proportionnelle intégrale au vote indicatif, nous considérons que cette proportionnelle intégrale aboutit, si elle s'exerce au vote indicatif et s'il n'y a pas de seuil, à une trop grande division à l'intérieur du Parti... (applaudissements)... et nous pensons de surcroît que cette solution, je me trompe peut-être, a peu de chances d'être adoptée dans cette salle.

3/ Nous pensons que la proposition Taddei telle qu'elle vient d'être exposée, comporte une prime à la majorité qui nous paraît, dans les circonstances actuelles, comme excessive. (applaudissements).

C'est pourquoi nous lançons une suggestion dont nous ignorons totalement quel accueil peut lui être réservé par le Congrès, mais dont nous pensons que ce serait une solution claire et qui serait susceptible de recueillir peut-être un accord assez général, peut-être n'en aura-t-il aucun, qui est la solution suivante :

Les deux tiers du Comité directeur sont élus à la représentation proportionnelle, sur des listes distinctes, en fonction des motions après passage en Commission d'orientation. Le troisième tiers du Comité directeur est élu selon le système actuel, c'est-à-dire au scrutin majoritaire. Je m'explique.

Nous considérons que cette solution répond ici au vœu des délégués, dont nous sommes, en tant que délégués nous souhaitons en effet voter pour un courant et c'est le sens du vote pour les deux tiers du Comité directeur, à la représentation proportionnelle. Mais, en tant que délégués, nous estimons aussi qu'il y a place au sein du Comité directeur pour un certain nombre de personnalités, quel que soit le courant qu'elles représentent, et en fonction des votes qu'elles recueillent à un scrutin majoritaire. Et c'est le sens de la proposition pour la troisième tiers.

Nous pensons que cette solution est de nature, d'une part à assurer la concordance de la composition du Comité directeur avec les votes politiques issus du congrès, et nous pensons d'autre part qu'il peut contribuer à dégager une majorité.

Voilà la proposition que personnellement je voulais faire.

LA PRESIDENTE - Je suis saisie également d'une autre proposition d'amendement présentés par la Fédération de l'Hérault, amendement à l'article 16, concernant la représentativité régionale.

Je signale que nous avons adopté, à propos de l'article 11, la suggestion de la Commission qui consiste à renvoyer l'ensemble de ces problèmes à une Commission. Mais je consulte l'auteur de l'amendement, souhaite-t-il expose son amendement à ce stade ?

Oui. Je lui donne donc la parole, c'est de droit, pour cinq minutes.

Un délégué de l'Hérault - Nous ne pensons pas, camarades, qu'on puisse opposer à notre amendement l'article 11. L'article 11 stipule que le Comité directeur, sur proposition des fédérations intéressées, crée une inter-fédération administrative.

Il n'est pas question du tout de la représentation des Fédérations aux organismes centraux. Notre amendement tend à assurer, quel que soit d'ailleurs le système qui sera tout à l'heure voté, la représentation des fédérations, des régions, au Comité directeur ou à l'organisme central qui sera désigné.

Cet amendement est rédigé de la façon suivante :

"En ce qui concerne la représentation à l'organisation centrale, il sera réservé un siège au moins par région du programme telle qu'elle existe actuellement."

Ce n'est nullement incompatible avec le vote que nous allons émettre tout à l'heure : système proportionnel, ancien système maintenu, quel que soit le mode qui sortira de notre vote initial.

(quelques applaudissements).

LA PRESIDENTE - Camarades, je vais redonner la parole au rapporteur, mais je vous signale d'abord que je suis saisie d'une motion d'ordre par le camarade Wolf.

Il a donc la parole pour sa motion d'ordre.

WOLF - Camarades, je serai très bref, je crois qu'il faut qu'on en finisse rapidement et qu'on précise quelles seront les modalités du vote.

Je crois que le plus raisonnable serait qu'il y ait d'abord un premier vote de principe, à savoir, d'un côté le statu quo et le scrutin proportionnel, de l'autre le principe de la proportionnelle.

(applaudissements).

Et ensuite un second vote qui consisterait à déterminer les modalités du principe qui l'aurait emporté. Car si nous procédons autrement, étant donné, en particulier sur la proportionnelle, la division des propositions qui ont été faites et leur multiplicité, deux choses qui devront se regrouper, il est évident qu'on aboutirait peut-être à avoir une majorité relativement à un texte qui est en fait minoritaire dans ce Congrès. On aboutirait, sur les statuts, à un texte relativement majoritaire, alors qu'il est évident que les statuts doivent être votés à la majorité absolue élue et ce genre de cinéma nous conduit à un second Alfortville avec des votes multipliés.

(applaudissements).

LA PRESIDENTE - Camarades, vous êtes saisis d'une motion d'ordre ; vous avez parfaitement compris.

Je mets aux voix la motion d'ordre.

Qui est d'accord avec les modalités de vote que je vais rappeler ? Le camarade a demandé que l'on vote d'abord, par un vote simple, statu quo ou proportionnelle, sur les principes, et ensuite seulement sur les modalités du principe adopté.

Je mets aux voix ?

Qui est pour la motion d'ordre ?

...

Elle est adoptée.

(applaudissements).

Je vais donc mettre aux voix le principe ou plutôt les modalités du principe, c'est-à-dire statu quo ou proportionnelle.

Est-ce que le vote par mandat est demandé ?

Le vote par mandat est demandé pour la question telle qu'elle a été posée, à la suite de l'adoption par le Congrès de la motion d'ordre présentée par le camarade Wolf.

La question posée au Congrès est donc la question de principe, statu quo ou proportionnelle.

Est-ce que le vote par mandat est demandé ?

Il est demandé.

Le camarade Cazelles demande la parole sur cette question de vote par mandats, je crois.

E. CAZELLES - Mes Chers Camarades,

L'expérience du dernier vote a démontré qu'il était difficile d'entendre les votes émis par les Fédérations. Je vous propose donc, à l'initiative de quelques camarades, que chaque fois qu'on appellera une Fédération, le responsable de la Fédération vienne ici - et vous pouvez venir par avance, bien sûr, et dépose à celui qui appelle les mandats des Fédérations, par écrit, le vote de sa Fédération.

(applaudissements).

LA PRESIDENTE - Sur cette simple question d'organisation du vote par mandats, vous avez vu fonctionner tout à l'heure la procédure traditionnelle du vote par mandats, et une proposition a été faite, d'une autre organisation du vote par mandats, par Cazelles.

Je consulte le congrès sur la proposition de Cazelles concernant l'organisation du vote par mandats.

Êtes-vous d'accord sur cette proposition ?

.... Oui.

La proposition de Cazelles est adoptée.

Le vote sera organisé de cette manière.

CAZELLES - Maintenant, Camarades, si j'ai bien compris le sens du débat et de la motion d'ordre qui a été votée, nous allons voter sur le principe : pour le statu quo ou pour la proportionnelle.

Nous sommes d'accord là-dessus ?...

Dans ces conditions, nous procédons au vote.

Notre camarade Alain Eck va appeler les Fédérations, et je demande aux responsables des Fédérations de venir ici lui apporter leur vote par écrit. Puis Alain Eck répétera au micro le chiffre de vote de chaque fédérations. C'est bien compris ainsi ?.... Oui.

LA PRESIDENTE - Je vous demande de garder un peu de discipline.

Je mets donc aux voix la question de principe : proportionnelle ou statu quo.

Le scrutin est ouvert.

.... (Il est procédé à l'appel nominal).....

LA PRESIDENTE - Voici les résultats du scrutin :

Mandats : 90.719.

Pour le statu quo : 35.407

Contre : 53.806 (applaudissements).

N'ont pas voté : 23

Abstentions : 1.058

Absents : 425

Par conséquent, la proposition de statu quo n'est pas adoptée. (applaudissements).

Camarades, je vais maintenant donner la parole aux rapporteurs des trois formules pour faire le point.

La parole est au camarade Joxe, rapporteur.

Pierre JOXE - Chers camarades, une décision a été prise, il ne reste plus qu'à l'appliquer. (applaudissements).

Le débat avait été ouvert entre deux familles de scrutins : le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel. Le scrutin proportionnel, comme principe, a été adopté.

Il y avait, à la Commission, deux thèses dans ce domaine, deux régimes bien définis. Je vous proposerai, avec d'autant plus de sérénité que je ne soutenais ni l'un ni l'autre, que pour en finir - car enfin, il faut que le Congrès maintenant choisisse son mode de désignation des organismes directeurs - le débat soit circonscrit entre ces deux thèses qui ont été largement expliquées. Je souhaite qu'on envisage cette solution, qui permettrait ensuite de reprendre le débat de politique générale, en précisant - simple commentaire technique - qu'en procédant ainsi le Congrès gagne du temps, étant donné que l'élection au Comité Directeur se fera à partir de textes qui seront définis.

Donc, je vous proposerai, afin d'accélérer la procédure et d'arriver à une décision rapide, de circonscrire le débat entre ces deux thèses.

LA PRESIDENTE - Je remercie le camarade Joxe.

Taddéi, rapporteur de l'autre formule, a la parole.

Dominique TADDEI - Camarades, je remercie Joxe, qui vient de parler le langage de la raison.

Je ferai deux brefs commentaires sur la proposition précise que je suis maintenant amené à vous faire.

Premier commentaire : nous n'avons absolument pas eu à l'esprit de reconstituer les tendances et ce n'est pas par esprit de "combine" que certains camarades ont voté ceci. Ce

que nous voulons, c'est avoir une majorité au Comité Directeur qui corresponde à la majorité et à l'orientation politique. Cela nous paraît normal. Nous voulons que le Comité Directeur puisse gouverner, qu'il y ait donc une majorité, cela paraît assez normal, et de ce point de vue la meilleure manière de lutter contre les tendances, c'est de pénaliser l'éventuel - j'espère que cela ne se produira pas - fractionnement des motions.

Deuxième commentaire : je crois que le débat d'orientation politique est malgré tout beaucoup plus important que cette question, que nous avons malheureusement traitée un peu aujourd'hui au pied levé ; ce débat aura lieu à nouveau dans le Parti. Par conséquent, il faut que nous puissions, maintenant, passer au débat d'orientation politique le plus rapidement possible, je crois que c'est la raison. De ce point de vue, je voudrais, dans un souci d'apaisement - je crois que c'est le mot - faire deux atténuations à la proposition des Hauts-de-Seine, de façon à ce que nous nous rapprochions au maximum de la proportionnelle intégrale, avec simplement le souci d'éviter le fractionnement en de trop nombreuses petites tendances et d'avoir une majorité au Comité Directeur.

Camarades, vous savez comment cela s'est passé, si juridiquement mon texte peut avoir quelques lacunes, voire grammaticalement, dans le détail, je crois que sur le fond il est quand même à peu près clair. Je le dis :

"Les organismes directeurs sont élus au scrutin de liste à l'issue de la Commission des Résolutions, seules étant prises en considération les motions ayant réuni au moins... là, je X.. % des suffrages.." Cela veut dire concrètement que nous pouvons gagner beaucoup de temps, car on vote en une seule fois sur le Comité Directeur et sur la motion d'orientation finale. C'est un temps gagné considérable, comme on en a perdu, cela fera peut-être une balance...

Je donne maintenant la suite, et c'est là que les transactions sont proposées :

"Dans l'hypothèse où une motion acquiert la majorité absolue à l'issue de la Commission des Résolutions, la proportionnelle intégrale s'applique..." C'est la justice, on l'a dit, et cela ne nuit pas à l'efficacité puisque, par définition, il y a une majorité absolue..." Dans l'hypothèse contraire, celle où aucune motion n'a la majorité absolue, les listes autres que celle placée en tête - c'est là que je fais pour la deuxième fois montre de mon souci de conciliation - en voient attribuer les 3/4 - car j'ai été sensible à l'argument disant qu'on allait "écraser" - de leur représentation proportionnelle intégrale, le reste allant à la liste placée en tête."

Camarades, maintenant que nous sommes d'accord sur la proportionnelle, il faut éviter ces deux risques qui sont, d'une part, nous le savons tous, le fractionnement en petites minorités, d'autre part - et les parlementaires qui sont ici savent combien ils ont protesté contre le caractère ingouvernable de la IVème République...(protestations)... - que les deux extrêmes se rejoignent.

Par conséquent, ce que je propose, c'est que, s'il y a une majorité absolue, il y ait proportionnelle intégrale, c'est la logique, et que, par contre, s'il n'y a pas majorité absolue - à l'heure qu'il est, personne ne le sait - on prenne les 3/4 de la proportionnelle. Je ne crois pas qu'à ce moment-là les minorités seront écrasées.

J'ajoute que si les minorités se regroupent en une seule il y a, par définition, une majorité absolue. Par conséquent, c'est le système qui est le plus raisonnable. Il ne va pas aussi loin que le voudraient certains, il va plus loin que d'autres l'auraient voulu. Il faudrait maintenant que nous pensions à l'orientation politique, et que nous nous mettions d'accord sur cette proposition.

Je précise enfin le X...%. Cela peut être 10, cela peut être 15 ; je n'en sait rien ; quant à moi, je ne vous cacherai pas que je ne m'engagerai pas là-dessus, car je ne pense que nous soyons là pour faire de "l'épicerie" ! (quelques applaudissements).

LA PRESIDENTE - Si le troisième rapporteur, Chevènement, désire la parole, il l'a.

CHEVENEMENT - Chers camarades, je ne vous étonnerai pas en disant que je maintiens le texte que j'ai proposé.

L'article 16 s'énoncerait donc ainsi :

"Les organismes de direction et d'exécution à tous les degrés de l'organisation centrale, sont élus à la proportionnelle du nombre des mandats qui se sont portés sur les motions soumises au vote indicatif. Une liste de noms sera annexée à chacune de ces motions.

Une minorité ne peut obtenir de représentation qu'à partir d'un seuil de 5 %.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit, je crois que ce système est le seul équitable, car le système que vient de proposer Dominique Taddéi aboutit au résultat suivant : si nous avons une motion qui fait 45 %, c'est-à-dire la motion du Secrétariat, à laquelle d'autres pourraient s'ajouter, avec le système de la représentation des 3/4, le Secrétariat aurait, sur un Comité Directeur de 81 membres, 57 élus, et en admettant qu'il y ait une motion minoritaire à 40 %, elle aurait 24 membres au Comité Directeur ! Les motions qui n'auraient pas atteint le plancher X.. énoncé par Taddéi seraient éliminées ! (applaudissements).

LA PRESIDENTE - La parole est au camarade Estier, qui me l'a demandée.

ESTIER - Je crois aussi, comme tout le monde, qu'il est temps que ce débat se termine. Mais puisque la proportionnelle l'a emporté sans discussion possible, alors, nous pensons que cela ne peut pas être la proportionnelle proposée par Taddéi. (applaudissements prolongés).

Et nous demandons alors que le congrès se prononce clairement et tout de suite pour la seule représentation proportionnelle qui, dans le parti ouvert que nous voulons, peut assurer, sans émiettement et sans surprise à un courant, la représentation de tous, c'est-à-dire la proportionnelle intégrale. Et c'est pourquoi nous appuyons la proposition de Chevènement.

(Très vifs applaudissements).

LA PRESIDENTE - Camarades, je suis saisie actuellement de deux choses.

J'ai d'abord le texte d'une motion d'ordre, sans demande de prise de parole, qui vient des camarades inorganisés : Duperrin, Fournier, Pierret, des Hauts-de-Seine. Je vais vous en donner lecture.

D'autre part, j'ai inscrit le camarade Pérochain qui a demandé à parler sur un amendement sur la proportionnelle.

Je vous donne lecture de la motion d'ordre :

"Si la proportionnelle était adoptée, nous demandons que soient discutée successivement les points suivants, dans l'ordre :

1°- le moment du vote, après le vote indicatif, au Congrès ou la Commission des résolutions ;

2°- le seuil de représentation ;

3°- l'attribution éventuelle d'une prime à la majorité".

D'autre part, le camarade Pérochain a demandé à parler sur un amendement...

LA SALLE - Au vote !

LA PRESIDENTE - Je suis saisie maintenant d'une demande de suspension de séance... (exclamations)... La suspension de séance est de droit si 1/10ème des camarades la demandent.

Qui est pour la suspension de séance ?

.....

Il n'y a pas 1/10ème des camarades qui sont pour la suspension de séance. La demande de suspension est écartée.

A ce stade, je donne par conséquent la parole au camarade Pérochain pour parler de son amendement.

PERROCHIN - Chers camarades, en tant que nouvel adhérent, je suis très satisfait du résultat qui a été obtenu tout à l'heure.

Le seul amendement que je présente est sur la deuxième proposition qui vous est faite. Il est indiqué que "c'est après un vote "indicatif" sur les motions", et, au noms de camarades nouveaux adhérents comme moi, nous proposons à la place : "sur le vote final de la motion".

(quelques applaudissements).

LA PRESIDENTE - J'ai l'impression, camarades, et je pense être l'interprète de la volonté générale, que vous souhaitez que ce soit mis aux voix ?

Je suis obligée de le mettre aux voix.

Il est clair que le vote doit porter sur le choix entre le système Taddéi et le système Chevènement.

Mais j'ai un amendement sur la proposition Chevènement.

Tout le monde est bien d'accord pour que je mette aux voix le choix entre les propositions Taddéi et les propositions Chevènement et que, si la proposition Chevènement est adoptée, je mette aux voix l'amendement ?

LA SALLE - Oui.

LA PRESIDENTE - Alors je mets aux voix, mais je consulte la salle, est-ce qu'un vote par mandats est demandé là-dessus ?

...

Le vote par mandats est donc demandé.

Je vais mettre aux voix la proposition Taddéi et la proposition Chevènement.

Personne ne demande qu'ils répètent leurs propositions ?

Alors, je mets aux voix, le scrutin est ouvert. Il a lieu par appel à la tribune des Fédérations, dans les mêmes conditions que tout à l'heure.

(Il est procédé au vote par appel nominal à la tribune).

LA PRESIDENTE - Je proclamerai les résultats dès qu'ils seront prêts et je vous rappelle que si c'est la proposition Chevènement qui l'emporte, je suis encore saisie de la proposition d'amendement Pérochain qui consiste à remplacer dans la proposition Chevènement les mots "vote indicatif" ... (protestations).. pour vous rassurer, je proclamerai les résultats et nous verrons à ce moment-là.

...

Je vais proclamer les résultats :

Nombre de mandats : 90.419

Taddéi : 38.743

Chevènement : 51.221.... (vifs applaudissements)

n'ont pas voté : 23

Abstentions : 267

absents : 425.

Je rappelle au Congrès qu'au moment où nous avons mis au vote, le choix Taddéi - Chevènement, l'auteur d'un amendement, Pérochain, a accepté que son amendement qui avait priorité sur ces textes soit voté seulement après et au cas où le texte Chevènement serait accepté.

Par conséquent, maintenant l'amendement Pérochain qui consiste à remplacer dans la motion Chevènement les mots "après le vote indicatif" par les mots "après le vote final sur la motion d'orientation".

Il serait, je pense, de bonne règle que je consulte l'auteur de l'amendement sur le point de savoir s'il maintient son amendement, que je consulte Chevènement pour qu'il donne son opinion et que je vous consulte sur le moment où il faudra voter sur cet amendement et sur le fait de savoir si vous voulez voter...

L'auteur de l'amendement confirme qu'il maintient son texte... et il souhaite dire un mot.

M. PEROCHAIN - J'émettrai peut-être un amendement à mon amendement dans le sens suivant, c'est que cet amendement ne soit valable que pour ce congrès ci.

Je m'explique : je suis à l'heure actuelle un nouvel adhérent, je suis à l'heure actuelle mandaté par des camarades qui m'ont demandé de défendre la motion K. ce que je ferai lors de la discussion des motions.

Il est évident que je n'ai pas l'utopie de penser que la motion K passera intégralement et donc je serai certainement amené à prendre contact avec des auteurs d'autres motions se rapprochant de celle que j'ai à défendre.

Pour ce Congrès ci, je suis obligé de défendre la position des gens qui m'ont mandaté et de voir ensuite ce qu'il y aura lieu de faire.

Il me semble intéressant que ce soit sur le vote final, c'est-à-dire sur une orientation totale de notre congrès que soient élus les membres du Comité directeur.

Il est évident que dans d'autres conditions et si j'avais pu prévoir, et si les camarades avaient pu prévoir, que le mode d'élection aurait été celui de la proportionnelle, nous aurions pu dans les fédérations départementales, dans nos différentes réunions essayer de faire des motions de synthèse, mais à l'heure actuelle, comme cela se présente, nous ne pouvons pas le faire et c'est pourquoi je présente cet amendement en disant qu'il est valable pour le Congrès 1971.

LA PRESIDENTE - Chevènement me demande à dire un mot, Taddéi ensuite.

CHEVENEMENT - J'ai des observations à faire sur cet amendement lui-même amendé.

Une sur le fond : je crois qu'on peut imaginer ce que sera la Commission des résolutions s'il faut en même temps négocier un texte et une liste, vous voyez cela d'ici ! Je crois qu'il est préférable que ce soient les délégués, les militants qui choisissent eux-mêmes leurs représentants.

Voilà pour le fond.

Pour la forme, cet amendement est présenté après un texte qui a été voté par la Majorité du Congrès. L'usage n'est pas celui là. Je demande que pour que les choses se passent conformément à la logique, l'amendement soit déclaré irrecevable et je demande un premier vote sur l'irrecevabilité de ce texte.

(applaudissements et protestations).

TADDEI - Mes amis... (vives protestations)...

LA PRESIDENTE - Camarades...

POPEREN - Laissez la parole à Taddei voyons !

TADDEI - Juste un mot, Camarades... (protestations et brouhaha)

LA PRESIDENTE - Camarades, ce débat a eu jusqu'à présent une grande tenue. Taddéi a demandé la parole, je la lui refuserai si le Congrès désire la lui refuser, je consulte l'Assemblée ?

(protestations diverses).

Voulez-vous vous exprimer ?

Guy MOLLET - Je demande la parole pour une motion d'ordre.

LA PRESIDENTE - La parole est à Guy Mollet pour une motion d'ordre.

Guy MOLLET - Je veux déposer une motion d'ordre, ce sera très simple : pendant le vote

tout à l'heure, la présidente de séance a dit que la suite du débat interviendrait cet après-midi. Vous avez pu constater, en tout cas je l'ai constaté, qu'un certain nombre de camarades représentants de fédérations, sur cette annonce, ont quitté la salle. Il y aura, avec certitude, si l'on vote maintenant, des absences nombreuses. Ce vote ne manque pas d'importance, et je ne vais pas intervenir sur le fond, je vous le promets, mais c'est tout de même le fonctionnement du parti qui dépendra de ce vote.

Alors, ma suggestion est très simple : voulez-vous que ce vote et la délibération qui doit la précéder, soient renvoyés au tout début de la séance de l'après-midi ?

Je fais appel au fair play de ceux qui ne sont pas d'accord sur le fond et qui devraient au moins permettre, au point de vue correction et validité du vote, que ce scrutin n'ait lieu qu'au début de l'après-midi.

(applaudissements).

LA PRESIDENTE - Camarades, il vous est fait une proposition : je me permets de peser de mon poids de présidence pour dire qu'elle correspond à l'atmosphère du Congrès d'unité. Je vous demande donc de voter sur le point de savoir si cet amendement doit être renvoyé au vote du début de l'après-midi ?

Veillez manifester votre avis en levant la main.

...

Avis contraire ?

Je vous remercie beaucoup de cette réponse.

Le vote aura lieu en conséquence au début de la séance de cet après-midi.

DANS LA SALLE - A quelle heure ?

LA PRESIDENTE - La séance reprendra à 15h30. La commission d'organisation du congrès se réunira, elle, à 15 heures.

Samedi 12 Juin 1971

La séance est ouverte sous la présidence de NOEL ; Assisté de : WORMS, Paris, G. SUTRA (Hérault), PUISAIS (Yonne).

LE PRESIDENT - Chers Camarades ; avant de poursuivre le débat sur les structures, j'ai le plaisir de saluer la présence parmi nous des syndicalistes CFDT Metraz et Jeanson.. (vifs applaudissements).

Je donne la parole au camarade Cazelles.

Ernest CAZELLES - Le programme des travaux que vous avez voté à l'ouverture de ce Congrès, hier matin, se trouve modifié, du fait de la longueur des débats sur les structures. La Délégation nationale, qui vient de se réunir, vous propose pour ce Congrès le programme de travaux ci-après :

Jusqu'à 17 heures, nous allons poursuivre le débat sur les structures, en espérant qu'il sera terminé à 17 heures. (rires).

De 17 heures à 20h30 ou 21 heures, débat sur l'orientation.

- demain matin dimanche, de 9h30 à 11h30, suite et fin du débat sur l'orientation.

- à 11 heures 30, vote indicatif et constitution de la Commission des Résolutions.

La Commission des Résolutions se réunira immédiatement et elle siègera jusqu'à 15 heures 30, heure de reprise du Congrès.

Je signale, de plus, que tous les membres de la délégation nationale devront se réunir à 18 heures, ce soir, salle de commission N°1, pour après le vote sur les structures, prendre les dispositions qui permettront de soumettre au Congrès le problème de la désignation des membres du Comité Directeur.

Cette communication vous sera faite au cours du débat de politique générale, ce soir avant

20 heures 30.

LE PRESIDENT - Je mets aux voix la proposition de Cazelles...

Qui est pour ?....

Qui est contre ?....

La proposition est adoptée.

Je suis saisi d'une demande d'intervention du Docteur Ben Feji (?) qui était prévu pour ce matin. Le camarade a la parole pour deux minutes.

BEN FEJI - Chers camarades, avant la suspension de séance, j'ai demandé la parole et pour des raisons de procédure, je n'ai pas pu l'obtenir. Le temps de rédiger mon intervention, j'ai été surpris, vous l'avez remarqué, d'entendre M. Guy Mollet qui prenait la parole pour proposer une motion d'ordre... (protestations)

J'ai été surpris, pendant que je rédigeais ma brève intervention, d'entendre M. Guy Mollet qui prenait la parole... (protestations, brouhaha).. pour une motion d'ordre !

Serait-ce camarades, que dans ce Congrès souverain il y aurait deux poids et deux mesures ? (Vives protestations, brouhaha)...

Je pense que de telles procédures doivent cesser ; de telles pratiques ne sont plus de mise... (Hou ! Hou !...) La minorité doit avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs...

(applaudissements)... Il n'y a pas de raison que les ténors aient la parole et que les militants ne puissent pas s'exprimer... (applaudissements et protestations)...

J'en arrive à ma brève intervention. L'amendement Pérochain est irrecevable, car il aboutirait à la destruction pure et simple du premier vote de Chevènement, qui devrait être considéré comme acquis. Ainsi, on pourrait aller d'amendement en amendement, et pourquoi pas 200 ou 300 amendements, ou plus peut-être ?.. On viderait ainsi de toute sa substance ce qui est acquis par le vote du Congrès souverain. (Applaudissements et protestations).

LE PRESIDENT - Un peu de silence ! Nous devons reprendre rapidement le débat sur le texte des statuts et l'étude de l'amendement Pérochain.

Je donne la parole à Pérochain et ensuite à Bernardin.

Pérochain - Chers camarades, après la suspension du Congrès pendant l'heure du déjeuner et après avoir pris contact avec un certain nombre de camarades qui, comme moi, sont nouvellement adhérents, je maintiens mon amendement. Par contre, je supprime le contre amendement que j'ai proposé, c'est-à-dire que mon amendement est valable aussi bien pour le Congrès 1971 que pour les congrès futurs (applaudissements).

Vous permettrez à un homme qui n'est pas très habitué aux structures politiques, puisque n'appartenant à aucun parti politique jusqu'à présent, d'expliquer pourquoi il présente cet amendement.

Dans la première partie de la discussion sur les motions d'orientation, il m'a semblé tout au moins ai-je la naïveté de le croire, que vous souhaitiez tous et que nous souhaitions tous qu'il y ait à la fin une orientation donnée pour notre parti et que cette orientation soit claire et nette, et précise. (Applaudissements).

Si donc cette orientation doit être claire, nette et précise, ceux qui devront exécuter, ceux qui devront faire passer cette motion d'orientation qui deviendra l'orientation du parti, c'est-à-dire les membres du Comité directeur, auront à appliquer ce que nous aurons décidé. C'est pourquoi je précise que ce vote devra intervenir non pas après le vote indicatif, mais après le vote final.

Je dis vote final, tout simplement parce qu'au titre du vote indicatif, chacun a le droit - c'est la démocratie du parti, d'exprimer l'orientation qui doit être prise.

Il est certain qu'on ne pourra pas avoir 25 orientations dans le parti, ou alors à ce moment là ce n'est plus un parti ! (Applaudissements).

Mais après la réunion de la Commission d'Orientation, nous verrons... Il y a à l'heure

actuelle des motions qui sont peut-être très proches les unes des autres, surtout en ce qui concerne l'orientation. Il y a peut-être, en ce qui concerne l'orientation, deux ou trois lignes principales. Ce qui fait la différence, dans les motions, ce serait plutôt ce dont nous discutons actuellement, à savoir les structures du parti. Mais sur l'orientation, je pense que l'on trouvera quelque chose de commun.

Lorsque la Commission d'Orientation nous donnera la motion finale, c'est là-dessus que nous aurons à nous décider et c'est là-dessus que nous nommerons notre Comité Directeur.

LE PRESIDENT - Nous allons passer au débat concernant cet amendement. J'ai deux camarades inscrits pour le moment : comme orateur pour, Bernardin et comme orateur contre Guidoni. J'accorde cinq minutes à chacun. La parole est à Bernardin.

BERNARDIN - Sur l'amendement qui vous est proposé, et que je soutiens, je veux donner les raisons de ce soutien. Elles tiennent d'abord à un scrupule procédant de la volonté de démocratie qui doit régner dans ce parti.

En effet, la question qui est soumise, la modification à la pratique qui est demandée, n'a pas fait l'objet de débats dans nos sections et dans nos fédérations, et, dès lors, venant ici investis de la confiance de nos mandataires, nous serions bien en peine de traduire cette confiance dans des conditions nouvelles.

Pour ce qui me concerne, la Fédération s'est prononcée entre les motions en présence, mais a, dans le même moment, formulé le voeu que des synthèses soient opérées entre certaines d'entre elles. Et il est bien évident que ce n'est qu'à l'issue de ces synthèses qu'il sera possible d'y voir clair pour déterminer les choix.

Car, en effet, il est fallacieux de distinguer entre les choix que nous avons à faire sur les options politiques et les choix que nous avons à faire sur les hommes destinés à les mettre en oeuvre.

Ces choix participent d'une même démarche, et ils seraient incohérent de dissocier les éléments de cette démarche.

Par surcroît, je voudrais inviter le Congrès à réfléchir sur le sens et la raison d'être d'un congrès.

Nous venons à ce Congrès après qu'il eut été préparé sérieusement dans nos sections et dans nos fédérations, mais nous ne sommes pas investis d'un mandat rigoureusement impératif, car, en effet, le Congrès doit nous permettre de confronter, d'expliciter nos positions, et de chercher à les dépasser pour le meilleur avenir et le développement du parti.

Si l'on suivait la procédure que nous propose Chevènement, le parti serait figé, le congrès serait terminé, avant même de commencer.

(applaudissements).

Pour ce congrès-ci, pour les congrès à venir, ils deviendraient complètement inutiles, et il suffirait de procéder à des votes par correspondance.

Parce que nous sommes un Parti important, nous avons bien conscience que son avenir ne peut pas se jouer uniquement dans les délibérations, si sérieuses soient-elles, qui se déroulent au sein de nos sections, ni même au sein de nos Fédérations.

Nous venons ici avec la volonté de savoir ce que pensent nos camarades d'autres villes, d'autres départements, avec la volonté de les écouter, de les comprendre et de rechercher ce qui nous rapproche ou ce qui nous écarte d'eux.

C'est à cette condition seulement que notre Parti peut être autre chose qu'une juxtaposition de positions extrêmement étroites, parce que dépourvue d'horizon et c'est à cette condition seulement qu'il peut devenir un vaste mouvement susceptible d'intéresser à son destin l'ensemble du pays. (Applaudissements).

Dès lors, il me paraît impensable que nous puissions à la fois revenir sur ce qui était notre

contrat et dénaturer ce qui était notre démarche, ne pas revenir sur notre contrat, si en effet nous avons prévu de distinguer entre les votes par mandats, pour ce qui est des motions d'orientation, et les votes par délégués, pour ce qui est de la désignation des membres des organismes dirigeants, c'est que nous avons voulu laisser un pouvoir d'appréciation à des délégués responsables.

Par ailleurs, il ne faudrait pas non plus dénaturer jusqu'au vocabulaire lui-même, car la position qu'on nous propose de prendre, tendrait à faire de votes indicatifs, des votes impératifs. (applaudissements).

Il suffit d'énoncer successivement les deux termes pour mesurer à quel point ils sont contradictoires dès lors ; parce que nous devons je crois assumer nos responsabilités et répondre, quand nous reviendrons dans nos sections et nos Fédérations ; il faut que ce congrès puisse se tenir, qu'il permette la confrontation, le dépassement et la recherche d'une démarche qui soit voulue par une majorité au sein de ce parti, pour que les options soient claires. Et, pour que ces options soient claires, il faut qu'elles le soient déjà dans leur application, il faut qu'elles soient mises en oeuvre par des hommes qui se seront préalablement rassemblés au sein d'une Commission des résolutions. Et, dès lors, il me paraît impensable que le choix de ces hommes puisse précéder la réunion de la Commission des résolutions et le vote du congrès, sur les conclusions de cette Commission.

(Applaudissements).

LE PRESIDENT - Je donne la parole au camarade Guidoni.

GUIDONI - Je voudrais tout d'abord me réjouir du fait que, après à peine 25 ou 30 ans d'expérience, on se rend compte des inconvénients qu'il y a à désigner la direction avant la réunion de la Commission des résolutions et le vote des textes politiques.

(applaudissements).

Cette lucidité tardive me paraît bienvenue.

Il y a aujourd'hui un problème qui est très clair et qui a été tranché dans le congrès et qui est désormais la loi du Parti, qui est la proportionnelle, avec les conséquences qu'on lui connaît et que chacun a pu mesurer et peser dans le débat de tout à l'heure, avant de prendre sa décision.

Il y a beaucoup de moyens, camarades, une fois qu'une décision de principe est prise, de la modifier ou de la dévier de son sens. Il y a beaucoup de moyens, une fois qu'une décision claire a été prise, de la transformer par la procédure en une décision qui n'est plus exactement la même, ou qui n'a plus exactement la même signification et les mêmes conséquences.

Nous savons très bien ce que signifie aujourd'hui la proportionnelle, elle signifie que le débat dans le Parti a lieu dans la clarté, que le débat dans toutes les sections et dans toutes les Fédérations du Parti, a lieu dans la clarté, en sachant quelles sont les options, quels sont les choix et les choix essentiels, et nous savons très bien que la mesure qui a été prise équivaut à ceci : C'est que l'ensemble des courants qui se sont définis démocratiquement dans les sections et dans les Fédérations, ont le droit de donner leur avis sur les détails pratiques, au jour le jour, année par année, qui sont de la responsabilité d'une direction politique.

Il y a là quelque chose sur quoi il faut être très clair.

En effet, la proportionnelle, telle qu'elle a été adoptée, la proportionnelle sur le vote indicatif, cela signifie que l'ensemble de ceux qui se sont définis sur une position donnée, ont le droit de surveiller ensuite la façon dont cette position est appliquée.

Il ne faut pas penser ici que nous voulons créer à tout prix des clivages artificiels, mais il y a en effet des choix politiques à faire, et chacun, dans nos discussions, dans nos discussions de fédérations, nous l'avons bien vu, des choix qui ne sont pas les mêmes pour tout le monde et n'ont pas les mêmes implications pour tous.

Eh bien, il faut également que ces voix se fassent entendre dans le Comité directeur, et il

faut que dans la Direction de notre Parti, le débat démocratique qui a lieu dans les sections et dans les fédérations se perpétue, que jamais il ne soit possible qu'après un vote de congrès, qu'après une discussion de congrès, un texte sur lequel nous avons âprement discuté soit ensuite, par un artifice quelconque, dévié ou déformé, et que ceux qui l'ont déformé soient par là pour en surveiller l'application.

(applaudissements).

Voilà pourquoi, camarades, nous maintenons notre position de départ. Voilà pourquoi nous maintenons, telle quelle, la position que nous avons défendue et qui est la seule juste, et qui seule répond au sentiment profond de ce congrès, et nous l'avons bien vu tout à l'heure. Voilà pourquoi nous pensons qu'il y a un danger extrême à introduire dans la Commission de résolutions une discussion où ce seront à la fois les hommes et les principes qui seront en discussion et qui seront en débat, et qui seront en marchandage...

(applaudissements).

A ce moment-là, où allons-nous, Camarades, où allons-nous dans la Commission de résolutions, avec chaque fois présente à l'esprit l'idée de la liste qui va finalement en sortir ? "Allons-y, dira-t-on, sur telle position de principe, on peut passer, on peut se montrer un peu coulants, parce que cela nous donnera deux sièges de plus", ou "sur telle position de principe, non, restons fermes, mais nous avons que ça nous donnera 5 sièges de moins".

Il faut être sérieux, camarades, il faut savoir que ces marchandages seront encore plus graves pour l'avenir du parti que celui qui pouvait avoir lieu dans l'ancien système, dans le système du statu quo. Nous savons très bien qu'il y a là un danger politique qui n'a peut-être pas été suffisamment mesuré et qui, tout à l'heure n'a pas été très clairement souligné.

Eh bien, ce danger, nous le soulignons pour l'ensemble du Congrès. Sachez, Camarades, qu'il risque d'y avoir, dans cette Commission des résolutions, si le principe était adopté, des marchandages sur les hommes, qui seraient finalement, tôt ou tard, des marchandages sur les principes. Et de cela, le congrès a dit ce matin que, définitivement, il ne le voulait plus.

(vifs applaudissements prolongés).

LE PRESIDENT - Je pense qu'après ces interventions nous pouvons maintenant passer au vote.

Qui vote pour l'amendement Pérochain ?... On me demande un vote par mandats. Je vous rappelle qu'il faut 10 % de demandes.

Qui est pour le vote par mandats ?

....

Oui, je pense que les 10 % sont atteints. Nous allons donc voter par mandats sur l'amendement Pérochain.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote par appel nominal des fédérations).

LE PRESIDENT - Camarades, le scrutin est clos.

Avant de reprendre le débat, je suis saisi d'une motion d'ordre dont je vais vous donner lecture ; elle est communiquée par le camarade Boissel (?) :

"Pour permettre aux camarades de province devant quitter Épinay au cours de la journée de dimanche à cause des perturbations dues à la grève de chemin de fer de participer à la totalité des débats politiques, pour que ceux-ci ne soient pas escamotés, nous proposons d'écourter la discussion et le vote sur les structures en adoptant la motion suivante :

"Les articles des statuts déjà approuvés par le Congrès et ceux proposés majoritairement par la Commission des Structures seront la règle de fonctionnement du Parti jusqu'au prochain Conseil national ayant pouvoir de Congrès pour adopter les statuts définitifs après consultation des sections et des Fédérations.

Je mets cette motion d'ordre aux voix.

Qui est pour ?

....

Contre?

...

La motion d'ordre est rejetée.

En attendant les résultats du scrutin que nous venons de faire, je vous propose de poursuivre le débat sur les structures et je donne la parole au rapporteur Joxe.

Pierre JOXE - La rédaction définitive de l'article 17 n'est pas encore connu'. Nous passons donc aux articles 18 et suivants.

A ce sujet, la Commission vous fait quelques proposition de modification concernant les articles 18, 19, 20 et 21 qui sont relativement peu importantes, sauf une.

L'article 18 prévoit que les candidats aux élections politiques seront désignés par l'ensemble des sections de la circonscription électorale, mais dans la rédaction actuelle des statuts du Parti Socialiste il dit : "... Partout où les statuts des Fédérations n'en ont pas disposé autrement", ce qui veut dire que cela laisse la faculté aux Fédérations de supprimer cette règle de leurs propres statuts.

La Commission vous propose de supprimer cette phrase, ce qui imposera donc que dans tous les cas les candidats aux élections politiques soient désignés par l'ensemble des sections de la circonscription électorale.

Pour le reste, les propositions de la Commission ne sont que des précisions que les conditions dans lesquelles les membres du Parti peuvent participer à des activités extérieures.

La Commission vous propose également de rejeter la motion I, qui proposerait de fusionner le mouvement des Jeunesses Socialistes et les Étudiants Socialistes. Elle vous propose, en revanche, de prévoir que peuvent participer au mouvement des jeunes socialistes et des étudiants socialistes non seulement des membres du Parti qui le désirent et qui ont un certain âge, mais également les sympathisants.

(quelques applaudissements).

Est-ce que ces différentes propositions peuvent être adoptées ensemble ?

LE PRESIDENT - Je mets donc aux voix ces propositions. Qui est pour le rapport de la Commission des Structures ?

....

Avis contraire ?

...

Le rapport est adopté. (applaudissements et quelques protestations).

Pierre JOXE - Article 24 et suivants.

La Commission vous propose quelques modifications, notamment en ce qui concerne les relations avec les organismes associés au Parti. En effet, la procédure prévue par les statuts actuels du Parti Socialiste dit que les conditions dans lesquelles les relations sont établies entre le Parti et les organismes associés sont fixées par le Congrès. Ceci a paru une procédure extrêmement rigide et il vous est proposé de dire que les relations entre ces organismes et le Parti peuvent être fixées par le Congrès, mais aussi bien par le Comité Directeur. Ceci permet de faciliter et de rendre plus souples les conditions de collaboration entre le Parti et les organismes qui sont associés.

DANS LA SALLE - Une précision, Joxe : il ne s'agit pas des relations, il s'agit des secteurs d'activités.

Pierre JOXE - C'est cela, il s'agit des secteurs d'activité dans lesquels peuvent exister des relations de travail et une collaboration entre ces organismes et le Parti.

Pour le reste, la Commission vous propose de repousser la proposition faite par une

motion d'établir un Congrès national ordinaire annuel. Elle vous propose de renoncer à traiter aujourd'hui le problème important qui a été soulevé par certaines motions et par certains membres de la Commission en ce qui concerne les relations entre le Parti et les syndicats, notamment en ce qui concerne les accords qu'ils peuvent passer dans certains domaines ; en effet, il nous est apparu qu'une question de cette importance ne pouvait être traitée de façon sérieuse, ni par la Commission, même en travaillant 30 heures, ni, encore moins, par le Congrès à l'heure qu'il est.

Sous réserve de ces observations, les articles 24 à 32 pourraient être adoptés, si ce n'est que l'article 31 doit être supprimé étant donné qu'il se réfère à une procédure de scrutin que nous avons repoussée ce matin.

Enfin, en ce qui concerne ce problème des relations avec les organisations syndicales, la Commission vous demande de prendre une décision statutaire, mais qui consiste à charger une commission d'étudier le problème des relations entre le Parti et les organisations syndicales.

Je pense que l'ensemble de ces propositions fait un tout et que, s'il n'y a pas d'observation, les articles 24 à 32 ainsi précisés ou modifiés pourraient être adoptés.

LE PRESIDENT - Qui est d'avis d'adopter le rapport de la Commission concernant les articles 24 à 32 ainsi précisés et modifiés ?

...

Avis contraire ?

...

Ces articles sont adoptés.

Pierre JOXE - En ce qui concerne l'article 33, une motion M proposait, vous l'avez sûrement remarqué, le système du retour à la base après Congrès, afin que l'ensemble du Parti se prononce au suffrage universel sur les décisions qui auraient été prises.

Un débat a eu lieu en Commission sur ce point et, à une très forte majorité, la Commission vous propose de repousser cette proposition. Le motif donné est que cela retirent non seulement beaucoup d'autorité, mais de signification au principe même d'un Congrès, que de soumettre à nouveau ses discussions à la base, et que cela risquerait de mobiliser trop longtemps les militants pour ratifier les décisions qu'ils doivent avoir bien réfléchies pendant la période de préparation du Congrès.

La proposition de la Commission, est, en revanche, d'adopter une autre proposition, contenue dans la motion D, qui précise qu'avant le Congrès l'ordre du jour est diffusé trois mois avant le Congrès le Comité Directeur est chargé de mettre au point un certain nombre de textes, réalisant quand c'est possible des synthèses entre les différentes positions en présence.

Vous voyez bien que cette modification que la Commission vous propose consiste à établir une espèce de commission des résolutions préalable, n'ayant pas, bien sûr, d'autorité, mais permettant de préparer sans doute dans de meilleures conditions les débats qui doivent avoir lieu au congrès.

Voilà les propositions de la Commission sur l'article 33, c'est-à-dire sur la préparation du Congrès.

Est-ce que cette proposition peut être mise aux voix ?

LE PRESIDENT - Nous passons au vote.

Qui est pour cet article 33 ainsi modifié ?

...

Avis contraire ?

...

L'article 33 est adopté.

Pierre JOXE - L'article 37 prévoit le nombre des membres du Comité Directeur.

Sur ce point, plusieurs propositions ont été faites. Je commence par celles qui ont été écartées.

Une proposition a été faite par une motion que le Comité Directeur comprenne un certain nombre de représentants de droit des Régions. La Commission vous propose de renvoyer cette question, avec les autres questions relatives aux structures régionales dans le Parti, à l'examen du Comité Directeur.

Une autre proposition consistait à imposer la présence obligatoire d'un nombre, d'ailleurs non déterminé, de femmes et de jeunes de moins de 30 ans avec le Comité Directeur. Il a semblé à la Commission qu'une telle règle ne correspondait pas à une véritable réalité et était extrêmement difficile à appliquer, que cela ne relevait pas d'une règle juridique mais d'une orientation générale.

La principale proposition concernant l'article 37 est de porter le nombre des membres du Comité Directeur à 81. Cette proposition, qui a été adoptée à la quasi unanimité, est inspirée par les considérations suivantes :

Il existe actuellement dans le Comité Directeur 61 membres. L'élargissement peut se justifier, d'une part, par le fait que l'organisation que nous créons aujourd'hui aura plus d'adhérents, mais ce ne serait pas une bonne raison parce que cela voudrait dire que chaque fois que le Parti recrute quelques dizaines de milliers d'adhérents, il faut élargir le Comité Directeur, d'autre part, c'est un meilleur motif et c'est celui pour lequel la Commission vous propose de retenir cette proposition, par le fait que c'est le meilleur moyen pour assurer à l'ensemble des responsables qui ont jusqu'à présent exercé des fonctions, soit dans les organisations politiques qui ont organisé ce Congrès, c'est-à-dire Parti Socialiste et Convention des Institutions Républicaines, soit comme représentants des nouveaux adhérents, une participation effective au Comité Directeur. Voilà pourquoi il vous est proposé de retenir le chiffre de 81.

Est-ce que l'ensemble de ces propositions, c'est-à-dire rejet de la participation obligatoire de représentants des régions, d'une part, d'un minimum de jeunes ou de femmes, d'autre part, et élévation au nombre de 81 des membres du Comité Directeur, peut être adopté ?

LE PRESIDENT - Je mets aux voix l'ensemble de ces articles.

Qui est pour ?

....

Avis contraires ?

....

Le texte est adopté.

(mouvements divers).

Je vais maintenant vous donner les résultats du vote concernant l'amendement Pérochain.

Nombre de mandats : 90.719

Pour : 43.423

Contre : 45.758 (applaudissements)

N'ont pas voté : 23

Abstentions : 1.043

Absents : 472

Donc l'amendement Pérochain est rejeté.

Je passe la parole à Pierre Joxe.

Un Délégué - Sur ce qui a été voté concernant le nombre de membres du Comité directeur, il n'a pas été relevé les abstentions.

LE PRESIDENT - Nous recommençons le vote ?...

(protestations).

Alors, je demande qui s'abstient sur le nombre des 81 membres au Comité Directeur ?

Ainsi, tout le monde aura satisfaction.

...

Bien ! Je passe la parole à Joxe

JOXE - Les articles 38, 39 et 40 des statuts actuels du parti socialiste organisaient les modalités du vote sur la base d'un scrutin majoritaire.

Celui-ci ayant été abandonné, les articles 38, 39 et 40 disparaissent évidemment.

L'article 41 pose deux problèmes :

Il prévoit l'organisation d'un Bureau élu au sein du Comité directeur, parmi les membres duquel se trouvent le premier Secrétaire et les responsables des différents secteurs d'activité qui constituent - je lis le texte - "le secrétariat collégial du parti".?

Première proposition de la Commission : elle tend à remplacer le nombre de 17 membres, dans le Bureau, par 21.

LE PRESIDENT - Nous votons. Qui est pour cette proposition ?

....

Contre ?

....

Abstentions ?

....

Adopté !

JOXE - Deuxième chose : une motion qui demandait de préciser dans les statuts que la fonction de Secrétariat à l'organisation était elle-même exercée de façon collégiale.

Là-dessus, la Commission a voté par trois fois :

La première fois, elle n'a pas pu se départager, par 11 voix contre 13.

La seconde fois, elle n'a pas pu se départager, par 13 voix contre 13.

La troisième fois, elle n'a pas pu se départager, par 16 voix contre 13.

...(Rires)...

Je pense qu'étant donné que cette question, d'après les votes de la Commission, paraît appeler de très longs débats, je dois vous faire la proposition suivante :

Ou bien cette question peut être tranchée par un vote à main levée ; sinon je pense que compte tenu de la série de votes nuls de la Commission, on l'abandonne purement et simplement.

Est-ce que le Congrès souhaite trancher cette question ? Mais je pense qu'il n'est pas possible de faire autrement que de procéder à un vote à mains levées, avec un débat très court, ou sans débat. C'est une proposition que je fais.

LE PRESIDENT - Un camarade a déposé un amendement, que voici :

"Le parti, à tous les échelons, sections, fédérations, Comité directeur, est soumis à la collégialité. Le Comité Directeur, élit en son sein un collectif d'animation de 21 membres. Chaque membre de ce collectif est responsable d'un secteur d'activité du Parti. Il rend périodiquement compte de son travail devant le Comité directeur. Le collectif d'animation est solidairement responsable devant ce même Comité."

Cet amendement est présenté par le camarade Mortelet, du Loir-et-Cher.

Quelques explications ?

Quelles sont les différences entre ce texte et l'article 41 actuel ? Il supprime la dénomination du "bureau" et la remplace par "collectif d'animation".

Il prévoit que ce collectif d'animation est responsable devant le Comité directeur, c'est-à-dire qu'il peut être révoqué par lui.

Il prévoit enfin que la règle de la collégialité s'exerce à tous les niveaux, c'est-à-dire non seulement au niveau du Comité directeur, mais au niveau des Comités fédéraux et de la section.

Je pense que, compte tenu des débats qui sont intervenus en commission des différentes discussions qui ont eu lieu sur ces sujets, et du fait que ce texte-là a introduit des règles tout à fait nouvelles, à savoir la responsabilité de ce qui n'est plus le "bureau politique"

mais "le collectif d'animation", il s'agirait vraiment d'avoir un débat, si vous voulez prendre en considération cet amendement, car la Commission n'a pas tranché, elle n'a pas à discuter des propositions de ce genre.

Est-ce que vous souhaitez ouvrir un débat sur cet amendement ?

LE PRESIDENT - Camarades, il se fait tard, et je pense que le débat de politique générale est très attendu. Je vous proposerai de renvoyer cette question en commission.

Nous passons au vote. Qui est pour l'amendement ?

....

Avis contraire ?

...

Abstentions ?

....

L'amendement est repoussé.

JOXE - Voici les propositions de la Commission :

1°- le nombre de 21 était adopté, mais la seconde question était le secrétariat à l'organisation comme fonction collégiale.

Est-ce que vous accepteriez de prendre position là-dessus très rapidement, par un vote à mains levées ?

En levant la main vous acceptez l'idée de voter ensuite à mains levées pour ou contre la proposition qui est faite.

LE PRSIDENT - Alors quels sont ceux qui sont pour un vote à mains levées ?

.....

Contre ?

.....

Le vote a mains levées est accepté.

JOXE - Pour que ce vote soit bien clair, il a été décidé, si ce n'est pas contesté, que le Congrès va se prononcer à mains levées sur la question suivante : Ajouter à l'article 41 la phrase suivante :

"Le secrétariat à l'organisation est une fonction elle-même collégiale".

LE PRESIDENT - Sur cette question, que ceux qui sont pour lèvent la main ?

.....

Contre ?

.....

Un Délégué - Je demande....

LE PRESIDENT - Je regrette, c'est irrationnel, le vote était commencé...

JOXE - Je m'excuse, j'ai commis un oubli, j'espère que ce sera le seul.

Une motion de la Fédération de l'Isère demandait qu'à l'article 30, qui prévoit les conditions dans lesquelles sont pris en compte les effectifs du Parti, pour le calcul de ses droits à représentation dans le Congrès national, l'article actuel disant :

"Les mandats sont calculés sur la moyenne des feuilles de cotisations et des timbres délivrés au cours des deux années précédentes,"

la Fédération de l'Isère demande d'ajouter, et la Commission a accepté de le prendre en compte :

"... et envoyés aux organismes centraux."

Autrement dit, il faut que les preuves d'acquiescement des cotisations soient remis aux organismes centraux. C'est une modification d'ordre administratifs. (Applaudissements).

Est-ce que cet amendement est accepté par le Congrès ?

LE PRESIDENT - Sur l'amendement de l'Isère ?....

Pour l'amendement ?....

Contre l'amendement ?....

Abstentions ?....

Cet amendement est donc adopté.

JOXE - Les articles 42 et 47 organisent dans les statuts actuels une assemblée sur laquelle Jacques Piette, je crois, voulais intervenir ?... Non ?....

Il s'agit, dans les structures actuelles du parti socialiste, de quelque chose qui s'appelle "le Conseil national", et qui réunit tous les six mois, dans l'intervalle des congrès, un délégué par Fédération".

Vous voyez bien l'intérêt de cette disposition : c'est de permettre, tous les six mois, aux différentes fédérations, de prendre contact "directivement", mais ensemble, avec les organisations, avec les organismes centraux du parti.

A la convention des institutions républicaines, nous avons également une institution du même jour, qui s'appelait "Le Comité central".

Il vous est proposé deux choses : la première de mettre à l'étude la modification de cette institution, qu'est le Conseil national pour lui permettre de mieux jouer son rôle, parce qu'elle pourrait assurer mieux qu'elle ne le fait semble-t-il le contact entre les Fédérations et les organismes centraux du Parti entre les Congrès ; la seconde, sans changer son régime actuel de l'intituler : Convention nationale.

Est-ce que ces propositions vous agrément ? Elles vous sont soumises par la Commission.

LE PRESIDENT - Nous votons sur cette double proposition. Qui est pour ?

.....

Epreuve contraire ? Abstentions ?

La proposition est renvoyée pour étude.

P. JOXE - Les articles 48 à 52 concernant le Groupe socialiste au Parlement et les articles suivants 53 à 56 concernant les relations entre le comité directeur et le groupe parlementaire vous sont proposés par la Commission dans leur rédaction actuelle sauf sur un point.

L'ensemble de ces articles organise la discipline à l'intérieur du Parti de la part des élus parlementaires. Les articles 54, 53 et 55 prévoient que dans certains cas une réunion commune du Comité directeur et du Groupe parlementaire peut avoir lieu, chaque fois que l'un des deux le demande, si le Comité directeur le demande, si le groupe parlementaire le demande, mais l'article 54 précise que cette Assemblée formée par le Comité directeur d'une part, élu par le Congrès, et par le groupe parlementaire du Parti, peut prendre des décisions selon une procédure très compliquée - cela va être le dernier point de droit de cet après-midi, je vous demanderai encore une minute d'attention - il est envisagé, dans les statuts actuels des dispositions assez compliquées, mais qui ont leur justification.

Quand le Comité directeur et le groupe parlementaire se réunissent ensemble, ils peuvent prendre certaine majorité et s'il n'y a pas accord entre cette Assemblée composée par le Comité directeur et le groupe parlementaire sur une décision prise par le Comité directeur, seul alors un conseil national doit être automatiquement convoqué.

Vous voyez bien de quoi il s'agit ? De trancher éventuellement un désaccord entre le Comité directeur, émanation du Congrès, et le groupe parlementaire qui est l'émanation des électeurs.

Dans les statuts actuels, la majorité qualifiée nécessaire pour qu'une décision puisse être prise est de 60 %.

Pourquoi une majorité qualifiée ?

Parce qu'une des questions les plus importantes qui peut être soumise à cette Assemblée,

et c'est la raison pour laquelle on envisage la convocation d'un Conseil national, c'est la participation d'élus socialiste ou du parti socialiste à la constitution ou au maintien du Gouvernement.

Alors, pour en quelque sorte gagner du temps, on prévoit une procédure de décision avec une majorité qualifiée mettant en commun groupe parlementaire et comité directeur, mais on prévoit aussi que si cette majorité n'est pas atteinte, s'il y a désaccord entre groupe parlementaire et comité directeur, un conseil national qui se comporte comme un petit congrès d'urgence doit trancher.

Il nous a paru que de telles dispositions avaient l'avantage d'une certaine rapidité dans la décision, mais qu'il était possible d'élever légèrement le seuil étant donné l'importance des décisions éventuellement prises et il vous est proposé de modifier les articles 54 et 55 pour demander que la majorité qualifiée en cas de réunion commune du comité directeur et du groupe parlementaire soit portée de 60 % à 70 %.

Voilà la proposition de la Commission.

LE PRESIDENT - Je soumetts cette proposition aux voix. Pour ?

...

Avis contraire ? Abstentions ?

Adopté.

P. JOXE - Les articles suivants concernent les relations entre le parti et ses élus au niveau local. Le libellé de ces textes n'appelle pas d'observations de la part de la Commission pas plus que celui concernant les conflits qui se trouve dans les articles 59 et suivants.

La proposition de la Commission est de demander d'accepter l'ensemble de ces textes qui sont très longs ; évidemment, là c'est un peu un vote de confiance que nous vous demandons, mais c'est extrêmement long, c'est en quelque sorte l'organisation du pouvoir judiciaire dans le Parti, et la Commission vous demande d'accepter ces textes.

LE PRESIDENT - Je mets aux voix. Pour cette proposition ?

....

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

P. JOXE - Un chapitre composé des articles 80 à 85 concerne la presse du Parti. Une seule modification vous est demandée, elle a son importance.

L'article 84 prévoit que les membres du Parti, propriétaires ou partageant la propriété d'un organe de presse ou chargé de l'administration d'un tel organe pourront être convoqués devant le bureau du Parti pour rendre compte le cas échéant du comportement de cet organe quant à... l'égard du Parti. (Vifs applaudissements). Ce que vous venez d'applaudir ce n'est pas la proposition de la Commission, c'est l'article 84 des statuts du Parti socialiste.

La Commission, elle, vous propose d'y ajouter quelque chose, en y retirant quatre mots : "à l'égard du Parti".

La phrase deviendrait alors : "... de rendre compte devant le bureau du Parti du comportement de cet organe en général". (applaudissements).

LE PRESIDENT - Je mets cette proposition aux voix?

Pour ? Contre ? Abstentions ?

Elle est adoptée.

P JOXE - Les dernières modifications concernent les dispositions relatives aux incompatibilités et inéligibilités.

L'article 86 des statuts du Parti socialiste, - qui avaient été élaborés il y a deux ans en collaboration entre 4 organisations, - prévoit qu'à tous les niveaux au sein du Parti, les

responsables élus successivement, je lis le texte actuel, à cinq mandats de deux ans seront inéligibles la sixième fois. Ils redeviennent éligibles ensuite dans les mêmes conditions. Cela signifie qu'on ne peut pas exercer les mêmes fonctions plus de dix ans de suite, mais que si la 11ème ou la 12ème année, on s'arrête, on peut ensuite recommencer. La Commission, qui est informée du fait que cette règle était une innovation déjà il y a deux ans, vous propose de faire un pas de plus dans cette direction et d'abaisser le nombre de mandats successifs à quatre mandats de deux ans. (applaudissements).

LE PRESIDENT - Nous passons au vote.

Pour ?

...

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

P. JOXE - Enfin, pour appliquer cette disposition que vous venez d'adopter ou plutôt de modifier, il est prévu dans l'alinéa suivant du même article qu'à titre exceptionnel, les secrétaires ou trésoriers fédéraux pourront être reconduits au delà du terme fixé ci-dessus si la demande est faite par les 2/3 des présents à la réunion qualifiée, c'est-à-dire que la dérogation à la règle précédente est possible si les 2/3 des intéressés, membres de la Section, membres du Congrès fédéral le demandent.

Pour assurer l'application de cette règle, la Commission vous propose d'ajouter : "... la demande en est faite à bulletins secrets".

Pourquoi cette modification ? Parce qu'il a semblé que cela faciliterait l'application.

Voilà donc la proposition de la Commission.

LE PRESIDENT - Qui est pour l'adoption de cette proposition ?

...

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

P. JOXE - Dernière modification, cette fois-ci, chers Camarades, c'est vraiment la dernière.

L'article 87 prévoit que pour les différents cas où dans les statuts une règle d'ancienneté dans le Parti est imposé, le temps passé dans un certain nombre d'organisation politique compte, comme le temps passé au parti socialiste ; dans la liste actuelle du Parti Socialiste, on trouve le Parti socialiste SFIO, le parti communiste, la FGDS ou les groupes directement ou indirectement issus de ces partis.

La Commission vous demande d'ajouter, afin d'éviter toute ambiguïté : le PSU et la CIR. (applaudissements).

LE PRESIDENT - Nous passons au vote. Pour ?

....

Contre ? Abstentions ?

Adopté.

P. JOXE - Il faudra je crois, prononcer un vote global, mais avant qu'il ait lieu, puisqu'après je n'aurai plus qu'à disparaître, je tiens à vous dire qu'ayant passé de nombreuses heures avec des camarades de la SFIO, il y a deux ans, à préparer des statuts qui ressemblaient à ceux là à bien des égards, que nous avons encore améliorés, je suis assez content d'avoir pu participer à leur élaboration et à leur approbation aujourd'hui. (vifs applaudissements).

LE PRESIDENT - Camarades, je mets donc aux voix l'ensemble des statuts tels qu'ils ont été présentés et modifiés par les amendements.

Pour ?

....

Avis Contraires ?

.....

Abstentions ?

....

Les nouveaux statuts sont adoptés (vifs applaudissements).

Je déclare clos ce débat sur les structures du Parti et nous passons au débat d'orientation. (applaudissements).

(La présidence est maintenant celle d'Augustin Laurent)

LE PRESIDENT - Camarades, le débat sur l'orientation politique est ouvert. J'ai comme tout premier orateur Claude Fuzier pour 14'.

Claude FUZIER - On pourrait éprouver une certaine vanité à engager ce débat de politique générale ou plutôt à le reprendre, alors qu'en réalité il suffirait sans doute maintenant que soit demandé aux principaux signataires des motions déposées de se réunir sans délai dans une salle à la fois pour désigner les candidats au comité directeur et pour prévoir quel type d'accord politique et en conséquence de gouvernement ils sont appelés à donner au Parti... (applaudissements)...

Cependant, je crois qu'il ne faut jamais renoncer à un débat politique et je voudrais très brièvement apporter quelques indications, pensant que dans ce Congrès d'unité, il est souhaitable que chacun dise clairement ce qu'il pense en nuancant le moins possible son opinion. C'est donc volontairement avec schématisme que je vais présenter quelques idées à ce Congrès.

L'idée N°1, pour ceux qui viennent du parti socialiste ils savent qu'il y a deux ans, un Congrès, celui d'Issy-les-Moulineaux, a défini une stratégie qui doit être, de mon point de vue, poursuivie et développée. Cette stratégie d'Issy-les-Moulineaux, c'est la stratégie d'Union de la gauche.

Cette stratégie a été définie au lendemain d'une expérience politique que nous avons tous plus ou moins directement vécue, celle de la campagne présidentielle qui a succédé au départ du Général de Gaulle. Cette politique d'union de la gauche, et nous le savons bien aujourd'hui, acceptait dans les textes deux points admis par tout le monde. Il n'y a pas un texte de motion qui ne comporte pas la référence à l'union de la gauche et je ne chercherai pas à sonder les intentions des uns et des autres dans ce domaine. Je dirai simplement que pour montrer que l'on est bien pour l'union de la gauche, il faut aussi répondre à quelques questions simples.

Première question : qu'est-ce qui peut mettre en péril une politique d'union de la gauche ?..

Eh bien, on le sait, bien entendu, c'est une politique qui conduirait à offrir au mouvement socialiste, au parti socialiste, une alternative dans ses alliances, c'est-à-dire qui leur permettrait d'envisager bien entendu l'alliance à gauche, mais aussi un autre type d'alliance, dans l'hypothèse où l'alliance à gauche ne serait pas immédiatement possible.

Camarades, nous avons tant connu cette tentation dans le mouvement socialiste au cours des années précédentes et notamment au cours de la dernière décennie, que je crois qu'il est toujours souhaitable de se poser la question devant des assises nationales.

En réalité, cette politique qui propose l'alternative et pour reprendre un mot à la mode la possibilité d'alternance, un coup à gauche... de temps en temps, un coup à droite de temps en temps... cette politique d'alternance est une politique passéiste. C'est une politique qui a eu sa justification sur deux fronts : contre le stalinisme et contre un danger d'extrême droite, qui se concevait parfaitement à ce moment là, parce qu'il fallait préserver des institutions démocratiques dans ce pays et non seulement dans ce pays, mais sur le plan international, dans la mesure où nous étions dans la période de la guerre froide. Mais c'est une politique qui n'a plus aucun fondement sérieux aujourd'hui.

C'est vouloir prolonger - encore que de grands changements se sont produits en France et

dans le monde - et qui existait il y a vingt ans, vouloir l'imposer à l'ensemble du mouvement socialiste, avec des conséquences extrêmement graves, car toute tentative pour revenir, sous une forme honteuse ou non honteuse, à cette politique, conduit à subir dans les plus mauvaises conditions et sans justifications possibles, les conséquences que nous savons néfastes, en tout état de cause.

Jouer les terre-neuve, comme le Parti socialiste l'a fait pendant très longtemps, et en tirer ensuite la justification de la possibilité d'alliances avec le centre ou avec une partie de la droite, c'est sans doute - lorsqu'il s'agit de défendre les libertés réellement menacées, ou l'indépendance nationale, - une exigence de résistance, que l'on paie en défigurant inévitablement le socialisme par son impuissance à mener une action originale dans une telle politique.

Mais lorsqu'il n'y a plus la justification de l'indépendance nationale ou de la résistance pour préserver la démocratie, il y a la défiguration, mais il n'y a pas les contreparties ! (Applaudissements).

Camarades, je suis toujours quant à moi surpris d'imaginer que ce sont quelquefois des camarades qui se présentent devant nous comme les plus novateurs ou les plus rénovateurs, qui nous proposent une politique du passé, une politique qui ne correspond plus à la réalité de notre temps et de la France de 1971 (Applaudissements).

Il n'existe pas, aujourd'hui, de choix autre pour le parti socialiste, que de pratiquer l'union de la gauche, c'est-à-dire de se maintenir dans ce qui est sa vocation naturelle, vocation qui ne peut être remise en cause que dans l'hypothèse d'événements extrêmement graves du genre de ceux que j'ai énumérés et que nous avons connus de 1940 à 1952 ou 53, je ne cherche pas à situer plus exactement.

Cette politique d'union de la gauche, elle est la vocation naturelle du parti socialiste, parce que nous avons des objectifs qu'il convient de ne pas trop oublier, par une sorte de phénomène d'intégration du socialisme dans le système politique, économique de notre pays.

Je sais bien, camarades, que nous avons goûté aux joies du pouvoir, que nous avons une participation active dans les municipalités, que nous sommes à l'intérieur même de l'État dans des positions de présence et d'action de la plus grande importance. C'est d'ailleurs exactement le problème qui se pose maintenant aussi au mouvement syndical.

Mais cette participation ne peut conduire à aucun moment à une intégration, à un système dont l'objectif du parti socialiste est de le faire disparaître dans sa totalité.

(Applaudissements).. et ceux qui sous prétexte de réalisme politique se prêtent à des compromis tant au niveau national qu'à des niveaux locaux, finissent en réalité par faire le contraire de ce que serait le réalisme politique, car tôt ou tard, la population s'aperçoit qu'il y a des gens plus qualifiés qu'eux pour se faire les gestionnaires loyaux et réguliers d'un système que nous prétendons détruire ! (Applaudissements).

C'est pourquoi la politique d'union de la gauche, c'est en soi une politique pour faire triompher les idées socialistes. Et je suis de ceux qui considèrent que dans les circonstances présentes, si le socialisme n'est pas à notre porte, il est à l'ordre du jour. Nous en avons des preuves multiples dans la mesure où quelquefois, avec ce qui nous apparaît être des solutions, une grande partie de la jeunesse et du mouvement syndicaliste, se mettent à parler du socialisme, se mettent à faire référence au socialisme, et notre propre regroupement est la preuve que le socialisme est bien à l'ordre du jour.

Cette union de la gauche, il nous faut la faire donc, sans exclusive de principe ou de nature ; il faut penser qu'il y a des millions d'hommes et de femmes qui dans ce pays nous attendent sur cette question, et cela permet de poser des questions supplémentaires dans le domaine des alliances.

Dans le domaine des alliances, nous avons tout dit, - sous des formes différentes on retrouve cette formulation à peu près dans toutes les motions, - que nous ne rejetons pas, bien au contraire nous le souhaitons, la présence dans ce combat de la gauche, de catégories d'hommes que l'on qualifie de démocrates sincères, ou de progrès, de Républicains de progrès.. vous connaissez toutes ces formules.

Je crois qu'à leur sujet, il y a un test extrêmement simple, pour savoir s'ils sont capables d'être de notre combat ou s'ils ne peuvent pas en être. Ce test est le suivant : il faut leur demander à chaque fois s'ils acceptent l'union avec toute la gauche, ou si simplement ils conçoivent l'union comme possible avec une seule partie de la gauche..

(applaudissements)... Et cela veut dire en clair qu'il faut leur demander à ces hommes et à ces femmes si, dans un combat qui comprend le parti communiste, ils sont prêts à entrer, à un niveau où le combat peut se faire à un moment donné.

Je sais bien que nous pensons souvent aux échéances électorales et est-il concevable, camarades, de promouvoir une politique d'union de la gauche ouvrant en direction de forces qui sont situées à notre droite, sans que ces forces répondent clairement à cette question ?... Êtes-vous prêtes, à accepter ce que nous avons déjà accepté les uns et les autres : une politique de désistement réciproque, avec le parti communiste, au second tour ?

Et on ne peut pas ruser sur ce genre de question.

Tel est le test de leur volonté à l'égard de la politique que nous préconisons.

Car, et je terminerai sur ces quelques observations, est-il possible aujourd'hui - je vous pose la question - de renverser le pouvoir actuel et de lui substituer un pouvoir capable de promouvoir une politique préparant non pas le socialisme, mais les conditions d'une amélioration réelle de la démocratie française, ouvrant les portes à une perspectives de socialisme, sans la présence notamment des forces que constitue le parti communiste ?..

Est-il possible même d'envisager un jour, dans ce pays, de faire disparaître la société capitaliste, de la transformer de façon assez complète, de fond en comble, et d'accéder à une société socialiste, sans la présence des forces que regroupe le parti communiste ?..

Est-il encore possible de faire de telles politiques, avec des gens qui peuvent accepter à un moment quelconque de nous considérer comme des forces d'appoint, ou des cautions non bourgeoises, mais qui restent des adversaires résolus des principes mêmes du socialisme ? (Applaudissements)...

Essayez d'aller parler à un certain nombre de ces hommes d'éléments de transformation de notre société qui ne sont pas des éléments extraordinaires, comme par exemple, non pas une socialisation générale, mais simplement, beaucoup plus simplement, la possibilité de transformer les nationalisations existantes par une participation réelle, à l'intérieur de ces nationalisations des travailleurs à leur gestion, et, pourquoi pas, à leur direction... et vous verrez les réponses qu'ils vous feront !

(applaudissements).

C'est avec eux que vous voudriez réaliser demain ce que les socialistes du Parti appelaient "le plan d'action socialiste", et ce que nos amis de la Convention ont qualifié de "contrat socialiste", je crois ? C'est avec ceux-là que vous espérez le faire ? Ne vous y trompez pas !

Dernière observation, qui sera ma conclusion :

Depuis des années, car ce n'est pas nouveau, nous utilisons tous les uns et les autres une terminologie qui me paraît une lapalissade. Nous aurions vocation majoritaire - je le pense bien, si nous avions a contrario comme vocation d'être minoritaire en permanence, je me demande ce que nous ferions dans cette salle et dans la lutte du Parti -, nous avons effectivement vocation majoritaire parce que nous aspirons au Pouvoir et que nous voulons gouverner ce pays, c'est vrai.

Mais il ne suffit pas de l'affirmer, faut-il encore dire pour quoi faire ?

Et ma dernière question évoquera un problème qui est sous-jacent dans beaucoup de nos débats d'aujourd'hui.

Nous avons des rendez-vous, des rendez-vous que le Régime nous donne, et notamment le rendez-vous de 1973. Une heureuse coïncidence fait que notre Congrès se déroule deux ans avant cette échéance électorale. Et par conséquent, le prochain Congrès buttera un peu si les élections ont lieu à la date prévue.

Est-ce que nous allons faire que toute notre stratégie politique soit dominée d'abord par le souci d'obtenir, en 1973, un résultat satisfaisant pour cette vocation majoritaire à tout

prix ? Ou est-ce que nous allons avoir comme première préoccupation, sans doute, de l'emporter dans une consultation électorale, mais de ne pas l'emporter à n'importe quel prix ?

... (applaudissements)...

Camarades, cette observation est valable aussi bien pour ceux qui, dans les textes, qu'ils ont proposés, en réalité nous demandent d'arrêter - oh ! les formes y sont mises, mais ça revient à ça - d'arrêter ce que nous avons commencé, ce que nous avons engagé avec le Parti communiste, qu'à l'égard de ceux qui, pressés d'aboutir avec le Parti communiste, veulent nous mettre dès maintenant en position de combat électoral, car c'est cela la réalité telle qu'elle apparaîtra devant l'opinion publique.

Je ne sais pas s'il y aura un accord politique avec le Parti Communiste en 1973, dépassant le cadre des accords électoraux, je le souhaite, mais je ne souhaite pas qu'il y ait un autre type d'accord... (applaudissements).

Mais, je ne suis pas prêt à payer les succès électoraux de 1973 de compromis qui, en réalité, comme leur nom l'indique, compromettrait encore plus gravement cette grande idée de l'union de la Gauche que nous avons à développer dans ce pays.

Car, camarades, réussir l'union de la Gauche, c'est obtenir sans doute de pouvoir gagner démocratiquement, car personne dans ce Parti ni ailleurs maintenant non plus, ne nous propose une politique de prise de pouvoir par la force ; nous faisons appel à la démocratie, c'est-à-dire au suffrage universel.

Par conséquent il faut pouvoir gagner, mais il faut pouvoir durer, pour pouvoir changer et, si nous n'avons pas créé les conditions de la durée nous ne changerons rien, nous serons chassés comme nous l'avons été bien souvent dans le passé plus par nos divisions internes, par les déchirements de la Gauche, que par la force de nos adversaires.

Camarades, j'en ai terminé, pour répondre à l'appel du Président.

Nous n'avons pas à nous soumettre à des moeurs électoraux, quelles qu'elles soient, nous avons à bâtir dans ce pays une coalition solide de l'ensemble des forces de Gauche et, je l'affirme très tranquillement, y compris à l'usage de ceux qui, dans ce domaine, m'ont donné une réputation et je souhaiterais qu'ils aient la même que cette que j'ai pu avoir dans les années 1948-1952, où le combat contre les Communistes était un combat pacifique et où il y avait beaucoup d'absences à l'époque. (applaudissements).

Eh bien, camarades, je souhaite que cette union de la Gauche se bâtisse d'abord sur l'alliance solide entre le Parti Communiste et le Parti Socialiste, avec un prolongement dans une coopération et une coordination avec les organisations syndicales. C'est cela la condition d'un changement politique, c'est cela qu'il faut essayer que nous rendions possible le plus rapidement.

Mais pour obtenir que tout cela porte sa pleine efficacité, nous ne pouvons pas capituler sur ce qui est essentiel pour le Socialisme, à savoir le maintien de la liberté, de la démocratie et c'est à ce prix et dans cette voie difficile que nous l'emporterons.

(Vifs applaudissements).

Le Président - La parole est au camarade.... (délégué de la Haute-Vienne)

Un Délégué de la Haute-Vienne - Camarades, je voudrais d'abord, à ce moment de nos travaux, apporter la contribution de la Haute-Vienne, septième Fédération de ce Parti et je le ferai avec la concision que requière la richesse et la longueur du débat déjà engagé.

1600 socialistes, une soixantaine de Conventionnels, autant sinon légèrement plus de non inscrits, voici quelle était, avant l'unification, la pesée des forces socialistes dans ce département de vieilles traditions, où des sections bien implantées ont permis au Parti de résister victorieusement aux coups de butoir qui, depuis treize ans, dans ce département, sans désenparer, mais en pure perte, nous sont livrés par le pouvoir.

La magnifique victoire municipale de Limoges en mars a encore affermi nos positions.

Le congrès d'unification s'est passé le 6 juin, dans des conditions, de climat et d'amitié, remarquables. Nous connaissions depuis longtemps nos amis de la Convention avec

lesquels le bout de chemin de la FGDS et nos victoires de 67 et 68, avaient tissé déjà de solides liens. L'arrivée de plusieurs dizaines de non inscrits ne parut pas poser de problèmes et suscita bien au contraire dans la préparation administrative du congrès, un réel enthousiasme et, dans son déroulement, une incontestable contribution.

Si dans ce congrès d'Épinay, comme dans certaines motions, heureusement rares, on a pu être choqué par l'outrance de certains propos et de certains qualificatifs injustes à l'égard des anciens, rien dans notre congrès n'a apporté de fausse note de la part de ceux qui affirmaient, et je cite : "nous ne voulons pas être les dynamiteurs de la vieille maison, en revendiquant avec eux une place égale, mais ne pas être considérés non plus comme les cousins de province auxquels on réserve seulement la chambre de bonne."

Aucune de ces inquiétudes n'était et n'est réellement fondée. C'est en Socialistes que les Socialistes de la Haute-Vienne ont reçu un accord qu'ils jugent, pour l'avenir, plein de promesse et d'espérance.

Mais, le 6 juin, c'est déjà le passé et le congrès fédéral de Limoges a tiré les grandes lignes de ce que devraient être à ses yeux les perspectives à court et moyen termes.

Ces lignes de force peuvent se résumer dans trois directions :

Une fidélité sans faille à la déclaration de principe et au plan d'action socialiste.

Une extrême prudence sur le maniement des structures.

Une définition non équivoque de nos orientations politiques.

Le premier point appelle peu de commentaires. Si les socialistes se sont rassemblés aujourd'hui, c'est que le plan d'action et la déclaration de principe ont été les éléments de l'unification adoptés par la CIR. Les orientations ont été le climat de l'unité et c'est bien sûr sur ces bases connues et parfaitement explorées, que sont venus les non inscrits, soucieux de servir cet idéal et de renforcer les efforts communs de recherche et d'action.

En second lieu, sur les structures, une extrême prudence est nécessaire dans leur maniement, ce point a paru essentiel à la Fédération de la Haute-Vienne.

Rendre le Parti plus vivant, plus efficace. Oui, bien sûr, mais massacrer, démolir les implantations que nous avons mises en place avec tant de peine, briser ou décevoir les meilleurs de nos militants, non, si la table rase ainsi faite doit nous supprimer à terme de la carte politique de ce pays.

Sur le plan régional, dans les organismes spécialisés, rotation des responsables, oui bien sûr, mais n'enfonçons pas les portes ouvertes, le Parti, vous le constaterez bientôt, camarades, a déjà constitué et rodé la plupart des domaines que certains découvrent seulement aujourd'hui :

-Le rôle essentiel de la section, qu'il ne faut en aucun cas faire éclater, les stages, l'information, et tant d'autres initiatives. Pas de novation révolutionnaire, mais seulement pour l'instant, confirmer, améliorer, nos expériences à la lumière des idées nouvelles que chacun va mettre en place dès son retour dans sa Fédération.

Le grand problème enfin, celui de nos orientations, là la Haute-Vienne n'est influencée par aucune préoccupation d'homme, de clan ou de compétition personnelle, seul pour elle compte le devenir, le triomphe du Parti.

A ce moment crucial où le pouvoir gaulliste craque et se dégrade à vue d'oeil, de l'intérieur, et où va se poser à l'horizon de 1973, la perspective d'une novation, comment, avec qui ? Voilà la question essentielle qui se pose à ce moment historique.

La Fédération de la Haute-Vienne a placé en tête de ses choix les solutions recommandées par la motion Savary, car elle a considéré que c'était effectivement le thème mesuré de la création d'un Parti socialiste fort, pour la recherche de l'Union de la Gauche ; la formulation précise, mesurée, élaborée en termes clairs et pesés de ce texte a semblé déterminant à un peu plus de 50 % de nos camarades, alors que les autres se répartissaient sur 5 autres motions, après le vote de l'amendement de synthèse, entre les motions Savary et Poperen.

La majorité de la Fédération de la Haute-Vienne a voulu aussi par là même marquer sa sympathie profonde et raisonnée à l'équipe qui, autour du Premier Secrétaire, a oeuvré sans relâche à cette oeuvre d'unification et lui apporter sa confiance.

Elle fait pleinement siennes au surplus les conclusions de cette motion.

Oui, ce congrès n'est qu'une étape dans l'unification des Socialistes et il faut appeler à venir travailler avec nous tous ceux qui hésitent encore à faire le pas qui doit les amener à s'engager dans le Parti.

Notre vœu profond est que ce congrès puisse offrir une orientation simple et claire, capable de servir de guide à l'action du Parti dans les années décisives dont le point de départ peut-être, si nous le voulons tous avec ferveur, ce congrès d'Épinay de juin 1971. (Applaudissements).

Le Président - La parole est au camarade Vigouroux pour 10 minutes. Ensuite, Pontillon.

VIGOUROUX - Camarades, un objectif de la motion présentée par le Nord et les Bouches-du-Rhône, est d'aboutir à un Parti Socialiste fort, nécessité pour nous Socialistes, bien sûr, mais nécessité aussi pour la Nation. Et pour cela il est indispensable de travailler.

Deux méthodes de travail s'offrent à nous, à l'exclusion évidemment de la voie révolutionnaire, qui recherche une détérioration progressive de la situation par le désordre, pour s'emparer du pouvoir et que nous ne saurions admettre.

Il existe donc une voie théorique, certes il n'est pas question de nier l'utilité et même la nécessité des groupes de travail, mais il existe surtout, pour un parti, un mode pratique indispensable et que nous réalisons actuellement dans l'opposition, qui peut orienter malgré tout la politique par sa pression constante.

Mais le Parti doit vouloir détenir le pouvoir, pour déboucher sur des réalisations immédiates, dans le sens de la future socialisation de la société et cela, pour être dès maintenant réalisable.

Il doit donc avoir une vocation gouvernementale et, pour cela, il doit devenir majoritaire? Logiquement, le Parti socialiste devrait être majoritaire en France, du fait de sa population, mais le fait est qu'il ne l'est pas. Il doit donc le devenir et des étapes sont nécessaires.

Rajeunir, réactiver le Parti, savoir entraîner la confiance suffisante, présenter un programme audacieux, c'est là un des points essentiels de notre motion.

Le congrès de l'unité est un premier pas important, mais il faut ensuite poursuivre le regroupement, en permettant des affrontements d'idées, mais en refusant les affrontements d'hommes.

Regroupement de tous ceux qui pensent Socialistes, mais de plus, il faut aussi convaincre tous ceux qui sont susceptibles de penser Socialiste et qui moralement même devraient penser Socialiste.

D'où une action multiple, indispensable, pour ce regroupement, dans un esprit d'ouverture, en condamnant la faiblesse mesquine de ceux qui ont peur d'une concurrence personnelle.

En touchant, sans souci dans anciens clivages, le plus grand nombre possible des jeunes disponibles pour une société nouvelle, des Syndicalistes soucieux de donner la dimension politique à leur action personnelle, des chrétiens qui se reconnaissent dans les valeurs fondamentales du Socialisme, des coopérateurs qui tracent une des voies de l'action socialiste, tous les républicains de progrès aptes à nous comprendre et à s'intégrer.

Un tel Parti doit s'efforcer de coordonner son action avec le Parti Radical qui fut un partenaire loyal dans la Fédération et avec lequel un rapprochement futur s'inscrit dans les lignes de la logique.

Mais, dans l'état actuel, car il faut tenir compte de l'opinion réelle de la population française et non pas de celle que nous voudrions qu'elle ait, un tel Parti ne saurait prétendre être majoritaire, il se doit d'espérer l'être dans les années futures, il doit le vouloir et le réaliser par son action, son dynamisme, son idéal, mais aussi son sens des réalisations.

Et pour réaliser, il est nécessaire de rechercher des partenaires pour obtenir cette majorité

et, donc, gouverner, et nous pouvons les trouver parmi les démocrates qui sont dans l'opposition au pouvoir actuel - prouvant ainsi leur divorce d'avec la pensée conservatrice - qui sont susceptibles de devenir des républicains de progrès et qui, en attendant, peuvent participer à un pouvoir jetant les premiers jalons de la transformation socialiste de la société, prenant dans l'immédiat, avec nous, les mesures irréversibles qui s'imposent pour améliorer jour après jour le sort matériel et moral des hommes.

Restent alors sur l'échiquier politique les conservateurs et le Parti communistes.

Avec les conservateurs, et par principe, nous sommes en opposition. Mais il ne faut pas oublier que dans leurs rangs se trouvent non seulement des possédants, ce qui est logique, mais aussi des ouvriers, des employés, des paysans, des commerçants, des cadres, qui ne sont pas conservateurs par conviction mais par peur du changement dont ils redoutent les effets.

A nous de leur donner confiance, de les convaincre et de les faire nôtres;

Avec le Parti communiste, un long dialogue a eu lieu et il demeure des divergences fondamentales que des événements politiques généraux peuvent d'ailleurs changer, surtout si le Parti Socialiste apparaît clairement comme la force d'animation et d'entraînement de la gauche.

Nous savons que seul l'ensemble des citoyens orientés vers une politique de gauche peut battre le gouvernement conservateur actuel. Notre travail est donc d'aboutir à ce fait majoritaire, sans abandonner nos positions, ni sur les structures socialistes que nous voulons instituer, ni sur les libertés collectives et individuelles que nous voulons conserver. (applaudissements).

LE PRESIDENT - La parole est à Robert Pontillon, pour 16 minutes, et ensuite à Poperen.

Robert PONTILLON - Camarades, laissez-moi d'abord me féliciter, comme un de ceux qui se sont situés dès le départ dans la perspective d'une synthèse anticipée, de constater les très larges convergences que révèle ce débat d'orientation. D'aucuns redoutaient que ce Congrès ne vienne consacrer l'affrontement entre des courants se disputant le privilège de la rigueur, ou l'exclusivité de l'orthodoxie. Il n'en sera rien et c'est déjà une première victoire de l'unité socialiste.

Cette concordance s'exprime au travers de la double volonté clairement exprimée de situer notre orientation tout à la fois dans le refus de l'aventure centriste et tout autant dans une perspective nouvelle et dynamique de l'union de la gauche.

Elle devait hier, à nos yeux, elle peut désormais, aujourd'hui et demain, se traduire dans une plate-forme commune autour d'un triptyque mobilisateur que j'énoncerai volontiers :

- réalisme,
- ouverture,
- rénovation.

Ceci est possible si nous le voulons ensemble et si nous savons, comme nous en avons inscrit l'espérance dans notre motion, accorder, ainsi que nous y invitait hier Albert Gazier, dans l'action ceux qui sont déjà d'accord entre eux sur l'essentiel.

Réalisme, c'est aujourd'hui placer résolument notre action dans le cadre de la société présente et dans la perspective des deux prochaines décennies. Ceci ne nous amène pas, certes, à négliger les échéances électorales mais ne doit pas non plus nous conduire à tout leur sacrifier, car elles n'absorbent pas par elles-mêmes la totalité du combat socialiste.

Il nous faut, ensuite, nous libérer de cette vieille ambiguïté qui est aussi celle de l'Église, entre la foi et les hommes ; être socialiste aujourd'hui c'est affirmer clairement, face au désordre et à l'impuissance de la société bourgeoise, que notre stratégie politique est d'abord une stratégie de rupture sans équivoque avec la société actuelle.

Ouverture maintenant, et c'est ici que se pose le problème si souvent abordé depuis hier de nos rapports avec l'extérieur.

Elle doit, cette ouverture, se manifester dans plusieurs directions :

D'abord, à l'égard de tous ceux qui, sans souci des anciens clivages, se réclament ou se reconnaissent dans la démocratie socialiste. Pour ceux-là, l'ouverture est permanente. Elle doit l'être tout autant à l'égard de tous ceux qui, étrangers encore à notre organisation, consentiront clairement et explicitement à l'action commune et sont disponibles, radicaux et démocrates de progrès, pour restaurer avec nous la démocratie sociale, rendre sa dignité perdue à la démocratie politique et éliminer les injustices les plus criantes de l'ordre bourgeois.

Reste enfin le problème, qui n'est ni plus pressant ni plus angoissant aujourd'hui qu'hier, de nos rapports avec le parti communiste.

Union de la gauche, oui, sans réserve mentale, sans rancune, certes, mais sans surenchère non plus. Le Parti se définit par référence à lui-même, à son héritage et à ses finalités, pas par rapport à la ligne momentanée du parti communiste ! (applaudissements).

Je me méfie, sur ce plan, de l'intransigeance du verbe et de l'opportunisme dans les comportements. J'appartiens à une fédération qui a pratiqué sans défaillance, mais aussi sans concession, l'union de la gauche aux dernières élections municipales ; je n'en suis que plus à l'aise, camarades, pour évoquer ici les nuances qui nous séparent, au niveau des approches du moins, de certains camarades.

A ceux qui pensent que la stratégie d'union de la gauche se confond tout entière dans la négociation d'un programme de gouvernement avec le parti communiste, j'objecterai seulement cette observation, tirée d'une vieille expérience, qu'on ne négocie pas utilement et dans une perspective durable sur une base de faiblesse relative, que d'autre part, dans les données actuelles de la politique française, l'accord avec le seul parti communiste n'est pas suffisant pour assurer la majorité d'un front socialiste. Sinon, comment pouvons-nous espérer prendre appui sur ces 40 % d'électeurs flottants qui sont l'armée de réserve de toutes les majorités politiques de ce pays ?

Il faut donc que la démarche unitaire s'affirme, se prolonge en quelque sorte dans une volonté plus vaste, dans une dynamique plus ambitieuse, qui ne peut être que celle d'un nouvel équilibre des forces de la gauche par et dans la création d'un front démocrate et socialiste, affirmant la vocation majoritaire de la gauche et seul capable par lui-même de donner à cette union une signification et une portée nouvelles.

D'autres camarades, attachés à une conception purement mécanique des choses, suggèrent la création d'un plan législatif commun.

Je serais tenté de dire, en boutade, qu'on ne réalisera pas l'unité ouvrière par la fusion des groupes parlementaires, mais je crois que le vocabulaire a ici son importance.

Dans la notion de plan, il y a un engagement contractuel implicite et une contrainte réelle pour chacune des parties en cause. On ne peut donc s'opposer à l'idée de programme de gouvernement en extirpant, ce qui est juste, que les garanties de la vie commune n'étant pas assurées le mariage ne peut être consommé. Mais le plan législatif, camarades, me paraît ressortir du même travers et de la même ambiguïté. Il n'est plus, dès lors, une alternance, car il risque d'apparaître, lui aussi, comme une variante anticipée du programme de gouvernement.

Nous sommes, pour notre part, partisans de la poursuite du dialogue, de son prolongement, même en partant des clarifications acquises, pour les consolider d'abord, pour les approfondir ensuite, pour précipiter enfin l'évolution du mouvement communiste lui-même. Notre démarche est seulement plus pragmatique et plus prudente.

Faisons d'abord les preuves, au plan parlementaire, des élargissements possibles sur des points d'action concrets et ne rusons pas entre nous. La réforme fiscale est sans doute un champ d'application séduisant, mais ne négligeons pas, dans cette recherche du plus grand dénominateur commun, ce qui sera vraiment révélateur de progrès aux yeux de l'opinion et nous accordera la crédibilité nécessaire, c'est-à-dire, par exemple, les options en matière de politique internationale, et tout spécialement à l'égard des développements prochains de l'unité européenne.

Camarades, j'aurais voulu dire un mot de ce problème autour duquel s'est entretenue tellement de confusion, celui de la novation. Je m'en dispenserai car les votes de la

matinée et de l'après-midi ont déjà révélé que ce Congrès n'entendait pas dissocier la clarté et la cohérence sur les orientations et la novation dans les structures, tout simplement parce que nous n'aurions pu convaincre sérieusement l'opinion de notre volonté profonde de changement et de la réalité de ce changement si le Parti avait donné de lui-même l'image de la routine et du mandarinat.

Mais la novation n'est pas seulement affaire de structures, c'est aussi, et peut-être davantage, une réflexion collective et permanente sur les finalités de l'action socialiste dans la société postindustrielle.

Chaque société se trouve à la fois devant une série de futurs probables et un éventail de futurs possibles et de futurs préférables en permanente compétition. Il nous faut, nous aussi, intégrer le futur à la réflexion socialiste.

Intégrer le futur, c'est d'abord apprécier et tenir compte, dans nos plans et nos programmes, des conséquences de l'évolution qui, depuis les années 60, affecte en profondeur les structures de notre société industrielle. Le développement de l'informatique et de l'automatisation sont déjà en train de générer une seconde phase du développement industriel comparable peut-être à ce qu'a été l'imprimerie pour la première.

La grande nouveauté, c'est que la puissance économique s'apprête à changer de fondement ; la nouvelle mesure des choses n'est déjà plus l'industrie lourde et l'énergie, elle risque d'être tout simplement, demain, la capacité d'innovation des producteurs.

Dès lors, l'investissement prépondérant n'est plus seulement matériel, il devient tout autant celui de la matière grise, ce qui donne, camarades, prenons-y garde, une dimension nouvelle au problème de l'éducation, mais la charge aussi d'un risque immense, celui de voir l'entreprise éducative dévoyée aux seuls impératifs du profit.

Ces changements entraîneront inévitablement des modifications du comportement social, car il est évident que quand la recherche du profit maximum cède devant l'appétit de croissance, de nouveaux rapports de production s'établissent, qui sortent des schémas traditionnels.

Y a-t-il donc, dans cette évolution, l'occasion et le moyen d'un acheminement vers un socialisme moderne ? Ce devrait être un de nos thèmes privilégiés de recherche, au moins aussi important que l'exégèse des textes sacrés.

Qu'on ne nous dise pas qu'il y a là une concession à je ne sais quel réformisme ; cette recherche nourrit, prolonge et enrichit nécessairement notre action politique contre le pouvoir actuel.

En matière économique, la Vème République n'a pas eu d'autre politique que la déplanification, c'est-à-dire, finalement, l'abdication de l'État au profit du marché.

La conséquence de cette carence, elle s'inscrit aujourd'hui, hélas, dans les bilans nationaux. La France est depuis 10 ans, des 6 pays du Marché Commun, avant-dernière pour la progression du revenu national et du niveau de vie, mais elle est première pour la hausse de prix et l'accroissement du chômage. Avec moins d'étudiants que le Royaume-Uni, nous trouvons le moyen de former trois fois moins de chercheurs chaque année. Notre dépendance économique à l'égard de l'étranger s'accroît chaque jour dans les industries de pointe ou dans les domaines nouveaux de la technologie.

Dans le même temps, les paris imbéciles inspirés d'un nationalisme maladif, comme l'affaire du SECAM (?), stérilisent les quelques énergies disponibles.

Il y a donc non seulement matière, mais urgence à une réflexion neuve de la gauche dans tous ces domaines.

Camarades, voilà les axes de rassemblement que nous avons voulu offrir au Parti. Ici, toutes les choses se tiennent, car les options sont solidaires entre elles. Nous croyons en effet que, sauf à cette ouverture, sauf à cette profonde novation, sauf à cette réflexion dynamisante, nous n'offrirons aux Français qu'un cartel électoral de plus.

Nous sommes, quant à nous, plus ambitieux pour le socialiste français, et être plus ambitieux aujourd'hui c'est vouloir apporter autre chose que la logomachie traditionnelle. C'est offrir au pays une plate-forme mobilisatrice susceptible de rallier la masse flottante de l'électorat, si nous parlons en terme électoral, susceptible enfin d'intéresser, si nous

parlons en clientèle sociologique, cette fraction de la population, restée presque marginale dans nos préoccupations, que sont les cadres, les techniciens, le tertiaire.

L'ambition que nous avons pour ce congrès, nous l'avons résolument placée dans le rassemblement conquérant des courants divers qui animent notre mouvement.

Que l'entreprise soit difficile, c'est possible. Qu'elle heurte les habitudes acquises, c'est probable. Mais, Camarades, je vous le demande, c'est le moment où jamais où la difficulté d'aboutir ajoute à la nécessité d'entreprendre.

(applaudissements).

LE PRESIDENT - Pontillon n'a pas utilisé son temps de parole. La parole est à Poperen, pour 25 minutes.

POPEREN - Chers Camarades,

Le Congrès de l'unité socialiste, nous le sentons tous, est par lui-même un événement très important, parce qu'il est le préalable à tout le reste.

Mais il l'est plus encore du fait des circonstances, des conditions dans lesquelles nous délibérons.

Les vagues de grèves, d'actions revendicatives, d'actions ouvrières, continuent de déferler dans ce pays depuis le début de l'année, relayant ce que nous avons vu depuis quelques trois ans, et nous pouvons dire que jamais dans ce pays un mouvement si large, si continu, entraînant les uns après les autres les diverses catégories de travailleurs salariés, la paysannerie, les travailleurs du privé comme ceux du public, les ouvriers comme les employés et les fonctionnaires, ne s'est développé.

En présence de cela, où est la belle assurance du Pouvoir, au lendemain de ses succès électoraux truqués grâce à la peur et au chantage de 1969 et de 1968 ?

C'est le temps de la morosité !

Non, nous le savons maintenant, si nous en doutions, mai 1968 ce n'était pas un accident. Le système est détraqué, ils l'avouent eux-mêmes, c'est la crise de société. C'est la crise de société avec les manifestations qui n'évitent pas la violence de ceux qui se rebellent contre l'ordre des choses, quand ils n'ont pas d'autre issue, et contre laquelle le Pouvoir réplique par sa propre violence.

Eh bien, c'est tout simplement, dirons-nous, la crise, du régime capitaliste. Les travailleurs revendiquent, ils protestent, ils se battent contre le retard des rémunérations par rapport aux progrès de la production et de la productivité. Ils se battent contre la durée du travail, dont les cadences s'accroissent, et dont le résultat est l'aggravation de l'usure quotidienne et annuelle. Ils se battent contre les conséquences de la concentration capitaliste, contre la spéculation immobilière qui chasse la plupart d'entre eux du centre des villes, les parque dans les grands ensembles déshumanisés, leur impose des heures de fatigue supplémentaire pour gagner leur lieu de travail et, le soir, leur domicile.

Ils se battent pour défendre leurs droits à la santé, contre les trusts de l'industrie pharmaceutique, pour protester contre le scandale des retards de cotisations du patronat, qui est la cause principale du déséquilibre de la Sécurité sociale.

(applaudissements).

Pendant le même temps, la paysannerie d'exploitation familiale se bat contre la concentration capitaliste à la campagne. Tandis que des centaines de milliers de petits commerçants se battent là encore contre les conséquences de la concentration dans la distribution.

La vérité, qu'éprouvent des millions de travailleurs et des millions de Français, c'est que chaque nouveau secteur d'activité de l'économie moderne est un nouveau champ ouvert au système du profit, et c'est la meilleure réponse aux mensonges, volontaires ou involontaires, peu importe, de ceux qui prétendent que le système du profit est dépassé, que le capitalisme d'aujourd'hui ne reposerait plus sur l'exploitation du travail humain, que pour cette même raison la lutte pour le socialisme, elle aussi, serait dépassée.

Non, Camarades, elle est vraiment et plus que jamais - et c'est ce que ressentent avec nous

des millions de gens dans ce pays - à l'ordre du jour. Ils l'éprouvent dans leur travail, dans leur vie quotidienne, et ils réclament autre chose.

Mais le problème est qu'à la guérilla désordonnée doit succéder un combat d'ensemble pour le changement, pour le changement révolutionnaire, au plein sens et au vrai sens de ce mot, de l'organisation économique et sociale.

Oui, nous devons répéter, nous l'avons répéter, que nous voulons la société socialiste, la France socialiste. C'est bien là qu'est la ligne de partage entre ceux qui croient que c'est vraiment notre question à nous, socialistes, et ceux qui, tout en le répétant, paraissent en douter dans leur comportement quotidien.

(applaudissements).

Mais le grand soir n'arrive pas d'un coup, comme la bonne nouvelle au peuple élu. Il est le résultat d'un combat de tous les jours ; partout où se manifeste la malfeasance du système du profit, il est le fruit de l'expérience concrète, collective et quotidienne des masses populaires.

La véritable question posée à ce parti est de savoir s'il sera l'animateur de cette expérience concrète, collective et quotidienne, s'il sera un parti de luttes sociales, enraciné dans les couches populaires, capable de les entendre et de se faire entendre d'elles. Sera-t-il, en bref, pour employer la vieille terminologie qui a toujours tout son sens, "un parti de lutte de classe" ?

(applaudissements prolongés).

Si oui, rien n'est assuré, Camarades, mais tout est possible. Sinon, il n'y a que la morne décadence qui nous conduira, un jour ou l'autre, à n'être que la caution de gauche du régime actuel, qui nous conduira vers toutes les combinaisons, et, dans un premier temps, à être le ballon d'oxygène du centrisme moribond.

(applaudissements).

C'est vrai que l'avenir, nous ne le gagnerons pas sur le seul terrain électoral et parlementaire. Je m'étonne en vérité, et je le dis sans ironie polémique, qu'un texte présenté généralement comme le texte le plus à gauche se soit placé sous le signe de la lutte pour la victoire en 73.

... (applaudissements)...

C'est vrai que le combat de 73 peut être décisif. En 67 nous avons frôlé la majorité ; les conséquences en auraient été considérables, ç'aurait été sans doute la percée. Cela peut être en effet une des issues, mais ce peut être aussi une issue du type 68.

Il est clair que nous sommes placés devant ces deux hypothèses et que le Parti doit être prêt pour l'une comme pour l'autre.

Le caractère de notre lutte est d'être globale, et notre intervention doit donc se produire sur l'un et l'autre terrain. Mais, dans les deux cas, la règle sur laquelle repose toute notre action, toute notre stratégie, c'est d'avoir le soutien des forces populaires, et la recette, c'est de le mériter par l'action de tous les jours.

C'est pourquoi nous avons proposé, et je ne vous cacherai pas mon étonnement, ma tristesse un peu, mon inquiétude surtout, que ne soit fait dans ces débats - et ce n'est pas une affaire d'amour propre d'auteurs collectifs que nous avons - ne soit faite aucune référence à notre proposition d'une plate-forme d'action socialiste, proposant d'engager, dans les mois, dans les années à venir, sur deux ou trois thèmes sensibles aux masses populaires, comme le logement, comme la santé, comme les loisirs, une série de campagnes d'action qui rendront concrètes les raisons de l'exploitation capitaliste dans ces domaines, qui rendra concret le sens de notre action, de notre combat pour le socialisme, qui cessera ainsi d'apparaître comme une référence abstraite et idéologique.

(applaudissements).

Cette proposition, je demande instamment au Congrès de la faire sienne. A ce prix, nous ferons face à nos responsabilités. A ce prix nous résoudrons la grande question sur laquelle, si j'en crois ce que j'ai entendu depuis hier, nous sommes tous d'accord. Et comment ne le serions-nous pas ? Nous voulons un parti fort, nous voulons, c'est vrai rééquilibrer la gauche. Mes Chers Camarades, pas n'importe comment. C'est par cette voie,

c'est par l'engagement dans des luttes concrètes, dans les luttes sociales, que nous rééquilibrerons, en faisant un grand parti socialiste de masse, et pas autrement, pas en ajoutant quelques morceaux, quelques débris pris ici et là, et surtout sur notre droite... (applaudissements prolongés).

La garantie des garanties, c'est notre force. Oui, là-dessus nous sommes tous d'accord. Il est donc vrai que si nous faisons un tel parti nous serons mieux à même de résoudre l'autre grande question, celle qui a été au coeur des débats et qui le restera tant que nous ne l'aurons pas résolue, à savoir : celle de nos rapports avec le courant communiste. Et sur ce point, la raison qu'a donnée hier Alain Savary, de l'importance de ce problème, à savoir que le Parti communiste était représentatif d'une partie importante de la classe ouvrière et que nous étions représentatifs de l'autre partie, est évidemment la raison fondamentale pour laquelle cette question est la question décisive, et le restera tant qu'elle ne sera pas résolue...

(applaudissements).

Mais il ne peut pas, on ne peut pas traiter de nos rapports avec le parti communiste comme on traite de nos rapports avec les autres formations. Ce qui ne signifie pas, naturellement, que cette question ne se pose pas aussi.

Mais, ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas sérieux de prétendre qu'on puisse aller au socialisme sans la résoudre, c'est-à-dire sans rendre possible l'unité de la majorité des travailleurs de ce pays.

Alors, ici, c'est vraiment, pour ceux qui se battent depuis des années pour cette perspective, pourrait-on dire, le temps du triomphe. Car il est vrai que dans cette assemblée, personne - on l'a dit, et c'est vrai, à regarder le texte, les textes, aussi - personne n'est plus contre l'union de la gauche.

Mais naturellement, j'aurais mauvaise grâce à ne pas me réjouir d'un hommage rendu à ceux je le répète, qui depuis des années se battent pour cette orientation. C'est un signe des temps. Et s'il est ainsi, c'est le fruit en effet des efforts multiples qu'on fait les uns et les autres de ces gauches diverses, organisées dans les clubs et divers groupements, et qui se sont battus pour cette orientation, de ceux, permettez-moi de le dire, qui en 1965 - et ça n'était pas facile à l'époque dans cette organisation, se sont battus au sein du PSU pour que triomphe le soutien à la candidature unique de la gauche.

C'est le résultat de l'action de ces nombreux militants de formation chrétienne et dont l'entrée dans les luttes du mouvement socialiste est à coup sûr l'un des grands faits du dernier quart de siècle et c'est l'un des signes des immenses possibilités du mouvement socialiste. (applaudissements).

C'est le résultat aussi, il faut le dire ici, et il faut le dire aujourd'hui, c'est le résultat du combat mené au sein de la principale organisation de la gauche socialiste dans ces dernières années, je veux dire le parti socialiste SFIO (quelques applaudissements).

Et cette lutte, elle a commencé au moins dès 1964, entre ceux qui étaient favorables à l'union de la gauche et qui ont rendu possible la candidature unique de septembre 1965, et ceux qui voulaient la stratégie de la grande Fédération. (Applaudissements).

Et entre les uns et les autres, je n'ai pas lu sans quelque étonnement qu'on puisse être neutre. On ne peut pas l'être, car il est vrai que ce combat est celui qui donne sa signification à la vie politique de ces dernières années dans ce pays. Mais je pense tout de même que cette unanimité soudaine mérite d'être examinée d'un peu plus près.

Je crois que s'il y a aujourd'hui accord sur la perspective d'union de la gauche, c'est aussi que la question a peut-être entre temps atteint un autre niveau.

En vérité, chaque pas en avant de l'histoire pose un nouveau problème ; il n'y a que l'immobilisme qui n'en pose pas, mais en politique l'immobilisme, c'est la mort.

En fait, si l'union de la gauche a progressé, elle nous pose aujourd'hui une nouvelle question et c'est à cette question qu'il faut répondre. Nous n'avons aucune possibilité d'y échapper. C'est celle de savoir, et parce qu'il y a eu les progrès de l'union de la gauche, si les socialistes et les communistes de ce pays peuvent dans un délai raisonnable envisager de gouverner ensemble. Telle est la question de maintenant, et je dis qu'à cette question

nous devons répondre, que nous sommes prêts à en discuter, mais dire en même temps à quelles conditions cet accord est possible et c'est la fameuse question des garanties. On nous a dit hier que ces garanties pouvaient être un prétexte à reculer. Je demande si lorsque nous posons la question de l'indépendance réelle de l'ensemble du mouvement ouvrier de ce pays dans ces diverses composantes, par rapport à toute détermination extérieure internationale, nous posons une question précise et concrète et pas seulement une question idéologique ?

Lorsque nous posons le problème de la reconnaissance du droit à l'activité politique au sein de la gauche de toutes les minorités, dès lors qu'elles acceptent elles-mêmes le jeu de l'union de la gauche, je demande si nous posons là une question abstraite et idéologique ? Et si nous avançons un prétexte à reculer la discussion de l'accord ?

Je demande si lorsque nous posons la question de l'alternance, nous posons un faux problème et un problème abstrait et si c'est un prétexte à retarder la conclusion de l'accord ?

Mais la vérité, c'est que si nous nous contentons de poser ces questions au sommet, et je crois que cela a été le tort de la pratique des dernières années et des derniers mois, si nous ne les posons pas tous les jours dans l'action quotidienne, si nous ne les posons pas chaque fois qu'il y a une action syndicale, une grève en commun, chaque fois que doivent se réunir des comités d'usagers, de locataires, des cartels d'action laïque, etc. chaque fois qu'il y a une campagne électorale précise, si nous n'en faisons pas un terme permanent de notre activité, et c'est ce que nous voulons dire quand nous parlons de débat à tous les niveaux avec les communistes, alors, naturellement, nous ne réussissons jamais, parce que les communistes, eux, ces questions, les diverses questions qu'ils ont à poser, ils les posent en permanence et à tous les niveaux. Nous devons donc retourner cette tactique, faire que ce soit nous qui posions les questions, leur apporter nos réponses et ainsi engager partout où c'est possible ce dialogue entre ce que sont les socialistes et ce que sont les communistes.

Il faut commencer et je crois que nous en avons une occasion. Nous avons reçu une lettre, je propose que le Congrès y réponde. Cette lettre comporte notamment un passage très significatif de la réflexion politique de nos camarades communistes lorsqu'ils disent : "Nous considérons que la réalisation d'un accord politique fondamental entre nos partis dépend uniquement de la résolution du Parti socialiste d'exclure définitivement toute alliance avec les forces représentatives du capitalisme". Je propose que le Congrès réponde que nous ne croyons pas que la réalisation d'un tel accord dépend uniquement des socialistes.

Naturellement que nous avons des garanties à donner, et la garantie que nous avons à donner, en effet, c'est que nous ne nous engagerons pas dans la voie d'alliances contre nature, mais nous avons dans le même temps à dire quelles sont les garanties que nous attendons des communistes, car cela dépend d'eux aussi et ils le savent bien d'ailleurs. (vifs applaudissements).

Et j'en viens au terme de mon propos. Je ne vous cacherai pas, je ne reviens pas sur les conclusions d'un débat qui a été acquis démocratiquement, mais je vous livre mes réflexions sur ses conséquences politiques qu'il faut voir en faire.

Je dis : qui va répondre ? C'est-à-dire quelle majorité dans ce Parti va répondre ? Car on nous a dit, je cite Gérard Jacquet, nous pouvons parvenir peut-être à un accord général. Non, Camarade Gérard Jacquet, je ne crois pas... (vifs applaudissements)... Je ne prétends pas que nous ne puissions pas vivre ensemble, on m'a fait dire dans cette presse qui se dit de gauche que j'étais, paraît-il, pour beaucoup d'exclusions.... en ce qui concerne les exclusions, en général, j'en ai plutôt été victime ! (applaudissements)... mais je dois dire que je ne pose pas le problème comme cela, je conçois fort bien qu'il y ait deux stratégies dans le Parti, seulement à partir du moment où nous sommes décidés à coexister, il faut savoir laquelle nous choisissons. Nous pouvons vivre ensemble, mais en sachant où nous allons et il faut qu'on sache où on va !

Pour les camarades qui ont proposé le texte "M", j'ai, dès le 29 mars, soumis aux amis

susceptibles de s'engager dans la consolidation de la voie de la gauche, des propositions ; je crois que le moment est venu de savoir si nous pouvons, à partir de là et des autres propositions qui ont été faites, réaliser, en effet, un accord de Gouvernement dans le Parti, grâce auquel nous pourrions engager la discussion avec nos partenaires.

Il y a urgence. Je ne suis pas certain qu'après les épisodes les plus récents de cette journée, la constitution d'une telle majorité soit facilitée, et je voudrais dire à certains de nos camarades que je considère très franchement comme parmi les plus proches des positions que je défends, je pense à ceux qui soutiennent le texte Unité - Rénovation, que je crains beaucoup que s'ils ne font pas l'effort urgent pour que nous parvenions à dégager une majorité nettement orientée à gauche dans ce Parti, ils aient mis le doigt dans un engrenage qui fera non pas d'eux-mêmes, comme on l'écrit ici et là, les arbitres de la situation dans le Parti, mais de ceux qui sont les adversaires de cette politique. (vifs applaudissements).

Il est encore temps de l'éviter. Je dois dire qu'à entendre le camarade Wolf hier parler sur les garanties, je m'interrogeais une fois de plus sur les raisons de l'existence de deux textes différents, en tout cas sur les raisons profondément politiques. Mais il est vrai qu'à entendre le Camarade Blanc ensuite qui a dit que les garanties pouvaient être un prétexte à reculer, là j'ai mesuré que s'il considère que les garanties en question ne sont que des prétextes, alors là il y a un désaccord sérieux !

Nous ne pouvons pas engager la discussion du seul programme sans poser dans le même temps la question des garanties.

D'autres Camarades ont fait des interventions que je juge comme très intéressantes. Mais, naturellement, nous sommes amenés à leur poser la question du rapport, je le fais là encore sans esprit polémique, mais dans le dessein d'éclairer si possible le débat, qu'il y a entre ces interventions et les textes ?

Le Camarade Hernu a dit qu'on pouvait aller vers un contrat de gouvernement de cinq ans et il a eu l'air de considérer que dès que l'alternance serait reconnue, après tout il n'y aurait plus de difficultés ; j'ai l'impression que finalement il va plus vite que moi déjà et en tout cas ce n'est pas dans le texte que soutient le Camarade Hernu !

Or, nous ne pouvons nous référer, sans avoir un respect sacro-saint des textes, qu'aux propositions écrites qui nous ont été faites.

Alors, nous saurons peut-être dans les prochaines heures si, en effet, il y a eu là une évolution positive comme on dit !

Enfin, naturellement, je souhaite savoir si nos Camarades qui soutiennent le texte qui semble à l'heure actuelle majoritaire, peuvent avec nous apporter une réponse commune à la question ainsi posée des rapports entre les deux grandes forces de la gauche française ? Ils font une allusion très appuyée à la recherche de l'accord avec les radicaux, je dirai qu'en effet, à partir du moment où le Parti radical accepterait de s'inscrire, comme le demande la motion unanime des Camarades du Lot, dans la perspective d'un accord d'union de la gauche, nous n'aurions pas de raisons valables de retarder avec eux une discussion et l'éventuelle conclusion d'un accord politique, mais qui, Savary l'a dit d'ailleurs très clairement, ne peut en aucune façon et en aucune circonstance, revêtir aucune force organique.

Mais il y a autre chose. Est-ce que nous sommes d'accord pour dire ensemble que si la recherche d'une entente sur un contrat de Gouvernement entre socialistes et communistes est subordonnée à la réponse à un certain nombre de questions, il ne peut pas y avoir de préalable à l'ouverture d'une telle négociation ? Il y a des conditions à la conclusion de l'accord, mais je pense sur ce point avoir été suffisamment clair, il ne doit pas y avoir de préalable à l'ouverture de notre dialogue sur ce terrain.

C'est ainsi, me semble-t-il, que se pose la question, et c'est, si nous y répondons de façon positive, qu'en effet, comme on l'a dit hier, nous bénéficierons nous, socialiste, plus que d'autres, du grand courant d'union, nous l'avons déjà vérifié notamment en 1967.

C'est nous qui capitaliserons dans ce mouvement qui portera les indécis vers l'union de la gauche solidement réalisée. Mais, je le répète, pour en arriver là, c'est d'abord la

responsabilité des congressistes ici réunis qui est en cause ; il faut qu'une majorité nettement orientée à gauche, décidée à engager le parti de façon irréversible vers la réalisation du contrat de gouvernement se constitue dans les prochaines heures. C'est là-dessus que se joue ce Congrès, mais c'est là-dessus aussi que se joue ce Parti. (très vifs applaudissements).

LE PRESIDENT - Lindon est remplacé par Didier Motchane.

Didier MOTCHANE - Notre Camarade Poperen vient de poser quelques questions, au moins une si j'ai bien compris et bien entendu, à ceux qui ont défendu ou qui vont défendre dans ce congrès la motion Unité et Rénovation.

Il ne voit pas clairement que le fait que nous soyons sur un texte différent du sien corresponde à une différence politique. Il me semble tout d'abord que si les statuts qui viennent d'être adoptés avaient déjà été ceux de l'organisation à laquelle nous appartenions lui et moi, peut-être alors, sans doute alors, cette différence n'aurait pas existé.

Mais, Camarades, je ne suis pas sûr qu'il s'agisse seulement d'une différence de grammaire, cette différence elle s'est manifestée dans les votes.

La majorité, ou parfois une partie des mandants de la motion "M" a soutenu un système proportionnel que nous avons jugé comme étant un système biaisé. La première différence, c'est donc une différence sur la conception de la rénovation. Il y a une vraie rénovation, il y a une fausse rénovation, celle dont on parle depuis longtemps.

Il s'agirait, paraît-il, d'orienter le parti à gauche, mais le Parti est orienté à gauche depuis 1946, le Parti était orienté à gauche pendant la guerre d'Indochine, le Parti était orienté à gauche pendant la guerre d'Algérie, le Parti était orienté à gauche... (vives protestations) quand, en 1965, il a fait avancer la candidature d'Antoine Pinay (applaudissements).. Le Parti était orienté à gauche en 1969 quand il a fait le nécessaire pour soutenir la candidature de M. Poher.. (applaudissements) !

La seconde différence, Camarades, elle porte sur notre conception de l'unité.

On demande des garanties aux communistes et, assurément on a raison de la faire. Mais, Camarades, qui nous garantira ces garanties ?

Les textes ? Le parti a eu des textes bons, il a eu des textes moins bons, je ne sais pas qu'il ait eu des textes véritablement mauvais... (mouvements divers)...

Par conséquent, je pense que comme Joxe l'avait dit tout à l'heure, le débat que nous avons eu ce matin est un débat véritablement politique et qui devra trouver sa conclusion demain à la Commission des résolutions et dans le vote qui suivra.

LE PRESIDENT - Il faut conclure, Camarade,

Didier MOTCHANE - Je conclurai en disant que l'intervention de notre Camarade Poperen nous fait pressentir que si on a la franchise de ne pas nier ce qui nous sépare, nous trouverons dans ce parti, nous le savons d'ores et déjà, une majorité de gauche et nous la ferons ensemble. (applaudissements).

LE PRESIDENT - Je donne la parole à Jacques Piette pour un rapport au nom de la commission des 21.

Jacques PIETTE - Camarades, comme il vous a été indiqué tout à l'heure, au moment de la reprise de nos travaux, la Délégation des 21 qui avait, avec les Présidents de séances, la charge de l'organisation de ce Congrès, s'est réunie je pense pour la dernière fois.

Elle avait un certain nombre de propositions à vous soumettre d'ordre pratique pour le déroulement de nos travaux.

Au préalable, je voudrais, au nom de la délégation toute entière et unanimement, adresser à Madame Questiau, et je suis sûre d'être l'interprète du Congrès unanime, nos remerciements, nos marques d'estime pour le courage, la patience, l'autorité discrète, mais

ferme qu'elle a marqués tout au long de ces semaines écoulées et encore ce matin au cours d'un débat difficile.

Je suis sûre, je le répète, d'être votre interprète en lui disant en votre nom à tous nos vifs remerciements pour la part qu'elle a prise à ce Congrès de l'unité.

(applaudissements).

LE PRESIDENT - Le Congrès dans son entier s'associe aux paroles prononcées par Piette à l'égard de notre Camarade.

(L'Assemblée, debout, acclame Mme Questiau).

PIETTE - Camarades, je voudrais au nom de la délégation encore unanime, et elle le sera jusqu'au bout, des conclusions que j'ai l'honneur de rapporter devant vous, adresser aux inorganisés qui n'ont pas pour des raisons de méthode ou simplement d'ignorance du fonctionnement d'un parti qui vient seulement de se donner ses structures définitives, manifester leur soutien à l'une ou l'autre des motions venant à examen au cours de ce débat, faire connaître leur soutien à certaines de ces motions s'ils ne l'ont déjà fait.

Nous leur demandons donc de prendre contact.

Je sais bien que certains d'entre eux et beaucoup même, dans le cadre des congrès départementaux, se sont associés à des motions et ont fait connaître leur soutien à ces motions, mais il se trouve aussi qu'un certain nombre d'entre eux ne l'avaient pas fait. Nous leur demandons donc de prendre contact, pour qu'ils n'aient pas le sentiment que dans ce Congrès d'unité nous avons fait une place mineure aux inorganisés, et qu'ils veuillent bien, dans les meilleurs délais, trouver les responsables et les auteurs des motions, de telle manière que leur vote ne soit pas perdu.

Je veux dire que lorsque le vote indicatif interviendra ensuite demain, selon des modalités que nous allons préciser dans un instant, il faut qu'ils soient rangés, selon leur propre volonté, dans un courant ou dans un autre.

La Délégation m'a demandé en même temps que pour manifester l'esprit d'unité qui a présidé à nos travaux, l'accueil le plus compréhensif et le plus fraternel - je veux dire celui qui permettrait aux inorganisés de se retrouver parmi les signataires qui ont donné leur appui à des motions - leur soit fait, et qu'on n'ignore pas que ces inorganisés ne le sont plus, depuis que le parti s'est donné des statuts ; s'ils ont pu être un temps ignorés dans la période de préparation de ce Congrès, ils doivent trouver maintenant près des signataires le meilleur accueil pour que leur emplacement dans le parti ne soit pas un emplacement statutaire d'inorganisés, que nous avons rejeté, mais celui de membres à part entière.

(Applaudissements).

Enfin, camarades, des précisions pratiques pour le vote de demain. Vous en aurez trois à émettre.

Un premier vote : vote politique sur les motions, et dont les indications chiffrées doivent conduire à l'établissement du Comité directeur.

Ces motions, qui sont soumises à vos délibérations, la Délégation propose de les faire accompagner pour 10h30 entre les mains du Bureau de vote que vous avez démocratiquement désigné et qui sera chargé, à partir de demain, des opérations de vote, de leur recensement et de leur proclamation... - que les motions donc, et la liste de ceux qui les soutiennent, à la diligence de leurs auteurs, soient remises à ce Bureau de vote pour 10h30 demain matin, aux fins de diffusion et d'affichage pour que, comme on dit en droit, "nul n'en ignore".

Sur ce point particulier mais délicat, la délégation a constaté que les réformes statutaires auxquelles on avait procédé ont laissé dans l'ombre un point important et comme nous ne voulons pas rouvrir un débat sur les statuts, la délégation unanime dans laquelle sont représentés à peu près tous les courants de pensée, sauf un je crois, vous propose d'adopter, en ce qui concerne le problème de l'utilisation des restes, puisqu'il s'agit d'un vote proportionnel la technique de la plus forte moyenne, qui semble vous être apparue la plus juste, en tout cas à la majorité de cette assemblée.

Le Congrès est souverain et sur ce point, nous nous permettons simplement de vous inviter à prendre une décision qui de toute manière doit être prise avant l'ouverture du vote.

Je répète : c'est une demande unanime de la commission des 21.

D'autre part, il vous reste encore deux autres votes à émettre demain matin : l'un concernant la commission de contrôle qui est composée de neuf membres, dont un tiers au plus d'élus parlementaires, suivant les statuts qui sont désormais les nôtres.

Le dépôt des candidatures pour la commission de contrôle qui comprend neuf membres à élire par le Congrès à raison d'une voix par fédération, aura lieu à 10 heures.

De même pour la Commission des conflits, qui comprend neuf membres élus dans les mêmes conditions le dépôt des candidatures devra s'opérer demain matin, sur le bureau du Président, pour dix heures.

Mes Chers Camarades, ici se termine l'action et la responsabilité de la Délégation des 21.

Je vous remercie. (Applaudissements).

LE PRESIDENT - Il ne peut pas y avoir de désaccord sur des proposition de caractère pratique...

Cependant, le camarade Lindon a déposé un amendement afférent à la dernière partie des propositions que vient de rapporter notre camarade Piette. Je lui donne la parole pour présenter cet amendement et je ferai le Congrès juge de sa recevabilité ou non.

LINDON - Camarades, je présente cet amendement au nom de la seule tendance qui n'avait pas de représentant à la Commission et il porte sur le mode de calcul du nombre des délégués.

Il nous semble que dans le parti, dans presque tous les organes, cette élection se fait avec le système dit "du plus fort reste".

Ce système généralement considéré comme le plus démocratique est celui qui a été utilisé en particulier pour calculer le nombre de délégués par Fédération, pour le parti socialiste en tout cas. C'est celui utilisé également dans la plupart des Fédérations pour désigner les délégués.

Je demande donc que ce soit le système de calcul au plus fort reste qui soit appliqué et non pas celui de la plus forte moyenne.

LE PRESIDENT - La parole est au rapporteur.

Jacques PIETTE - Le rapporteur ne fera pas de commentaire supplémentaire sur la proposition qu'à l'unanimité des 21 il a présenté : à savoir qu'on utilise les restes suivant la technique de la plus forte moyenne.

LE PRESIDENT - Je propose par conséquent au Congrès d'adopter les conclusions de la Délégation, rapportées par notre camarade Jacques Piette, ce qui signifierait que l'amendement proposé il y a quelques minutes serait écarté.

Ceux qui sont partisans d'adopter le rapport de Jacques Piette le manifestent en levant la main...

...

Baissez les mains....

Avis contraires ?...

Abstentions ?....

La proposition est adoptée.

Je donne la parole maintenant à notre camarade Bouloche et ensuite à Glaser.

BOULOUCHE - Camarades, la Fédération du Doubs a porté les trois-quarts de ses mandats sur la motion pour un parti socialiste fort et pour la recherche de l'union de la gauche.

Elle m'a mandaté pour faire au Congrès, sur la question des alliances, certaines propositions précises.

Mon intervention portera donc essentiellement sur nos rapports avec le parti communiste. Je dirai brièvement quelles sont les données dont ils nous paraissent devoir découler.

Première donnée : nous ne revendiquons le pouvoir que pour engager la France et l'Europe dans la voie du socialisme ; cela suppose l'union de toute la gauche et exclut toute coalition centriste.. (applaudissements).

Deuxième donnée : il n'y a pas de majorité en France pour une gauche qui serait dominée par le parti communiste, c'est une constatation de fait ;

Troisième donnée : le parti socialiste, qui ne saurait revendiquer pour lui seul la responsabilité du pouvoir, doit donc se fixer pour but d'être la pièce centrale d'une coalition majoritaire, où il entend occuper toute sa place de même que doivent avoir leur place les communistes, les radicaux, et tous les Républicains qui condamnent l'aventure dans laquelle le capitalisme et plus particulièrement la collusion des grandes affaires et des États entraîne le monde occidental et avec lui, la France.

Il découle de ces données que notre marge de stratégie est limitée. Le dialogue avec le parti communiste doit être poursuivi dès maintenant avec rigueur et avec la volonté de rechercher toutes les possibilités d'un accord, avec la seule restriction que nous ne fixons pas pour but de le réaliser à n'importe quel prix, parce que la fidélité a une valeur fondamentale, à des valeurs fondamentales et parmi elles à la liberté, à la dignité de l'homme et donc à la démocratie, doit rester pour nous primordiale.

Nous sommes de la part de nos interlocuteurs l'objet de sollicitations et même de pressions extrêmement vives ; je n'en veux pour preuve que la lettre ouverte de Georges Marchais à notre Congrès. Est-ce une raison, camarades, pour que nous prenions nous-mêmes des attitudes fracassantes ? Je ne le pense pas. Je pense, au contraire, que la conviction profonde que nous avons de combattre pour cette grande oeuvre, qu'est l'alliance du socialisme et de la liberté, doit nous donner la ténacité calme, qui est le fait des causes justes.

Nous devons d'abord nous assurer que le parti communiste est prêt à entreprendre le combat avec nous. Nous devons ensuite faire en sorte qu'une majorité de Français partagent notre conviction et la tiennent pour réalisable.

C'est dans ce cadre que je voudrais maintenant faire au Congrès quelques propositions concrètes.

Le dialogue avec le parti communiste, dont la publicité doit être rendue plus fréquente, est à élargir simultanément dans trois directions :

- première direction, les répliques communes ; elles doivent être poursuivies et étendues ; elles n'ont été jusqu'ici dirigées - conformément au communiqué commun du 18 décembre 1969 - que contre la politique réactionnaire du pouvoir. Cela nous a permis toute une gamme d'actions et d'actions communes, menées dans un esprit de coopération que je tiens à souligner. Il faut aller plus loin et étendre ces répliques à toutes les agressions que la société capitaliste fait peser sur les travailleurs et sur l'ensemble du peuple.

C'est ainsi que les positions patronales constituant une menace pour les droits des travailleurs, l'état de spoliation et d'exploitation particulièrement évident et présentant une valeur d'éducation, doivent faire l'objet de réplique communes.

Il faut aussi, dans le cadre des organisations respectives, faire plus largement participer l'ensemble des militants à ces répliques.

- deuxième direction : en ce qui concerne le dialogue idéologique sur les conditions fondamentales d'un accord politique, il faut le poursuivre sans tarder et l'approfondir contrairement à ce que semblent croire certains camarades, ce dialogue n'est pas dépassé.

Il n'a aucun caractère dilatoire. Il exprime simplement le sérieux et le sens des responsabilités que nous mettons dans une affaire aussi grave.

Ayant été mandaté par le Comité Directeur pour participer à ce dialogue idéologique, je suis convaincu que malgré ses imperfections, il a déjà conduit à des résultats extrêmement positifs. La publication du bilan provisoire du 22 décembre 70 a, en effet, mis en lumière

des points essentiels.

D'abord, la constatation de certaines divergences constitue la justification incontestable de l'existence de deux formations distinctes, exprimant deux visions différentes de l'homme, de la société et de leurs rapports.

Ensuite, ce bilan met en évidence des divergences dont certaines concernent les valeurs fondamentales de liberté, de dignité de l'homme, de démocratie, auxquelles je me réfèrais tout à l'heure, et sur lesquelles faute de pouvoir transiger, nous devons demander avec insistance à nos interlocuteurs une nouvelle définition de leur attitude.

Enfin, à côté des divergences, il y a les convergences nombreuses, qui nous amènent à constater que conformément à ce que nous recherchions, la position du parti communiste s'est modifiée sur un certain nombre de points, pour se rapprocher de la nôtre.

Camarades, ce résultat est extrêmement important et à mettre à l'actif de l'application par le Comité directeur du parti socialiste, de la motion d'Issy-les-Moulineaux.

Pour continuer à avancer aussi rapidement que possible vers des réponses claires et aussi pour donner à notre démarche un caractère pratique, la priorité - mais non l'exclusivité, - devrait être donnée aux axes de recherche suivants :

- le premier, consisterait à définir avec précision les garanties de loyale exécution des accords que se donnent respectivement les deux formations.

On a admis, jusqu'ici, qu'en cas de désaccord d'une gravité exceptionnelle, cette disposition paraît disproportionnée et dangereuse dans les cas les plus nombreux.

Si l'on veut éviter un dérapage, dont la perspective peut inquiéter, il faut mettre en place des structures de conciliation entre nos deux partis.

La définition de ces structures pourrait faire l'objet de conversations précises. On peut concevoir un Comité où chacun désignerait un même nombre de représentants, qui peut même se mettre d'accord sur un nombre égal désigné en commun, comme on le fait souvent en matière d'arbitrage.

D'autres formules sont possibles. Le fait que nous ayons montré que nous nous préoccupions des difficultés inévitable qui surgiraient entre nous, avec le souci de les résoudre par une procédure simple, accroîtrait la crédibilité de notre démarche.

Le deuxième axe de recherche privilégiée consisterai dans une définition précise des fondements constitutionnels de ce que nos partenaires appellent "la légalité nouvelle".

Pour nous la loi est la loi et toute modification doit en être analysée au regard des libertés fondamentales, du respect de l'individu et de la non discrimination, pour quelque motif que ce soit.

Un troisième axe de recherche résiderait dans la recherche de garanties contre les déviations possibles du régime que nous entendons instituer.

Camarades, il y a trop de régimes policiers de par le monde. Nous sommes nous-mêmes trop préoccupés des excès de notre propre police pour qu'il ne soit pas nécessaire d'apporter devant l'opinion la preuve qu'il y a là un aspect du problème que nous ne voulons pas éluder. (Applaudissements).

Là aussi il faudrait faire preuve d'imagination. L'institution d'une Cour suprême dotée de pouvoirs étendus, garante des libertés et du fonctionnement des institutions de la démocratie politique et sociale, devra faire l'objet de propositions étudiées.

En ce qui concerne la police, nous suggérons au congrès d'explorer une voie qui nous paraît féconde et qui est basée sur la constatation suivante, et là camarades je vous demande une minute d'attention.

Il est frappant de voir que, dans la plupart des régimes, y compris les régimes de la démocratie occidentale, l'exercice de la police et le contrôle de la police, sont dans les mêmes mains et ce sont même souvent les mains d'un seul homme, le Ministre de l'Intérieur, en tout cas ce sont celles du pouvoir exécutif.

Certes, en France, il existe un certain contrôle par la judiciaire, mais il fonctionne d'une façon tout à fait insuffisante. Une garantie importante résiderait au contraire dans une séparation complète entre l'exercice des pouvoirs de police et le contrôle de l'usage qui en est fait.

Ce dernier contrôle pourrait être confié à la Cour suprême. Ceci n'est qu'une solution parmi d'autres, une proposition parmi d'autres, mais elle nous paraît significative, car elle est de nature à aider le Parti Communiste à se débarrasser de son image de marque stalinienne et elle constitue un exemple des orientations que, dans ce domaine des garanties, si important pour donner à notre accord futur la crédibilité qui nous permettra de réunir autour de lui la majorité, il est souhaitable que les Socialistes proposent. Enfin, troisièmement, simultanément à la poursuite des répliques communes et du dialogue idéologique, une action devrait être menée pour aborder en commun des problèmes posé par la mise au point de propositions de loi.

Nous ne devons pas nous engager actuellement dans l'élaboration d'un programme commun. L'état du dialogue ne le justifie nullement et nous avons pas le droit de jouer avec l'espérance que l'annonce de la mise en chantier d'un programme commun ferait naître au coeur de beaucoup de travailleurs.

En effet, ils nous font trop implicitement confiance pour ne nous engager dans cette voie que lorsque nous aurons obtenu les garanties indispensables et ce serait les tromper que de ne pas faire preuve de sérieux et de la logique qu'ils attendent de nous.

Par ailleurs, pensez-y, nous déclencherions un processus dont nous risquerions de n'être rapidement plus maîtres et qui serait de nature à stopper toute évolution du Parti Communiste vers les positions sur lesquelles nous souhaitons qu'il nous soit possible de nous rejoindre.

Il ne peut donc être question de présenter sous forme législative un programme ou une amorce de programme, mais nous pouvons faire l'étude nécessaire, serrée, approfondie, d'un ou deux textes difficiles, qui serviraient de banc d'essai à notre aptitude à travailler objectivement et ultimement sur les problèmes qui seraient les nôtres si nous étions ensemble au gouvernement.

Nous avons aussi pensé à la réforme fiscale, Gazier, question qu'il faudra avoir traitée complètement avant l'arrivée de la nouvelle majorité.

Enfin, dernière proposition, une Commission permanente de liaison devrait fonctionner à l'Assemblée et au Sénat entre le Groupe Socialiste et le Groupe Communiste.

Telles sont, camarades, les propositions pratiques que j'étais chargé de vous faire sur le point particulier de notre rapport avec le Parti Communiste.

C'est une question trop sérieuse, ses développements potentiels sont trop importants, pour qu'elle puisse être traitée autrement qu'avec objectivité, sans passion d'aucune sorte, avec le sens des responsabilités qui doit présider à toutes les démarches d'un Parti comme le nôtre. (Applaudissements).

LE PRESIDENT - La parole est à Glazer, pour 6 minutes.

Ensuite, Faivre.

GLAZER - Les signataires "Vie nouvelle" de la motion K ayant constaté que leur proposition rejoignait ou complétait celle de la motion unité et rénovation, sont convenus avec les signataires de la motion P, de fusionner leurs deux motions dans une motion intitulée : "Unité et Rénovation pour un Socialisme révolutionnaire, pour une Vie nouvelle".

(Applaudissements).

Par la suite, Pierre Lavaud viendra vous indiquer les raisons qui ont conduit à cette fusion.

Pour ma part, je voudrais insister sur deux points auxquels nous tenons particulièrement. Tout d'abord, il nous paraît fondamental de mettre l'accent sur la politisation des luttes sociales. Le rôle du Parti doit consister à révéler le lien entre le système néocapitaliste et les injustices et les irrationalités de la vie quotidienne. Ce lien ne peut devenir visible qu'à travers les luttes sociales menées dans tous les secteurs de la vie quotidienne, entreprises, cadre de vie, universités, loisirs, la culture, etc....

Nous souhaitons participer à la naissance d'un Parti de masse, composé de militants et

non de notables, de militants et non de cotisants simplement, un Parti pour la réflexion et l'action et non une machine électorale. (Applaudissements)

Mais cela ne sera possible que dans la mesure où le nouveau Parti sera effectivement présent dans toutes les luttes sociales et ne se contentera pas de déclarations à la presse. Nous ne voulons pas d'un parti qui se réveille de sa léthargie en seule période électorale. (Applaudissements).

Il nous paraît illusoire de penser qu'il suffira de modifier les structures et les institutions pour instaurer le Socialisme. Il faut aussi que les mentalités évoluent. Or, seules les luttes sociales peuvent permettre à une majorité de Français de prendre conscience de l'incapacité du capitalisme à résoudre les problèmes que pose la société industrielle. Mais, cette majorité devra être animée par un noyau cohérent et résolu de militants. Or seules les luttes sociales peuvent forger des militants socialiste, base indispensable de tout régime socialiste. Les meilleurs programmes ne suffisent pas pour peser sur le destin d'un pays, il faut une force politique.

Le deuxième point est celui des alliances. Il nous paraît évident, qu'on ne construira le Socialisme qu'avec les Socialistes. C'est donc manifester très peu de confiance dans l'attrait du projet socialiste et surtout se refuser les moyens de le réaliser, que de loucher du côté des centristes et des radicaux et autres J.J.S.S. (Applaudissements).

Il ne s'agit pas d'éliminer les injustices du capitalisme, fussent-elles criantes, mais d'éliminer le capitalisme lui-même.

S'être toujours opposé au régime actuel n'est pas un brevet de socialisme, à ce compte M. Lecanuet serait Socialiste et M. Tixier-Vignancourt l'aurait été jusqu'en 1969.

S'il y a parmi les centristes des hommes réellement décidés à instaurer à une société plus juste et plus fraternelle qu'ils adoptent notre projet socialiste, qu'ils viennent à nous, nous n'irons pas à eux.

En ce qui concerne le P.C., il faut le dire tout net, nous n'avons aucune chance d'instaurer le Socialisme en France sans le Parti Communiste et à fortiori contre lui. Il faut donc réussir l'alliance avec le Parti Communiste et, pour ce faire, engager le plus tôt possible des négociations en vue d'aboutir à un contrat de gouvernement.

Mais, l'union de la Gauche ne saurait consister à faire du Parti Communiste l'axe de la Gauche, tous les autres Partis n'étant que ses alliés.

Il faut au contraire constituer un front regroupant tous les partis de la Gauche, sans vouloir les réunir en une seule formation.

C'est pourquoi nous regrettons qu'il ne soit pas fait allusion dans les motions et dans nos débats, aussi bien aux PSU qu'aux formations dites révolutionnaires.

A dire vrai, la motion Mollet-Savary parle des Gauchistes, mais elle le fait sur un ton paternaliste et sans bouclier, d'une part il y a gauchistes et gauchiste, et, d'autre part, si aujourd'hui on parle tellement des transports, du logement, du cadre de vie, les Gauchistes y sont pour quelque chose. (Applaudissements).

Nous regrettons par ailleurs que la motion Poperen paraisse souhaiter une hémorragie dans les rangs du PSU

Puisque nous sommes pour un Socialisme qui reconnaisse le pluralisme des Partis, eh bien pratiquons-le nous-mêmes, dès aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, l'union de la gauche ne se réalisera pas uniquement par des ententes de masses concertées, avec toutes les organisations socialistes et révolutionnaires ; si la base s'unit, les états-majors seront contraints d'en prendre acte. (Applaudissements).

LE PRESIDENT - La parole est à Faivre, ensuite Gaston Defferre.

Faivre pour 6 minutes.

FAIVRE - Mes camarades, je voudrais tout d'abord porter témoignage ici que personne dans la Fédération du Nord, n'a soutenu au cours de la préparation de ce congrès, l'orientation que l'on appelle centriste. Minoritaire dans cette Fédération, à l'occasion de la

préparation de ce congrès, je me devais d'insister sur ce fait. Ce n'est pas en effet de bonne méthode de porter des jugements sur ce qu'on croit être la position de tel ou tel camarade.

On me permettra de me réjouir que cette orientation ne tente plus certains d'entre nous, d'autant plus que beaucoup d'analystes politiques et beaucoup de prospecteurs de l'avenir pensent pouvoir faire le pronostic que l'espérance socialiste est en passe d'être liquidée, si elle n'est pas déjà morte.

A croire ceux qui ainsi se gaussent de nos efforts, c'est tout le Parti qui serait le théâtre d'ombres que prétend voir ici certain commentateur gouvernemental pour qui tout ce que le Socialisme démocratique a de bon a été réalisé par le gaullisme.

Théâtre d'ombres car, pour ceux-là l'avenir en politique est, d'une part un Parti conservateur et, d'autre part, un Parti progressiste qui peut-être souhaiterait donner à la majorité des citoyens des avantages dans le domaine de la consommation ou du statut, qui serait peut-être attentif à tous les oubliés de l'expansion, mais qui, comme le parti conservateur, serait un parti qui se livrerait à une propagande calquée sur les techniques de la publicité commerciale et surtout axée sur des leaders stéréotypés, soucieux de bonne gestion, soucieux de solutionner les crises, soucieux de bien partager la croissance.

Quand nous aurons dit que ces mêmes pronostics font de ce parti progressiste l'aboutissement naturel, en quelque sorte, de nos actuels partis qui se réclament du socialisme démocratique, nous saurons que ces trop bons conseillers nous demandent en fait de liquider notre espérance socialiste.

A ceux qui disent cela, nous pouvons opposer autant le Socialisme du possible, que le plan d'action socialiste, pour mettre en évidence ce qu'il peut y avoir dans un pays industriel, un mouvement socialiste à vocation majoritaire et, la logique de ce congrès est que le Parti tout entier leur fait cette réponse.

Quant à l'opinion, nous saurons lui prouver que le mouvement socialiste a cette vocation majoritaire si, de toute urgence, nous mettons au point le programme immédiat qui est inscrit en filigrane dans les textes qui sont aujourd'hui et par les décisions de congrès, notre bien commun.

Ensuite, si nous savons réussir l'union de la Gauche, pour laquelle tout le monde se prononce, car il faut répondre à l'attente des travailleurs en leur montrant que la solution de leurs problèmes est dans l'action pour une nouvelle politique - au-delà même de l'action contestataire, de l'action revendicative ou de l'action syndicale.

L'état actuel du dialogue avec le Parti Communiste, s'il ne permet pas de dire qu'un accord politique est, à terme, possible, autorise des espoirs aux uns et aux autres, à nous et à nos partenaires, de faire ce qu'il faut pour concrétiser cet espoir. (Applaudissements).

LE PRESIDENT - Camarades, ce matin le congrès a salué la présence des représentants de la CFDT, on me demande de signaler la présence, en les saluant, des camarades qui représentent la CGT ; ils s'appellent Boileau (?) Dréant (?) et Angers (?). (Applaudissements prolongés).

La parole est à Gaston Defferre. (Applaudissements).

Gaston DEFFERRE - Camarades, la Fédération des Bouches-du-Rhône se réjouit de la réunion de ce Congrès de l'unité.

Depuis plusieurs années, nous avons été partisans de la rénovation et du regroupement des socialistes. La dernière fois que nous l'avons proposé, c'est en janvier 1968 et c'était ce qu'on a appelé la fusion partielle entre les socialistes, les conventionnels et les adhérents des Clubs à tendance socialiste.

A l'époque, la FGDS avait - je m'excuse de cette expression de caractère maritime, le vent dans les voiles. Le gouvernement n'avait que quelques voix de majorité au Parlement ; François Mitterrand était placé, par les sondages, en tête de tous les candidats possibles, à l'élection pour la présidence de la République.

Nous nous trouvons dans les meilleures conditions pour faire cette union, cette fusion,

que nous allons, je pense, réaliser maintenant.

Nous avons été battu. Une fois de plus notre Fédération a été minoritaire. Nous avons sans doute eu le tort d'accepter, à la Commission des Résolutions, un calendrier qui prévoyait que la fusion serait faite à terme. Entre temps sont intervenus les événements de mai 1968... Ils auraient peut-être pris une autre tournure si la fusion avait été faite et si, dès ce moment-là, à la place d'une Fédération, qui n'était en réalité qu'une Confédération, il avait existé un grand parti socialiste qui réunisse sinon tous, en tout cas la plus grande partie des socialistes de ce pays. (applaudissements).

L'évolution a été telle que, depuis, les événements ont été plus forts que les préjugés, que les luttes de personnes qui ont marqué cette époque aujourd'hui heureusement dépassée. Certains orateurs à la tribune, et je crois que c'est Fuzier tout à l'heure, ont ironisé sur ces partisans de la rénovation, qu'ils ont eu tendance à classer parmi ces éternels rêveurs, plutôt - il l'a dit de façon plus nuancé d'ailleurs - sur la droite du Parti.

Je voudrais rappeler, camarades, que la Fédération des Bouches-du-Rhône, au moment de la guerre d'Indochine, a été une des premières à se prononcer pour la paix et contre l'opération Bao-Daï. (applaudissements).

Je voudrais rappeler qu'au moment de la guerre d'Algérie, nous avons été longtemps minoritaires en demandant la paix sur la négociation en Algérie. (applaudissements).

Je voudrais rappeler qu'au moment de l'O.A.S., les propos que j'ai tenus à un Conseil National ont été trouvés excessifs par ceux qui, aujourd'hui, voudraient me situer sur leur droite. Il fallait, à ce moment-là, peut-être un certain courage pour les tenir. (applaudissements).

Mais, camarades, le passé est révolu et, en politique, il faut savoir regarder vers l'avenir. C'est vers l'avenir que nous nous sommes tournés. Je serai donc amené moi aussi, et je dois le faire - vous ne comprendriez pas que je ne le fasse pas - à parler du problème des alliances et, en particulier, du problème de l'alliance avec le Parti communiste.

Mais je voudrais le faire, sinon dans un sens, en tout cas dans des termes assez différents de ceux qui ont été employés jusqu'à maintenant.

Il me semble que poser le problème de l'alliance avant d'évoquer les problèmes politiques, les problèmes économiques, les problèmes sociaux, avant de nous définir nous-mêmes en politique intérieure comme en politique extérieure, c'est mettre la charrue avant les boeufs. Il faut, camarades, d'abord que nous nous définissions nous-mêmes, et nous pouvons le faire au cours de ce Congrès. Je crois que l'opinion serait très déçue si, après les deux jours de débat indispensable sur les problèmes de procédure, il ne sortait pas de notre Congrès des résolutions qui proposent des solutions concrètes sur un certain nombre de problèmes de fond qui sont essentiels pour l'avenir politique, économique, et pour la politique étrangère de notre pays.

Renonçons à cette habitude, avant de nous prononcer sur un problème, de regarder sur notre gauche et sur notre droite pour savoir ce que les autres font ! Ayons le courage d'être nous-mêmes ! Le Parti communiste, dont on a beaucoup parlé ici, nous donne à cet égard des leçons que ceux qui le citent si souvent feraient bien de suivre. Le Parti communiste se détermine lui-même ; il l'a fait dans le passé, dans des circonstances qui ont été parfois difficiles et, pour des militants communistes, courageuses même, à l'époque stalinienne notamment.

Puis-je vous raconter une anecdote qui s'est produite au conseil municipal de Marseille au moment de la libération. De Gaulle revenait d'Union Soviétique, il avait signé le pacte franco-soviétique. Un conseiller municipal communiste, homme d'ailleurs fort estimable, a demandé la parole pour présenter au conseil municipal un vœu pour se féliciter de la signature de ce pacte ; mais il a commis un lapsus et au lieu de dire "le pacte franco-soviétique", il a dit "le pacte germano-soviétique" ! La salle a éclaté de rire, et à ce moment là, il a eu ce mot qui, je dois dire, est un mot touchant : "Ce pacte nous a tellement fait souffrir... Vous devez comprendre que je me trompe".

Eh bien, mes camarades, les communistes, quelles que soient les circonstances, avant la guerre, pendant la guerre, après la guerre, n'ont pas attendu que nous nous déterminions

pour choisir et définir leur politique. Puisque vous voulez vous entendre avec eux, puisque l'union de la gauche est maintenant dans la ligne du Parti, nous devons avoir, nous aussi, le courage et la volonté de nous définir nous-mêmes.

Et d'abord, pour le faire, et cela a été assez peu fait à la tribune de ce Congrès, nous devons critiquer l'action gouvernementale, faire une critique serrée, précise, une critique qui portera sur l'opinion.

Et puis, nous devons proposer des solutions, bien sûr des solutions socialistes, nous devons établir un programme aussi complet, aussi précis, aussi audacieux que possible. Nous devons définir les objectifs que nous voulons atteindre, mais ne pas nous contenter de définir des objectifs, il faut aussi définir les moyens d'atteindre ces objectifs.

Tout à l'heure, un camarade, parlant du programme de la FGDS, disait qu'il avait été incomplet sur certains points. Eh bien, camarades, ce programme a eu une originalité, il a eu le mérite - je parle du programme du 14 juillet 1966 qui nous a servi pour les élections de 1967 - c'est qu'il a eu le courage, et les hommes qui l'ont préparé ont eu le courage, de ne pas se contenter de définir des objectifs, mais ils ont aussi défini les moyens d'atteindre ces objectifs, c'est-à-dire qu'ils ont proposé des impôts nouveaux.

Eh bien, camarades, cela ne nous a pas rendus impopulaires, cela nous a fait prendre au sérieux, car on a dit à ce moment-là : voilà des gens qui proposent des objectifs mais qui ne craignent pas de proposer les moyens fiscaux nécessaires pour les atteindre.

En ce moment, l'exemple le plus actuel est celui de l'impôt foncier. Le gouvernement annonce à grand fracas des réformes en faveur de la construction, du logement, de l'urbanisme ; on nous avait parlé de l'impôt foncier... Il est absent de la liste des réformes qui sont proposées par le gouvernement.

Je demande au Congrès de se prononcer sur cet impôt et de se déclarer partisan d'une véritable lutte contre la spéculation foncière... (vifs applaudissements)... Il n'y a pas d'autres moyens, camarades, que la municipalisation des terrains à bâtir et un véritable impôt foncier.

Dites-vous bien qu'il n'est pas possible de plaire à tout le monde ; il faut que nous sachions choisir et définir notre ligne politique, sinon nous ne serons pas compris de la part de l'opinion à laquelle nous nous adressons.

Et puis, camarades, je voudrais parler à ce propos de la jeunesse et en dire un mot très rapide.

On parle beaucoup des excès qui sont commis par les jeunes, par ces groupuscules d'extrême-droite ou d'extrême gauche qui s'affrontent. Mais avant de parler de la violence, dont je veux aussi dire un mot, je voudrais souligner que ces jeunes qui se livrent à ces manifestations sont l'exception et que l'ensemble de notre jeunesse est une jeunesse sérieuse, attentive aux problèmes. Les journalistes ici présents ne m'en voudront pas si je me permets de faire remarquer que le journal le plus lu, sinon le seul, par les jeunes, les lycéens ou les étudiants, est "Le Monde", journal dont certains articles nous irritent un peu, parfois, dont nous sentons parfois les critiques un peu acerbes, mais qui est un journal complet, un journal sérieux. C'est celui-là que les jeunes ont choisi... (protestations)... et les études qui ont été faites... (protestations)...

LE PRESIDENT - C'est son opinion qu'il exprime, ce n'est pas le vôtre!

Gaston DEFFERRE - ... et les études qui ont été faites dans le domaine sociologique ces dernières années démontrent que ce que la jeunesse demande, c'est du sérieux, de la compétence et du courage. Sachons en faire preuve !

A ce propos, je voudrais dire quelques mots de la violence.

Oh ! Il est de mode en ce moment de critiquer la violence et de dire que les Français veulent la sécurité. C'est vrai, les Français veulent tout à la fois des réformes et la sécurité. Mais est-ce que vous n'avez pas le sentiment, camarades, que le gouvernement regarde d'un oeil bienveillant, pour ne pas dire qu'il est complice, certains affrontements entre les groupes d'extrême gauche et les groupes d'extrême droite ?... (applaudissements)... Est-

ce que vous n'avez pas le sentiment qu'en maintenant ce climat d'insécurité - il existe maintenant des entreprises privées, je pourrais les citer, qui ont créé leur propre police privée, avec des judokas, des karatés, et je ne sais quoi encore ! - le gouvernement espère gagner les élections de 1973 comme il a gagné celles de 1968 ? (Applaudissements)

Nous ne devons pas, camarades, nous contenter de dénoncer la violence et le climat d'insécurité, nous devons aussi dénoncer le rôle joué par le Pouvoir dans ce domaine, sinon nous ne serions pas de véritables démocrates ni de véritables socialistes.

Et puis, camarades, je voudrais, à propos des alliances, essayer de souligner un aspect de la question qui, à ma connaissance, n'a pas été souligné encore dans notre Congrès, et qui le sera sans doute par d'autres que moi.

On parle souvent d'alliances, mais on distingue rarement alliances quant aux formations politiques et alliances électorales, et trop souvent, dans le passé, nous avons donné le sentiment que nos alliances étaient des alliances provisoires, fragiles, parce qu'elles n'étaient que des alliances électorales, sans que nous ayons exploré les problèmes de fond avec ceux avec lesquels ces alliances avaient été conclues.

Bien sûr, je ne m'oppose en aucune façon à une alliance électorale, pas plus qu'à l'exploration des problèmes qui nous divisent avec le Parti Communiste, mais je pense que nous serions beaucoup plus forts devant l'opinion si, au lieu de nous présenter simplement avec des alliances électorales, nous nous présentions avec des solutions sur lesquelles on saurait, de façon claire et précise, si un accord existe entre les formations avec lesquelles nous sommes alliés, et nous-mêmes.

Vous savez, camarades, aussi bien que moi, que dans ce domaine électoral - et nous ne devons pas avoir honte d'en parler - si nous ne sommes pas un Parti fait uniquement pour gagner les élections, au soir des élections, la presse, la radio et la télévision, nous-mêmes, tout le monde, fait le compte des succès ou des défaites, et que l'on mesure la popularité d'un Parti, d'une formation politique, en fonction des résultats obtenus. Nous ne pouvons donc pas nous contenter de traiter cette question, comme l'a fait un certain nombre de camarades, comme une question subalterne.

Or, les électeurs que nous devons gagner, camarades, les électeurs du "marais", ce ne sont pas des électeurs du centre, ce sont des électeurs indécis qui se trouvent partout, aussi bien à gauche, au centre, que sur tout l'échiquier politique, ce sont des hommes et des femmes qui ne s'intéressent pas, comme nous, à la vie politique, qui hésitent au moment de voter, et que nous saurons déterminer à voter pour nous si nous sommes assez forts, si nous représentons une alliance solide, basée sur un programme qui a été clairement établi. Alors nos alliances seront valables et nous pourrons gagner les batailles électorales qui nous attendent.

Je voudrais, camarades, conclure en disant qu'une chance exceptionnelle s'offre à nous.

Savary a eu raison, en ouvrant le Congrès, de dire que nous étions les seuls à offrir à la fois la démocratie politique et la démocratie économique. Je voudrais à ce propos, camarades, dire que non seulement nous sommes les seuls, mais nous sommes sans doute les seuls en Europe à être capables d'offrir une civilisation d'un type original.

Nous ne voulons pas, en tout cas pour ma part je ne veux pas, de la civilisation américaine. Or, en ce moment, nous avons, les uns et les autres, non seulement le sentiment, mais la preuve que la France est peu à peu colonisée par l'économie américaine. Camarades, il n'y a pas de colonisation économique qui ne soit suivie, tôt ou tard, par une colonisation politique.

A cet égard, dans le domaine de la politique étrangère dont je n'ai pas le temps de parler ici aujourd'hui, je voudrais dire que nous devons tenir compte du fait que nous sommes actuellement beaucoup moins menacés par une colonisation soviétique que par une colonisation américaine. (applaudissements).

Mais je voudrais ajouter, camarades, qu'il n'est pas tolérable, pour nous, de rester muets quand le monde occidental est engagé, par les États-Unis d'Amérique, dans la politique d'invasion au Cambodge. Je voudrais dire que, personnellement, j'ai ressenti comme un sentiment de honte quand j'ai lu le discours de M. Nixon à l'ONU, déclarant que la

politique mondiale serait désormais dictée par la volonté commune des États-Unis et, si elle le voulait bien, de l'Union Soviétique.

Nous avons, camarades, dans ce Parti, depuis longtemps été partisans de l'Europe.

L'Europe, camarades, c'est beaucoup moins des traités, c'est beaucoup moins la lettre de textes, qu'un état d'esprit, un état d'esprit communautaire, un état d'esprit supranational, et ce que nous voulons construire, c'est une Europe ouverte vers l'Est, et non pas tournée vers l'Est, une Europe qui soit un lien entre l'Est et l'Ouest, une Europe qui propose ce type de civilisation original que nous sommes les seuls à être capables d'établir.

Dans ce domaine, camarades, la France a de lourdes responsabilités.

Ce sont nos gouvernements qui, depuis quelques années, ont réveillé l'esprit nationaliste, non seulement en France, mais maintenant nous en supportons les conséquences dans les autres pays du marché commun et dans un certain nombre d'autres pays du monde.

Cette forme d'esprit nationaliste est contraire à l'esprit socialiste.

La première chose que doit faire un européen socialiste, c'est donc de faire tout ce qu'il pourra pour que de nouveau l'Europe soit non seulement un ferment de paix, mais pour essayer de mettre un terme à cette résurgence des nationalismes qui ne peut être qu'un danger pour la paix du monde.

(applaudissements).

Et je voudrais, camarades, terminer en disant que si nous réussissons nous verrons une grande force socialiste qui pourra être une alternative crédible au Pouvoir actuel, mais que nous devrions ensemble, au besoin dans une motion, faire le serment, un serment solennel, que nous n'accepterons, ni de participer, ni de constituer un Gouvernement qui n'est pas pour appliquer notre programme, un programme socialiste. Alors, Camarades, si nous agissons ainsi, pourra commencer, mais alors seulement, pour la France, pour l'Europe, et peut-être au-delà de l'Europe, une ère nouvelle, capable de mobiliser l'opinion capable d'ouvrir à la jeunesse des perspectives nouvelles, une ère qui nous permettra non seulement de faire du socialisme une véritable espérance, mais j'espère, demain, une réalité. (applaudissements).

LE PRESIDENT - La parole est à Claude Estier.

Claude ESTIER - Camarades,

Les débats, sans doute difficiles à suivre, mais probablement inévitables, que nous avons eus aujourd'hui sur les structures de notre parti, ne sauraient, et je tiens à le dire à cette heure tardive, nous faire oublier la grande joie que nous avons eue hier à nous retrouver dans ce Congrès qui est l'aboutissement d'une longue série de tentatives, de réussites partielles, d'échecs, de déceptions et de nouvelles espérances.

Ce Congrès est en tout cas un événement capital dont une grande partie de la presse a déjà souligné qu'à partir de lui les données actuelles de la vie politique française peuvent être bouleversées.

Mais un Congrès, nous sommes bien d'accord, ce n'est pas une fin en soi. Nous ne sommes pas ici pour le seul plaisir de nous retrouver. Ce que nous voulons, ensemble, c'est travailler à placer la gauche en position de conquérir le Pouvoir, ce qui ne se fera pas seulement par un effort silencieux, mais aussi par une série d'initiatives auxquelles je ne crains pas, pour ma part, que nous sachions donner une certaine publicité.

Je rejoins ici, et ne s'en étonneront que ceux qui, depuis des semaines, curieusement, s'acharnent à déformer les positions pourtant bien connues et si souvent répétées de la Convention, je rejoins ici tous les orateurs qui ont souligné qu'il n'y a pas d'autre majorité possible que celle qui sera fondée sur l'union de la gauche, ce qui signifie que l'on rejette catégoriquement toute stratégie de troisième force dont je dirai, avec Claude Fuzier, qu'elle est une politique du passé, mais dont je dirai aussi à Chandernagor qu'elle est exactement le contraire de ce qu'il faut faire si l'on veut entraîner les indécis et les hésitants.

(applaudissements).

Donc, nous sommes pour l'union de la gauche, et je voudrais, sur ce point, si tant est qu'il

soit vraiment inquiet rassurer Jean Poperen.

Mais, l'union de la gauche, ça ne doit pas être seulement un slogan. Pour que l'union de la gauche entraîne l'adhésion de la majorité de l'opinion publique à laquelle nous nous adressons, deux conditions doivent être remplies qui ont d'ailleurs déjà été évoquées longuement à cette tribune.

La première, c'est que cette union soit ouverte à tous ceux qui, sans se reconnaître dans les choix socialistes qui sont les nôtres, ne récusent pas cette union comme moteur des changements auxquels ils aspirent. C'est bien là un test, nous en sommes d'accord, mais ajouterais-je que cette ouverture sera d'autant plus réelle que nous saurons nous-mêmes la pratiquer à l'intérieur et autour de notre parti.

La deuxième condition, c'est que l'union de la gauche ne soit pas une simple alliance électorale, mais que soit conclu, et sur ce plan je rejoins tout à fait ce que disait hier soir notre camarade Denis Cépède - entre notre parti et le Parti communiste un accord politique qui soit un accord entre partenaires égaux en devoir et en droit.

Quand nous parlons d'équilibre à l'intérieur de la gauche, ce nécessaire équilibre est notre préoccupation à tous, nous ne pensons pas forcément à l'équilibre du nombre, mais au moins autant à celui que nous donnerait une présence sur tous les terrains de lutte : les entreprises, les universités, les communes, les quartiers, où il faut bien reconnaître que le mouvement socialiste est aujourd'hui trop souvent absent.

C'est un point capital que je n'ai pas le temps de développer dans ces quelques minutes d'intervention. C'est une affaire de structures, certes, c'est aussi une affaire de volonté. Notre nouveau parti socialiste, et vous me permettez au passage, sans remettre en question un vote qui a été émis ce matin, de regretter que nous n'ayons pas retenu cette appellation de "nouveau parti socialiste" doit donc s'engager résolument dans l'union de la gauche.

Nous pensons, non seulement qu'il ne doit y avoir à cela aucun préalable, mais que c'est, au contraire, en pratiquant l'action commune sur tous les terrains, et en prenant le plus souvent l'initiative sur la base de nos propres propositions, que le parti se développera et se renforcera.

Ce Congrès doit donc décider, et je pense qu'il n'y a aucun doute sur ce point, la reprise, la poursuite du dialogue avec le parti communiste.

Je me pose seulement la question : quel dialogue ?

La plate-forme conclue entre la FGDS et le Parti communiste en février 1968, comme le bilan des conversations entre le parti socialistes et le parti communiste, de décembre 1970, ont fait apparaître une série de convergences et une série de divergences.

Certaines de ces divergences, qui sont quelquefois profondes, touchent au programme ; d'autres sont d'ordre idéologique.

Alors, là, Camarades, sachons distinguer ce qui touche aux divergences purement doctrinales, qui ne seront sans doute pas surmontés avant longtemps, et qui, je l'ajoute, ne me semblent pas avoir à être surmontés, puisqu'il ne s'agit pas de faire un seul et même parti, avec le Parti communiste. Sur ces thèmes-là on peut organiser pendant de nombreuses années de passionnants colloques, et nous sommes pour, mais il ne nous paraît pas possible de nous enfermer sur ce seul terrain.

Sachons donc distinguer ces divergences-là de ce qui touche aux garanties de fonctionnement de la démocratie socialiste, garanties qui doivent évidemment être partie intégrante d'un accord politique, comme c'est le cas dans un pays vers lequel nous devrions davantage tourner nos regards, et dont je m'étonne qu'il n'ait pas été mentionné depuis deux jours à cette tribune, car il nous offre peut-être le premier exemple concret d'une marche au socialisme dans le respect de la démocratie ; j'ai nommé le Chili.

(Applaudissements).

Telle est, à nos yeux, la démarche la plus efficace, parce que la plus concrète, et parce que répondant le plus directement à l'attente de l'opinion. Mais elle n'aura de chance, bien évidemment, que si, au sortir de ce congrès, comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en ai la conviction profonde, notre nouveau parti socialiste devient lui-même un pôle

d'attraction.

C'est pour cela que tous nous sommes venus ici ; c'est pour cela que dans ce Congrès et après ce congrès, ensemble, nous nous battons.

(applaudissements prolongés)

LE PRESIDENT - La parole est à notre camarade Constant.

CONSTANT - Il a été manifeste, Camarades, qu'à travers tous les débats qui ont eu lieu dans nos fédérations, et notamment dans la miennne, l'Hérault, que ce que la plus grande partie des militants attendent, est ce que même beaucoup de gens, en dehors du parti, attendent de ce congrès, c'est qu'il dise que, par rapport aux combats très nombreux et très divers, qui sont déjà engagés en ordre dispersé dans tous les secteurs de la vie économique et commerciale, le parti socialiste est peut-être en désaccord sur les méthodes, mais qu'il est certainement en accord sur le fond.

Ce que les militants attendent aussi de ce congrès, c'est qu'il dise que le parti socialiste est précisément capable de donner à ce combat un caractère et une ampleur qui soit tout à fait nouvelle.

Il est clair, alors, dans cette optique, que contrairement à ce qui, à ce que disait Gaston Defferre il y a un instant, c'est, pour le parti socialiste, renoncer à se définir que de refuser de dire aujourd'hui que ces combats ne trouveront leur achèvement qu'avec l'union de toutes les formations qui, aujourd'hui, se réclament du socialisme.

C'est au contraire, pour le parti socialiste, vouloir se définir que de dire qu'il n'y a pas aujourd'hui - même si cette alliance et cette union sont difficiles - d'autre alliance possible que l'alliance avec le parti communiste.

Sans doute, Camarades, on a beaucoup parlé, au cours de ce débat, des garanties, et à juste titre d'ailleurs, des garanties qu'il convenait de demander au parti communiste. Mais il me semble aussi qu'il y a une lacune dans les interventions qui ont eu lieu jusqu'à présent. Car il est clair que nous devons effectivement demander des garanties au parti communiste ; il me paraît non moins clair que nous devons aussi demander des garanties à d'autres formations politiques qui pourraient à un moment donné participer avec nous à ce combat commun.

C'est pourquoi je pense, camarades, qu'il y aurait un dernier test à faire, qu'il y aurait une dernière condition à introduire dans les résolutions finales de ce congrès, et qui consisterait à dire notamment que si nous ne refusons pas évidemment l'alliance avec d'autres partis de gauche, nous demandons à ceux-là aussi de nous fournir un certain nombre de garanties.

Le parti socialiste, en effet, ne sera définitivement lavé de tout soupçon de centrisme que s'il apparaît clairement, à travers sa résolution finale, que ce qu'il offre à d'autres partis que le parti communiste, qui pourraient se battre avec lui, ce n'est pas de leur servir, comme parfois dans le passé, de caution ouvrière à une politique réformiste, mais que ce qu'il leur offre au maximum c'est à eux et en particulier ceux que l'on appelle aujourd'hui "les sirènes réformistes" d'être avec nous la garantie du maintien de la liberté et de la démocratie dans la société socialiste que nous voulons construire. (Applaudissements).

LE PRESIDENT - Le Camarade Roger Quilliot a renoncé à la parole.

Je vais donner la parole à notre camarade Chevenement, pour 15 minutes.

CHEVENEMENT - Eh bien, Camarades, contrairement à ce que certains pouvaient dire ce matin, le congrès ne manque pas d'intérêt, et je pense que le problème de l'orientation politique du parti socialiste, de 1971 à 1973, est un problème décisif dans l'état actuel de la politique de la société française.

Procédons, si vous voulez, à une analyse de la situation actuelle. Elle est marquée, au plan international, par les difficultés grandissantes de l'empire américain, difficultés sensibles à la fois par la politique étrangère, l'enlèvement de l'agression américaine dans le sud-est asiatique, les difficultés monétaires des États-Unis qui se répercutent avec un effet

multiplié sur l'ensemble des systèmes monétaires, le capitalisme international. Fragilité du système mondial, fragilité du pouvoir de la bourgeoisie française !

Vous savez, Camarades, que la politique de De Gaulle reposait sur deux idées. De Gaulle affirmait une France indépendante et une Europe européenne. Or, que voyons-nous ? Le mark flottant marque la fin de l'Europe agricole, qui était un obstacle à l'expansionnisme américain. L'entrée prochaine de la Grande Bretagne dans le Marché Commun ne sera certainement pas un renforcement de celui-ci, et correspond à la création d'une grande zone de libre échange qui est nécessaire au grand capitalisme international pour son développement.

Gaston Defferre l'a dit tout à l'heure, c'est la colonisation américaine que nous avons à craindre, beaucoup plus que l'impérialisme soviétique.

La politique de la France était fondée sur la défense des nations opprimées. On observe le silence sur ce qui se passe actuellement en Indochine, au Cambodge, au Laos. L'affaire algérienne elle-même est significative. La politique française, à la remorque des compagnies pétrolières et du cartel international, n'a pas su définir sa position. Elle a compromis gravement les relations entre la France et l'Algérie, parce que le Pouvoir politique n'a pas pu s'affirmer et qu'il est resté à la remorque des intérêts du grand capital. Cette politique est une faillite. Elle est une faillite sur le plan de la politique étrangère, sur le plan du grand dessein, de ce dessein qui devait enthousiasmer la jeunesse et qui ne l'a d'ailleurs pas enthousiasmée. Mais il faut faire ce constat.

Toutefois, renonçant à ses objectifs de politique étrangère, le régime institué par Pompidou en 1969 prétendait substituer à une politique sociale dure une politique plus ouverte, que symbolisait Chaban-Delmas. Eh bien ! nous rencontrons actuellement les limites de cette politique contractuelle.

Nous voyons que le capitalisme des monopoles a une thèse. Il dit : "Il faut que nous maintenions la compétitivité du système de l'économie, c'est-à-dire le taux de profit." Et il y a une contradiction actuellement dans le système capitaliste, une contradiction qui est puissante, qui est explosive. D'une part, ce système, dans l'état actuel des forces sociales, ne peut plus vivre que par l'inflation, c'est-à-dire en reprenant d'une main ce qu'il ne peut pas refuser de l'autre ; d'autre part, le développement des relations internationales et le système du libre échange l'obligent à lutter contre l'inflation, ce qui fait qu'il doit contacter directement les masses.

LE PRESIDENT - Je voudrais demander une fois de plus à la salle de permettre à l'orateur de s'exprimer dans un silence acceptable.

CHEVENEMENT - Je pense que ce sont ceux qui pensent que le congrès n'a plus d'intérêt qui parlent !

Disons donc que régime revient à cette politique qu'on avait baptisée autrefois politique des revenus et aujourd'hui contrat de progrès.

Mais les échecs qu'elle rencontre dans les entreprises nationales, notamment à Renault - dans ce secteur qui doit être le secteur pilote puisqu'il appartient à l'État du capital de donner l'exemple - montrent que c'en est fini de ces deux années d'ouverture. L'affaire Renault a montré qu'il y a une révolte dans ce qui constitue, à l'intérieur du prolétariat, à l'intérieur de la classe des travailleurs exploités, le véritable esclavage de notre temps, l'esclavage industriel des manoeuvres et des ouvriers spécialisés. Il existe une profonde révolte.

Nous observons par ailleurs que, du côté des paysans, des commerçants, des artisans, il se produit aussi une crise qui s'explique par la prolétarianisation de ces couches sociales. La base même du régime est actuellement en cause. Dans ces conditions, il y a cette échéance en 1973, dont certains ont parlé comme si nous étions des électoralistes. Et pourtant, ce n'est pas nous qui parlons d'un pacte de l'opposition de gauche en 1973. Nous disons, nous, qu'il faut arriver à un contrat de gouvernement. Pourquoi ?

Notre but, c'est la transformation socialiste de la société par le rassemblement majoritaire

du peuple et ce rassemblement il doit se faire autour des deux parties qui ont la plus grande influence dans la classe ouvrière, le Parti communiste et notre Parti, ainsi que des autres formations qui se réclament du socialisme et notamment le PSU auquel, je pense, nous devons, au terme du Congrès, et en vue de son propre congrès qui se tiendra à la fin du mois de juin, lancer un appel... (applaudissements).

Quant aux démocrates, quant aux républicains, quant aux travailleurs chrétiens, eh bien qu'ils se déterminent par rapport à ce projet socialiste.

Le problème de l'échéance de 1973 se pose de la manière suivante : dans quel état serons-nous, Camarades, comment allons nous nous présenter au peuple ? Comme en 1967, en 1968, en 1969 ? Voulons-nous arriver avec un plan législatif et un certain nombre de tartes à la crème dont l'intérêt principal est probablement de faire traîner le débat, le seul débat qui compte, celui sur lequel nous ou plutôt les travailleurs attendent de se déterminer, qui est de savoir si nous pouvons proposer à la masse une perspective de changement de la société française dans l'état de pourrissement où elle est arrivée aujourd'hui ?

Dans ce débat avec le Parti communiste, il y a deux optiques, il y a ceux qui disent : il faut que le Parti communiste change, et ceux qui disent : il faut que le Parti socialiste se renforce.

Nous disons que les deux sont nécessaires, que les deux sont liés et que nous ne pouvons résoudre ces problèmes que si nous les lions étroitement dans une perspective dynamique, c'est-à-dire que si nous avançons réellement, si nous manifestons notre résolution d'avancer sur la voie d'un contrat de gouvernement qui ne concerne pas seulement les perspectives immédiates, mais aussi les perspectives à long terme.

C'est pourquoi la motion unité-rénovation est la seule, je dis bien la seule, qui ait parlé d'une manière non équivoque de l'ouverture sans préalable d'une discussion ayant pour but un accord politique.

Je dis bien l'ouverture sans préalable d'une discussion, je ne dis pas la conclusion sans conditions, parce que nous sommes des socialistes qui posons les problèmes à la fois du contenu de l'unité et de la démocratie. Et je me tourne vers les Camarades communistes qui sont sans doute dans cette salle pour leur dire que tant qu'une réponse claire n'aura pas été apportée, non pas à ce problème de l'alternance, parce que je n'aime pas ce mot creux et un peu ambigu, mais au problème de savoir si on s'inclinera devant le verdict éventuel du suffrage universel au cas où nous serions, ce n'est pas impossible, amenés à faire un référendum, à prononcer une discussion, si nous étions au gouvernement ensemble, eh bien voilà la question que nous posons aux camarades communistes : qu'ils y répondent. (applaudissements).

Je veux dire que ce dialogue que nous voulons sans préalable, mais sans complaisance, ne sera probablement pas un dialogue facile, parce qu'il doit se dérouler à tous les niveaux et publiquement, et parce que le Congrès de l'unité est décisif et que nous savons bien que si nous posons les vrais problèmes, les problèmes de fond, nous ne sommes pas d'accord surtout, loin de là, et qu'il y a du chemin à parcourir, mais nous pensons que nous pouvons y arriver et que cela en vaut la peine, parce qu'il s'agit d'ouvrir la voie au socialisme en France. Nous rougissons, la jeunesse rougit de voir sa patrie, parce que les socialistes ont une patrie, salie par le règne de la bourgeoisie pompidouiste, parce que nous voulons aussi ouvrir la voie au socialisme en Europe.

Alors, maintenant que nous savons que si cette perspective est tracée, elle doit l'être demain encore dans la Commission des résolutions.

Le principal travail sera effectivement d'assurer la rénovation comme on dit ou plutôt la construction de ce puissant Parti socialiste au service des masses, au service du peuple et c'est cela qui doit nous occuper à partir de demain soir.

Il faut que partout nous nous mettions au travail et je pense que des résultats essentiels ont été obtenus dans ce Congrès d'unité.

Je pense que la libre création des sections dans le territoire des mêmes communes ou à l'intérieur des entreprises sans autorisation préalable des Fédérations, dont il arrive

qu'elles refusent, je pense que cela permet à tous ceux qui se disent socialistes et veulent construire le socialisme, de montrer qu'il n'y a plus d'alibi aujourd'hui pour dire : je ne veux pas venir au parti socialiste, parce qu'il y a Guy Mollet, Gaston Defferre, ou autre, baratin que tout cela, ceux qui veulent le socialisme doivent venir ici pour le construire avec nous. (applaudissements).

Il doit se produire cet effet de rattrapage que nous attendons depuis si longtemps et il se produira avec la dynamique de l'unité et nous deviendrons un puissant parti socialiste.

Voilà, Camarades, ce que je voulais vous dire.

Rien n'est gagné aujourd'hui, mais tout peut l'être dans les deux ans qui viennent si nous savons ne pas nous endormir sur cette victoire, si nous savons ne pas attendre benoîtement l'échéance électorale, mais si nous savons forger un Parti qui soit un Parti de masse, un parti d'action, qui soit un parti socialiste.

(vifs applaudissements).

LE PRESIDENT - Je vais donner la parole au dernier orateur inscrit pour la séance de ce soir... Il n'est pas là...

Alors, s'il n'y a plus d'orateurs pour ce soir, je vous indique que pour la séance de demain matin, les orateurs suivants prendront la parole :

Pezet - Taddei - Garel - Lavaud - Lestande - Mauroy - Mitterrand - Sarre - Guy Mollet - Robert Buron.

La séance commencera à 9h, si nous voulons en avoir terminé à 11h30 compte tenu de l'horaire qui a été réservé pour les autres opérations.

La séance est levée.